



2013

Rapport d'activité

Onacvg

Office national des anciens combattants et victimes de guerre

Onacvg
Office national des anciens combattants
et victimes de guerre





L'année 2013 ne s'est en effet pas réduite à l'atteinte des cibles fixées à l'échéance de la dernière année du COM 2009-2013. Elle a été mise à profit pour enrichir la réflexion sur le devenir de l'Office et les nouvelles stratégies qu'il devra mettre en œuvre pour renforcer sa capacité d'écoute et de prise en compte des attentes des ressortissants et des partenaires institutionnels et associatifs.

Car plus que jamais, l'ONACVG se doit d'être la maison de tous les combattants, de tous ceux qui, aujourd'hui comme hier, portent par leur engagement, leurs actes et leurs témoignages les valeurs de la Nation.

Aussi, comme l'illustre le présent rapport d'activité, tous les personnels de l'établissement se sont attachés à dégager de leur activité, demeurée très soutenue, les lignes de force donnant du sens à leur action et contribuant à améliorer la qualité et l'efficience du service rendu au monde combattant. Cette démarche a nécessité un investissement significatif et je tiens à saluer ici le dévouement de tous les agents de l'Office ainsi que leur capacité à porter un regard critique et constructif sur leur travail et leurs missions.

Fort de l'expérience acquise dans le cadre de la mise en œuvre de ses deux premiers contrats d'objectifs et de moyens (COM), l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG) aborde aujourd'hui un tournant majeur de son existence alors que ses missions s'enrichissent et que son organisation doit de nouveau faire l'objet d'adaptations.

Cette réflexion s'est également enrichie des échanges avec les administrateurs et l'ensemble des partenaires de l'établissement public. Une nouvelle fois, leur soutien a été déterminant. Je saisiss l'occasion qui m'est donnée pour les remercier tous, et en particulier les membres du Conseil d'administration pour leur ouverture au changement et leur sens des responsabilités.

Les grands axes de la politique de l'Office pour les cinq prochaines années, qui concrétisent le travail accompli en 2013, ont été approuvés par le Conseil d'administration en octobre 2013 et seront déclinés plus précisément dans le contrat d'objectifs et de performance pour la période 2014-2018 qui sera signé au cours de l'année 2014.

La Directrice générale de l'ONACVG
Présidente de l'Œuvre Nationale du Bleuet de France

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Rose-Marie ANTOINE'.

Rose-Marie ANTOINE

UNE GOUVERNANCE PARTENIALE
TOURNÉE VERS L'AVENIR]

[1 UNE GOUVERNANCE PARTENIALE TOURNÉE VERS L'AVENIR]

[1. Des administrateurs au cœur des réformes

[2. Un vaste réseau de partenaires mobilisé au profit du monde combattant et du rayonnement de ses valeurs

[3. Une stratégie ancrée dans la modernisation des politiques publiques

[1. Des administrateurs au cœur des réformes

Les ressortissants de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG) sont étroitement associés à la gestion de l'établissement public à travers différentes structures paritaires (conseil d'administration, conseils départementaux et commissions spécialisées), associant près de six mille acteurs.



Conseil d'Administration de l'ONACVG
présidé par Monsieur Kader Arif

En soutenant la réforme du conseil d'administration en 2012, les administrateurs de l'Office avaient déjà démontré leur ouverture au changement. Les instances de gouvernance de l'Office ont renforcé leur capacité de pilotage de l'établissement.

En 2013, ils ont confirmé leur volonté d'accompagner l'Office dans sa mutation en approuvant en octobre les axes structurants du futur contrat d'objectifs et de performance pour la période 2014-2018.

Le conseil d'administration a par ailleurs approuvé un nouveau dispositif partenarial dans le domaine social qui constitue une étape importante de la refonte de la politique sociale de l'établissement public. A compter de 2014, il substitue aux subventions sociales aux associations une intervention directe de l'Office mais en ouvrant la possibilité aux associations de parrainer des dossiers de demande d'aide sociale pour des ressortissants nécessiteux.

Soucieux de garantir l'efficacité de l'action de l'Office, les administrateurs ont également souhaité la création d'un fonds social d'urgence mobilisable dans le cadre de catastrophes accidentelles ou naturelles d'ampleur locale ou nationale impliquant des ressortissants de l'ONACVG.

Enfin, les administrateurs ont approuvé le principe de l'organisation annuelle, par les services de proximité de l'Office dans chaque département, d'une « journée solidarité du monde combattant » associant le monde associatif combattant ainsi que les correspondants et organismes locaux oeuvrant dans le secteur social. Ces manifestations auxquelles seront conviés les nouveaux ressortissants, constitueront un moment de

dialogue, d'échanges et d'information sur la thématique de la solidarité. En contribuant à rendre la politique sociale de l'Office plus lisible, ces temps forts devraient permettre de toucher directement, ou indirectement par l'intermédiaire des autres acteurs sociaux participant, les ressortissants démunis les plus isolés méconnaissant leurs droits et l'action de l'établissement public.

Attentifs à la préservation de l'héritage qu'ils ont confié à l'Office, les administrateurs se sont également montrés très responsables en actant le recentrage de l'ONACVG sur ses missions fondamentales au cours des années couvertes par le futur contrat d'objectifs et de performance. Constatant la faible part des ressortissants dans les établissements médico-sociaux gérés par l'opérateur et la technicité croissante de la réglementation en vigueur dans le secteur médico-social, ils ont approuvé le principe du transfert de la gestion de ces établissements issus des écoles de réadaptation professionnelle et des foyers créés par le monde combattant au sortir du premier conflit mondial à un ou plusieurs acteur(s) professionnel(s) du secteur considéré capable(s) de développer leur activité sur place et au mieux des intérêts des stagiaires, des résidents et du personnel.



Conseil d'Administration de l'ONACVG

[1.1 LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Composé de 40 membres nommés pour 4 ans, il est présidé par le ministre chargé des anciens combattants. Installé en février 2012, il est chargé de définir la politique générale de l'Office et se prononce, notamment, sur le budget, le compte financier et les projets de contrats pluriannuels passés avec l'Etat.

Outre la représentation traditionnelle des anciens combattants et victimes de guerre des différents conflits, le conseil est ouvert aux fondations et associations nationales oeuvrant pour les missions mémorielles et la citoyenneté au sein du 3ème collège. Il comprend également deux représentants du personnel, avec voie délibérative, et cinq membres experts, nommés par le ministre et siégeant avec voie consultative.

L'implication du monde combattant dans la gestion de l'Office se concrétise dans les travaux préparatoires des commissions constituées au sein du conseil d'administration

A_LA COMMISSION PERMANENTE

La commission permanente, qui délibère sur toutes les questions qui lui sont confiées par délégation du conseil d'administration, donne notamment son avis sur les projets de textes réglementaires modifiant l'organisation et le fonctionnement de l'Office, propose le règlement intérieur du conseil et examine toutes les questions à l'ordre du jour des réunions du conseil d'administration.

B_LA COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET FINANCIÈRES

La commission des affaires générales et financières étudie les questions concernant le fonctionnement, le budget et les comptes de l'ONACVG et examine les points inscrits à l'ordre du jour du conseil correspondant à son domaine de compétence, au vu des documents préparés par l'administration.

C_LA COMMISSION « MÉMOIRE ET SOLIDARITÉ »

La commission « mémoire et solidarité » délibère sur les questions intéressant la solidarité, la réinsertion professionnelle, l'hébergement des ressortissants âgés, la participation au droit à réparation, et les actions de mémoire, à l'ordre du jour du conseil correspondant à son domaine de compétence, au vu des documents préparés par l'administration. Les cinq membres experts y siègent avec voix consultative et de façon permanente.

[1.2 LES CONSEILS DÉPARTEMENTAUX

Présidé par le préfet ou son représentant, chaque conseil départemental est constitué de 31 à 39 membres répartis en trois collèges sur le modèle du conseil d'administration de l'ONACVG.

Au sein de chaque conseil, plusieurs commissions sont constituées pour se prononcer sur :

- ▶ les demandes d'aides relevant de la solidarité,
- ▶ les projets relatifs à la politique de Mémoire,
- ▶ les demandes de délivrance des diplômes d'honneur de porte-drapeau,

Par ailleurs, le conseil départemental peut émettre un avis sur les demandes de cartes soumises à la commission nationale de la carte.

[2. Un vaste réseau de partenaires mobilisé au profit du monde combattant et du rayonnement de ses valeurs

Doté d'un maillage territorial dense et très ancré dans le monde associatif et institutionnel local, l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG) anime un vaste réseau de partenaires qui relaient et complètent son action.

2.1 LE RÉSEAU DES PARTENAIRES

LES ASSOCIATIONS PARTENAIRES SE DÉCOMPOSENT EN QUATRE CATÉGORIES : ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE, TITULAIRES DE DÉCORATIONS, ACTEURS DU MAINTIEN DU LIEN ARMÉE-NATION ET DE LA MÉMOIRE.

Ce tissu partenarial représente **8 058** associations :

- ▶ **467** associations nationales, répertoriées dans un annuaire actualisé chaque année par la direction générale de ONACVG ;
- ▶ plus de **7 591** associations départementales.

La qualité de l'écoute accordée aux associations par les directeurs des services de proximité de l'Office et l'intensité des relations avec ces partenaires se traduisent qualitativement et quantitativement :

NOMBRE DE PARTICIPATIONS DES SERVICES DE PROXIMITÉ EN 2013

Congrès et assemblées générales du monde associatif

1585

Initiatives associatives (remises de décos, cérémonies associatives,... hors initiatives mémorielles)

2093

Initiatives mémorielles (conférences, expositions,...)

1116

Audiences accordées par les directeurs des services départementaux à des délégations associatives

4640

Dossiers de décos présentés aux préfets par les services de l'Office

2179

2.2 L'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

EN 2013 ENCORE, L'ONACVG A APPORTÉ SON SOUTIEN À DES ASSOCIATIONS D'ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE DÉVELOPPANT UNE POLITIQUE SOCIALE ET JUSTIFIANT D'AU MOINS 90% D'ACTIVITÉ SOCIALE SOUS FORME DE SECOURS, SUBVENTIONS, PRÊTS,...

Vingt associations ont reçu un total de **460 000 €** de subventions destinées à leur permettre de développer leurs actions de solidarité.

ASSOCIATIONS SUBVENTIONNÉES POUR LEUR ACTION SOCIALE EN 2013

- ▶ Association républicaine des anciens combattants et victimes de guerre (A.R.A.C.)
- ▶ Fédération des sociétés d'anciens de la légion étrangère
- ▶ Fédération nationale des anciens combattants résidant Hors de France (F.A.C.S.)
- ▶ Fédération nationale des combattants volontaires (F.N.C.V.)
- ▶ Fédération nationale des anciens combattants en Algérie, Maroc et Tunisie (F.N.A.C.A.)
- ▶ «Maison des anciens de la 2^{ème} D.B.»
- ▶ Union nationale des combattants (U.N.C.)
- ▶ Union nationale des anciens combattants français musulmans
- ▶ Union nationale des anciens combattants d'Indochine, des T.O.E. et d'Afrique du Nord (U.N.A.C.I.T.A.)
- ▶ Fédération nationale des anciens des missions extérieures (F.N.A.M.E.)
- ▶ Cercle sportif de l'institution nationale des Invalides (C.S.I.N.I.)
- ▶ Association nationale des plus grands invalides de guerre (ANPGIG)
- ▶ Association française de Buchenwald-Dora et Kommandos
- ▶ Fédération nationale des déportés et internés de la résistance (F.N.D.I.R.)
- ▶ Fédération nationale des prisonniers de guerre (F.N.P.G.)
- ▶ Fédération nationale des fils des morts pour la France «Les fils des tués»
- ▶ Société nationale d'entraide de la médaille militaire
- ▶ Association nationale d'aide aux familles harkis
- ▶ Fédération nationale des anciens d'outre-mer (FNAOM)
- ▶ Union nationale de l'aviation légère de l'armée de terre (UNA-ALAT)

[3. Une stratégie ancrée dans la modernisation des politiques publiques

Les arbitrages rendus le 17 juillet 2013 dans le cadre de la Modernisation de l’Action Publique (MAP) confortent le rôle d’opérateur majeur de l’Office (ONACVG) au service des ressortissants du code des pensions militaires et des victimes de la guerre.

L’établissement public doit devenir le service de proximité unique pour les questions liées aux rapatriés et aux membres des anciennes forces supplétives et s’appuiera sur le Service Central des Rapatriés d’Agen pour la gestion de l’ensemble des dispositifs. Il doit en outre continuer à prendre part à la politique de simplification des démarches et de réduction des délais de traitement des prestations en faveur du monde combattant et des victimes de guerre.

Parallèlement, l’ONACVG doit mettre en œuvre toutes les mesures susceptibles de contribuer à l’amélioration des conditions de gestion des établissements médico-sociaux et a participé à ce titre aux travaux de l’équipe d’expertise interministérielle qui a été amenée à examiner les conditions de leur transfert -préconisé par le rapport d’évaluation de la MAP- à d’autres professionnels de ces secteurs.

Le contrat d’objectifs et de performance (COP) pour la période 2014-2018 encadrera la mise en œuvre de ces orientations.

Ses axes stratégiques ont été approuvés par le Conseil d’administration en octobre 2013. Ils illustrent l’esprit dans lequel l’Office aborde ce tournant stratégique de son existence : un souci de pragmatisme, d’adaptation de l’offre de service et de l’organisation aux besoins et attentes des ressortissants, en veillant à traiter équitablement les différentes générations du feu tout en contribuant à féderer les combattants d’hier, d’aujourd’hui et de demain.

[3.1 LE RECENTRAGE DE L'ACTION DE L'OFFICE SUR SES PUBLICS ET MISSIONS FONDAMENTALES

Un renforcement de la lisibilité des actions de l'ONACVG doit permettre de toucher l'ensemble des ressortissants, en particulier les plus isolés. Nombre d'entre eux méconnaissent encore les missions de l'Office, tels les anciens combattants non affiliés à une association, les ayants cause d'anciens combattants n'ayant jamais sollicité l'aide de l'Office après l'obtention de leur carte du combattant, ou encore les combattants de la nouvelle génération du feu et leurs ayants cause.

Parallèlement, un nouvel avenir sera donné aux établissements médico-sociaux (EMS), dont les publics ne sont plus exclusivement ressortissants de l'Office, afin de préserver leur savoir-faire et leur action en faveur des personnes âgées ou des personnes en situation de handicap. Tout en poursuivant les efforts destinés à ramener ces EMS vers l'équilibre budgétaire, l'étude d'un transfert à des entités spécialisées de la filière est engagée, dans le but de garantir leur visibilité et leur pérennité, ainsi que la préservation des droits de leurs personnels.

Afin de s'insérer dans un schéma gérontologique local, un regroupement des EHPAD avec d'autres établissements pourrait permettre d'atteindre une taille critique, et de disposer d'un seuil de rentabilité suffisant pour absorber le poids des investissements nécessaires à leur activité.

Quant à la filière de reconversion professionnelle, la place significative des écoles (25% de l'offre nationale) et leurs résultats en termes de réussite des examens comme d'insertion plaident pour la préservation de leur activité, mais en transférant leur gestion à un acteur plus spécialisé du secteur médico-social.

[3.2 L'ADAPTATION DE LA POLITIQUE SOCIALE DE L'ÉTABLISSEMENT À LA DIVERSITÉ DES BESOINS DE SES RESSORTISSANTS ET LA GARANTIE DES DROITS DES RAPATRIÉS

L'Office doit se doter d'une véritable politique d'action sociale, pour répondre à la diversité des besoins des ressortissants et renforcer la lisibilité de son action.

La professionnalisation de la chaîne des acteurs de la filière « solidarité » de l'Office permettra de poursuivre l'amélioration de la qualité du service rendu aux ressortissants, notamment par le développement d'un réseau de compétences thématiques et de liens avec les partenaires institutionnels du secteur médico-social (réseau d'assistance sociale des armées, caisse nationale militaire de sécurité sociale, centres communaux d'action sociale et conseils généraux), ainsi qu'avec le milieu associatif.

Pour répondre aux besoins des ressortissants recherchant une maison de retraite au plus près de leur entourage, le développement et la formalisation du dispositif de labellisation « Bleuet de France » permettront d'étoffer l'offre de places réservées aux ressortissants et d'élargir la couverture géographique de ce réseau d'établissements labellisés. Un dispositif de contrôle des engagements pris par ces établissements, pouvant aboutir à un retrait du label, sera mis en place.

En outre, l'Office complètera l'offre de prise en charge des harkis, de manière à leur faire bénéficier du réseau de proximité unique dont il est doté.

D'ores et déjà, l'Office intervient en leur faveur au titre des mesures pérennes du plan harki, comme le dispositif des emplois réservés, et dans le cadre de son aide sociale, pour les ressortissants du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre (CPMIVG) tels que les harkis titulaires de la carte du combattant, leurs veuves et pupilles.

Les missions, droits et obligations de l'agence nationale d'indemnisation des français d'outre mer (ANIFOM) ont été transférés à l'office le 1er janvier 2014; celles de la mission interministérielle aux rapatriés (MIR) doivent l'être cours de l'année 2014. A terme, l'Office reprendra également les autres missions, précédemment gérées par les préfectures et, à ce titre, disposera du service central des rapatriés (SCR, qui doit à terme être absorbé par l'Office), qui instruira les dossiers des prestations délivrées aux rapatriés et aux harkis.

3.3 LA CONSOLIDATION DES ACTIONS EN FAVEUR DE LA PROMOTION DE LA MÉMOIRE

Le calendrier commémoratif 2014-2018 sera marqué par deux temps forts : le Centenaire de la Première Guerre mondiale et le 70e anniversaire de la Libération.

L'Office animera les réseaux locaux, associatifs et institutionnels, pour développer l'ancrage local des célébrations des deux conflits mondiaux. Il recourra à un large panel d'intervenants et s'appuiera sur le dispositif des contrats d'avenir pour soutenir ses actions de promotion de la mémoire auprès du jeune public.

Il favorisera les rencontres intergénérationnelles et la sensibilisation du public sur les valeurs défendues, aujourd'hui comme hier, par les combattants de toutes les générations du feu. Il fera notamment appel au témoignage des ressortissants de la nouvelle génération du feu et des pupilles de la Nation.

Pour toucher le grand public comme les scolaires, il s'attachera à promouvoir l'histoire locale et les valeurs du monde combattant défendues par des acteurs locaux d'hier et d'aujourd'hui. Il formalisera notamment le rapprochement avec le ministère de l'éducation nationale, en déclinant à son niveau le protocole (en cours de refonte) entre ce ministère et celui de la défense.

Sa mission d'entretien, de rénovation et de valorisation des lieux de mémoire sera également au cœur du nouveau contrat d'objectifs. A l'heure des commémorations de la Première Guerre mondiale, ces sites serviront de cadre à de nombreuses manifestations mémorielles. Le plan de rénovation établi par le ministère de la défense devra être réalisé, tout en développant la mise en valeur mémorielle des sites, par le biais de supports de communication pérennes et d'actions pédagogiques.



Logo du Centenaire de la Première Guerre mondiale

3.4 LA CONSOLIDATION DU MAILLAGE DÉPARTEMENTAL DE L'OFFICE ET LA POURSUITE DES EFFORTS DE MODERNISATION DES MÉTHODES ET DES OUTILS D'ADMINISTRATION ET DE GESTION

Compte tenu des résultats obtenus à l'occasion des diverses expérimentations menées depuis quelques années, l'instruction et le traitement de dossiers par des pôles de compétences mutualisés, à un niveau interdépartemental ou national, sera conforté. Le réseau de proximité pourra ainsi se consacrer pleinement à son rôle d'accueil des ressortissants et d'animation des réseaux associatifs et institutionnels, sur le plan local.

L'Office poursuivra l'optimisation de son fonctionnement par la modernisation de ses outils et de ses méthodes de travail. La professionnalisation de la gestion des demandes de cartes et titres sera notamment consolidée et les dispositifs de contrôle interne et de contrôle de gestion seront développés.

En outre, il se conformera aux nouvelles dispositions sur la gestion budgétaire et comptable publique, régies par le décret du 7 novembre 2012. En vue de réduire les coûts dédiés aux fonctions support, il veillera à mettre en œuvre une politique d'achats, une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, ainsi qu'à mutualiser ses moyens avec d'autres organismes du ministère de la défense.



Logo du 70e anniversaire de la Libération

[2 UNE ACTION
PLUS QUE
JAMAIS TOURNÉE
AU PROFIT
DU MONDE
COMBATTANT ET
DE SES VALEURS]

UNE ACTION PLUS QUE JAMAIS TOURNÉE AU
PROFIT DU MONDE COMBATTANT ET DE SES
VALEURS

[1. Garantir l'application du droit à reconnaissance et réparation à toutes les générations du feu

[2. Placer les plus démunis et les plus fragiles des ressortissants au cœur de l'action de l'Office

[3. Contribuer au lien Armée nation et transmettre les valeurs portées par les combattants de toutes les générations du feu

[4. Poursuivre la rénovation et la mise en valeurs des nécropoles militaires nationales et des hauts lieu de la mémoire nationale

[5. Développer la chaîne de solidarité symbolisée par le Bleuet, fleur française du souvenir

[6. Garantir et préparer un nouvel avenir aux établissements médico-sociaux de l'Office

[1. Garantir l'application du droit à reconnaissance et réparation à toutes les générations du feu

31 337

[avis ont été rendus sur des dossiers de demandes de cartes et titres

24 774

[personnes ont reçu une carte du combattant

17 785

[titres de reconnaissance de la Nation ont également été délivrés

Remise d'une carte du combattant au sd47



1.1 CARTE DU COMBATTANT ET TITRE DE RECONNAISSANCE DE LA NATION (TRN)

En 2013, la commission de la carte du combattant et sa délégation spéciale se sont réunies à 10 reprises.

Pour la première fois, le nombre de cartes du combattant attribuées au titre des opérations extérieures a été supérieur à celui des opérations d'Afrique du Nord, 16 322 contre 8 066, résultat inverse de celui de l'année précédente.

DEMANDES DE CARTE DU COMBATTANT ATTRIBUÉES

8 066 ▶ 2012

16 322 ▶ 2013

31 000

cartes du combattant «OPEX» ont été attribuées depuis 2010

Les cartes OPEX attribuées en 2013 représentent à elles seules 23% des 70 000 cartes délivrées depuis l'origine en 1993. D'une manière plus générale, l'année 2013 confirme la montée en puissance des OPEX.

17 785

titres de reconnaissance de la Nation ont été délivrés

Si le nombre de dossiers traités a reculé en 2013, cette diminution s'explique par le fait que les volumes constatés en 2012 résultaient des retards accumulés depuis 2010 dans le traitement des demandes.

Enfin, des travaux menés en 2013 avec la direction des affaires juridiques du ministère de la défense ont permis d'élaborer un décret donnant une existence juridique à la formation restreinte de la commission nationale de la carte du combattant qui a été publié en avril 2014. La modification de l'article R.388-6 du CPMIVG permet à cette formation d'examiner des dossiers défavorables et de réduire les délais d'instruction.

KAPTA

En 2013, la direction des missions et le département informatique ont procédé à une opération de documentation de l'applicatif de gestion cartes et titres « KAPTA » qui s'est traduite par l'élaboration d'une arborescence métier construite à partir de 44 cahiers et de plus de 150 tests.

Cette sécurisation de l'application a permis le transfert début juillet du pôle impression au département reconnaissance et réparation à Caen. En moins de deux mois, les quelques 12 000 cartes qui avaient été attribuées depuis le début de l'année 2013 ont pu être imprimées et remises aux intéressés et au total, c'est près de 25000 cartes qui ont été imprimées entre juillet et décembre 2013.

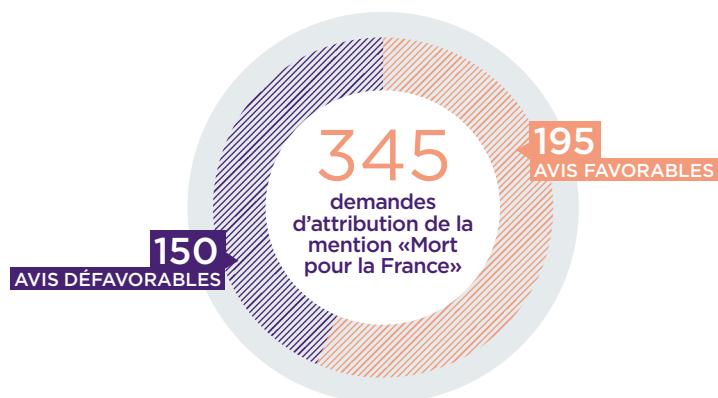
25 000

cartes imprimées entre juillet et décembre 2013.

1.2 RETRAITE DU COMBATTANT

En 2013, 18 327 demandes ont été instruites et transmises aux fins de paiement aux centres régionaux des pensions ou à la trésorerie générale pour l'étranger.

1.3 MENTION «MORT EN DÉPORTATION»

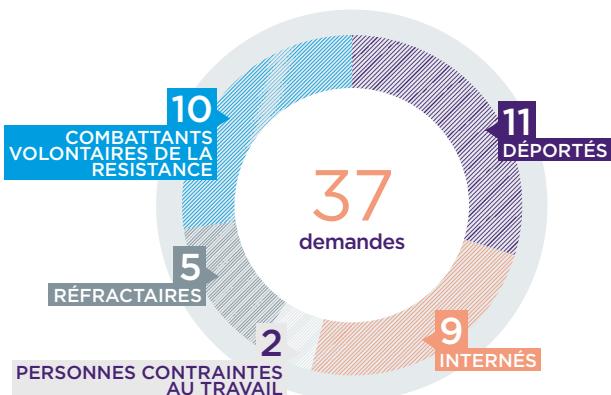


1.4 MENTION « MORT POUR LE SERVICE DE LA NATION »

L'article 12 de la loi n° 2012-1432 du 21 décembre 2012 instaurant la mention «Mort pour le service de la Nation» fera prochainement l'objet d'un décret d'application. L'instruction des demandes ayant été confiée à l'ONACVG, une circulaire sera diffusée pour préciser les modalités de la procédure. Une vingtaine de décisions ont d'ores et déjà été soumises à la signature des ministres concernés.

1.5 STATUTS GÉNÉRATIONNELS

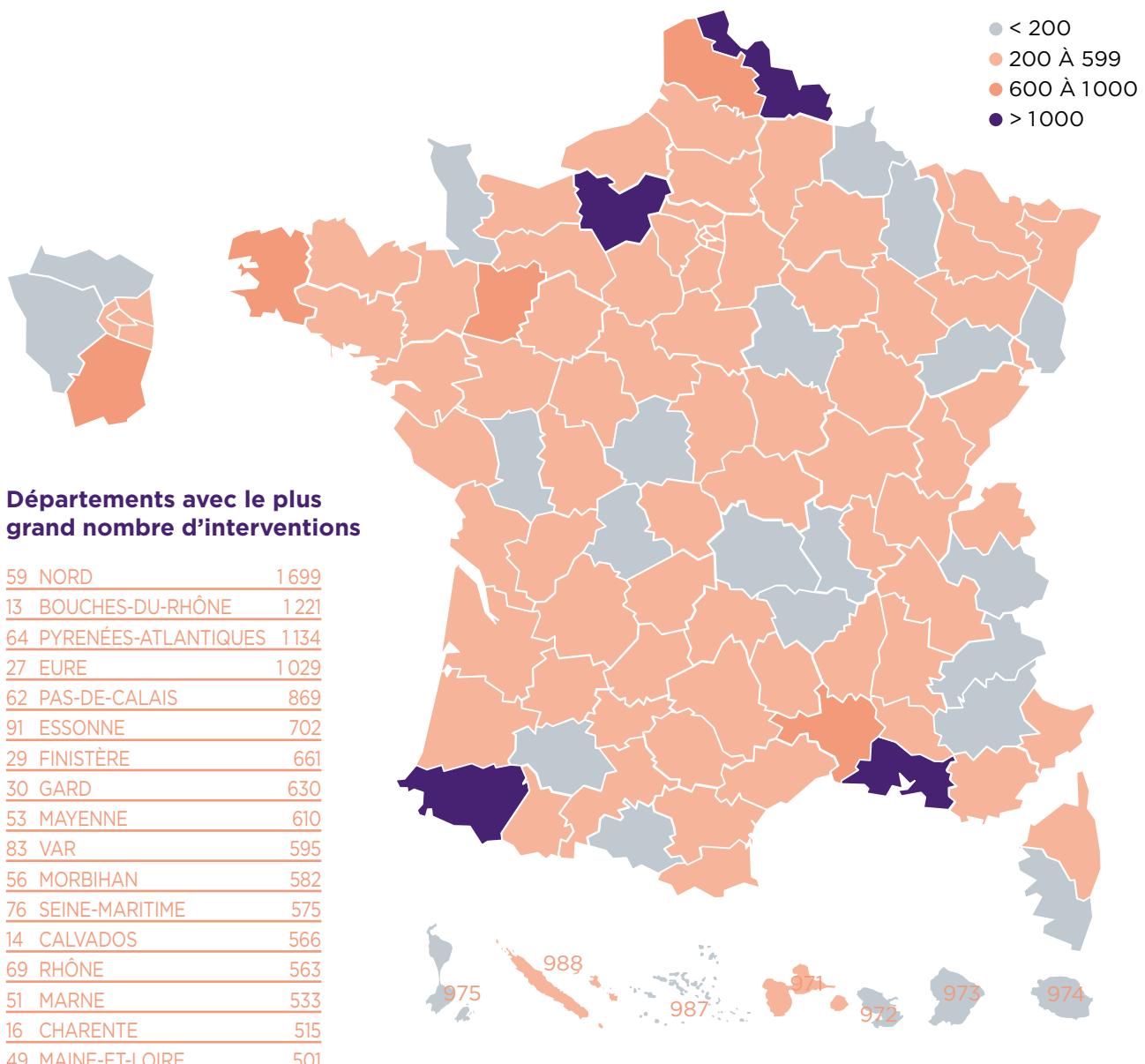
77 dossiers ont été examinés en 2013 par la commission nationale des cartes et titres.



[2. Placer les plus démunis et les plus fragiles des ressortissants au cœur de l'action de l'Office

La solidarité est au cœur de la mission de l'ONACVG. Elle est mise en œuvre à partir de deux types d'actions : des interventions financières variées (secours, aides, participations, remise de colis, avances remboursables et prêts sociaux) et une assistance administrative, dispensée par l'ensemble des services de proximité (services départementaux, des collectivités d'outre-mer et du Maghreb).

L'action de l'Office s'étend à l'ensemble de ses ressortissants, quels que soient leur pays de résidence et leur nationalité. En 2013, les dépenses de Solidarité ont atteint 20,38 M€. Près de 50 000 ressortissants en ont bénéficié. L'activité d'accueil et d'écoute dispensée par les services de proximité de l'ONAC-VG a par ailleurs touché 55 564 ressortissants qui ont été accueillis ou visités et en faveur desquels près de 95 000 informations, orientations, démarches et interventions financières ont été diligentées.



LES INTERVENTIONS FINANCIÈRES

TYPOLOGIE DES INTERVENTIONS

Ces interventions se répartissent en plusieurs catégories :

■ **Les secours (dits « d'urgence ») :** disponibles sans délai, ils ont pour spécificité d'apporter une réponse financière immédiate à des situations exceptionnelles (aide alimentaire, nuit d'hébergement, transport,...). Ils peuvent prendre la forme, suivant le cas, de remise de chèques de service ou d'une aide financière.

■ **Les aides :** mobilisables à moyen terme, ces aides sont destinées à quatre types de besoin ou de difficulté :

- ▶ aides pour difficulté financière ponctuelle : dette locative, facture impayée,...
- ▶ aides pour frais médicaux : participation au financement de mutuelles, de frais d'hospitalisation, de médicaments ...;
- ▶ aides pour frais d'obsèques : participation aux frais d'obsèques concernant exclusivement un ressortissant;
- ▶ aides différentielles en faveur de conjoints survivants de ressortissants : assure un montant plafond de ressources.

■ Les participations financières :

Elles s'adressent aux ressortissants âgés et/ou en perte d'autonomie et concernent trois types d'actions :

- ▶ la prise en charge partielle ou totale des frais d'aide ménagère restant à la charge du ressortissant après prise en compte des aides de droit commun;
- ▶ la participation aux frais de maintien à domicile, c'est-à-dire de recours aux services d'aide à la personne (portage de repas, télésurveillance,...) restant à la charge effective du ressortissant;
- ▶ l'adaptation de l'habitation des ressortissants âgés et/ou handicapés : aménagement d'une chambre au rez-de-chaussée de l'habitation par exemple. Ces aides sont accordées après demande des différentes aides mobilisables dans le cadre des dispositifs de droit commun (ANAH, Pact-arim).

■ **La remise de colis** à des ressortissants âgés hébergés en établissements ou maintenus à domicile : elle permet d'atténuer l'éventuel isolement du ressortissant et témoigne de l'attachement du monde combattant à ses ainés.

■ **Les avances remboursables et les prêts sociaux :** consentis sans intérêt pour une durée maximale de deux ans. Ces prêts concourent au financement d'un bien mobilier, de l'aménagement ou de la réfection d'un logement.

2.1 LES INTERVENTIONS AU TITRE DU MAINTIEN À DOMICILE ET DE L'AIDE MÉNAGÈRE DES RESSORTISSANTS

L'un des axes majeurs de la politique sociale de l'ONACVG demeure d'assurer à ses ressortissants vieillissants et/ou handicapés des interventions financières adaptées à leurs demandes de maintien à domicile.

A ce titre, les services départementaux doivent consacrer au minimum 10 % de leur budget social et 10% du nombre de leurs interventions à l'aide au maintien à domicile des ressortissants âgés et/ou dépendants

En 2013, les participations allouées par les services départementaux au titre de l'aide ménagère ou du maintien à domicile représentent ainsi 24,8 % (soit 9 535) du nombre total des aides financières allouées et 18,24 % (soit 3,28 M€) du montant total des dépenses sociales (hors avances remboursables).

9 535

participations allouées au titre de l'aide ménagère ou du maintien à domicile

2.2 L'ACTION SOCIALE EN FAVEUR DES VEUVES DE GUERRE ET DES VEUVES D'ANCIENS COMBATTANTS OU DE BÉNÉFICIAIRES DU CODE DES PENSIONS MILITAIRES D'INVALIDITÉ ET DES VICTIMES DE GUERRE

En 2013, les services départementaux et des collectivités d'outre-mer ont établi 7 472 cartes de veuve.

L'ONACVG a consacré 6,97M€ à l'action spécifique en faveur des veuves ressortissantes pour un total de 18 127 aides hors prêts remboursables et aide différentielle en faveur de conjoints survivants.

2.3 LA GESTION DE L'AIDE DIFFÉRENTIELLE EN FAVEUR DE CONJOINTS SURVIVANTS DE RESSORTISSANTS DE L'OFFICE - ADCS-.

Le dispositif d'aide différentielle en faveur de conjoints survivants de ressortissants de l'ONACVG -ADCS- est une mesure différentielle créée à l'initiative du Ministre délégué aux Anciens combattants qui a pour objectif d'assurer aux personnes éligibles un montant plafond de ressources mensuelles. Initialement fixé à 550 €, le montant plafond s'est élevé en 2013 à 900 €.

Ce dispositif s'inscrit pleinement et exclusivement dans le cadre des interventions sociales de l'ONACVG.

L'aide différentielle s'ajoute à l'ensemble des ressources, de quelque nature qu'elles soient (à l'exception des aides au logement) dont dispose le bénéficiaire ou auquel il peut prétendre dans le cadre de la législation de droit commun de façon à lui assurer un revenu de 900 € mensuels en 2013.

Pour être éligibles à cette aide différentielle, qui n'a pas pour objet de se substituer aux prestations et droits légaux, réglementaires ou conventionnels auxquels les intéressés peuvent prétendre, ces derniers doivent remplir quatre conditions cumulatives :

- 1 ► Justifier de la qualité de conjoint survivant d'un ressortissant de l'ONACVG (conjoints survivants pensionnés, conjoints survivants de titulaires de la carte du combattant ou de bénéficiaires du code des PMIVG) ;
- 2 ► Etre âgé au minimum de 60 ans au moment de la demande ;
- 3 ► Justifier d'un niveau de ressources mensuelles moyen inférieur à 900 € au cours des douze derniers mois qui précédent la demande ;
- 4 ► Résider de façon régulière et continue dans le département où la demande est déposée.

Les services départementaux et des collectivités d'outre-mer de l'Office sont chargés de l'instruction des dossiers, en application des circulaires qui leur sont transmises.

Les décisions d'attribution et de rejet relèvent des commissions départementales (émanations des conseils départementaux pour les anciens combattants et victimes de guerre et la mémoire de la Nation) compétentes pour examiner les questions de solidarité...

En 2013, 4 315 demandes ont été instruites, dont 3 530 ont été réputées recevables. Elles ont occasionné une dépense de 3,75 M€.

4 315

demandes d'aide différentielle

2.4 LA PRISE EN CHARGE ET L'ACCOMPAGNEMENT DES PUPILLES DE LA NATION

La mise en œuvre du statut de pupille de la Nation constitue une activité historique de l'ONACVG qui mobilise plus particulièrement ses services départementaux.

Ce statut s'inscrit dans un cadre législatif institué en 1917. Il existe trois catégories de pupilles :

- ▶ **1^{ère} catégorie** : lois du 27 juillet 1917, du 29 avril 1927, du 6 août 1955 et du 31 juillet 1959 (anciens combattants, victimes de guerre, militaires);
- ▶ **2^{ième} catégorie** : loi du 23 janvier 1990 (acte de terrorisme);
- ▶ **3^eme catégorie** : loi du 19 juillet 1993 (extension aux enfants de certains fonctionnaires décédés dans des circonstances liées au maintien de l'ordre public).

La gestion des pupilles de la Nation mineurs comporte deux volets : d'une part, l'assistance administrative afférente à la procédure d'adoption devant les tribunaux de grande instance, d'autre part, le suivi des pupilles de la Nation jusqu'à leurs 21 ans et au-delà lorsque les intéressés poursuivent des études.

En 2013, 35 enfants ont été adoptés par la Nation en qualité de pupille.

- ▶ **29** enfants de militaires, blessés (pour **12** d'entre eux), ou tués (pour **17** d'entre eux) au cours d'opérations extérieures;
- ▶ **1** orphelin d'une victime de l'attentat perpétré à Toulouse en 2012;
- ▶ **5** orphelins de policiers et de gendarmes tués dans le cadre d'une mission de sécurité publique.

Les 15 services départementaux de l'ONACVG concernés par ces adoptions ont dans un premier temps accompagné les familles dans les procédures d'adoption par la Nation et, dans un second temps, initié des interventions financières en faveur des jeunes enfants.

Le nombre d'enfants pupilles de la Nation pour lesquels l'Office est intervenu en 2013 est en augmentation de 6% par rapport à 2012 et s'élève à 334.

En 2013, l'Office a accordé 1 239 aides financières (0,82 M€) aux enfants pupilles de la Nation.

2.5 LE FINANCEMENT DES FRAIS DE RECONVERSION OU DE FORMATION PROFESSIONNELLE DE RESSORTISSANTS

En matière de reconversion ou de formation professionnelle, l'accord de prise en charge est fonction dans un 1er temps de l'avis pédagogique donné par l'inspecteur pédagogique en poste à la direction générale de l'Office.

Le montant de la prise en charge allouée par l'Office est déterminé par rapport au solde restant à la charge du demandeur et de son quotient familial.

En 2013, 164 ressortissants ont bénéficié d'une prise en charge financière de leur formation pour un montant de dépenses réglé sur 2013 de 0,34M€. 34% d'entre eux sont titulaires de la carte du combattant, 56,7% du titre de reconnaissance de la Nation et 8% sont pensionnés au titre du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre.

2.6 L'ACTION SOCIALE EN FAVEUR DES RESSORTISSANTS DE L'ÉTRANGER.

L'ONACVG intervient chaque année en faveur de ses ressortissants de l'étranger en situation nécessiteuse par l'intermédiaire :

- de ses trois services en Afrique du nord
- des ambassades et consulats de France, pour les Etats qui comptent un nombre significatif de ressortissants,
- des Offices des anciens combattants conventionnés de 11 États africains et malgache, de l'Office des anciens combattants de Pondichéry, à qui l'ONACVG accorde une subvention d'action sociale et de fonctionnement, votée par le Conseil d'administration.

Dans ces pays, sous la double recommandation du ministère des affaires étrangères et des autorités de contrôle financier (ministère des finances), une commission paritaire, associant fonctionnaires des postes consulaires -Consul, attaché de défense, trésorier-payeur, représentants des groupements d'anciens combattants et membres de l'Assemblée des français à l'Etranger, est chargée de statuer sur les demandes d'aides financières formulées par les ressortissants indépendamment de leur nationalité.

Au titre de l'exercice 2013, le champ des interventions sociales de l'ONACVG en faveur des ressortissants de l'étranger s'est traduit par plus de 9 645 aides financières diligentées dans 41 pays pour un montant total de 1,01 M€.

2.7 LE SUIVI PERSONNALISÉ DES RESSORTISSANTS

L'exercice de la mission de solidarité par l'ensemble des services départementaux et des collectivités d'outre-mer de l'ONACVG comporte une activité importante consacrée à l'accueil et à l'écoute des ressortissants.

En 2013, l'activité d'accueil et d'écoute des services de proximité a été une fois de plus très soutenue. L'accueil physique de 55 564 ressortissants au sein du service, au domicile des ressortissants ou dans le cadre de permanences permet d'analyser chaque situation.

Ces entretiens sont suivis de la mise en œuvre, suivant le cas, d'orientation vers l'organisme compétent (40 744 cas en 2013), de démarches administratives (18 615) et/ou de la constitution d'un dossier de demande d'intervention financière (35 140).

BILAN GLOBAL DES INTERVENTIONS SOCIALES DILIGENTÉES PAR L'ONACVG

| Bénéficiaires | Nombre d'interventions | Montant (en euros) |
|--|------------------------|----------------------|
| Anciens combattants | 13 055 | 5 280 550,02 |
| Harkis | 690 | 303 414,81 |
| Veuves | 18 127 | 6 972 116,39 |
| conjoints survivants -ADCS- | 3 530 | 3 758 879,00 |
| Pupilles et orphelins de guerre majeurs | 1 795 | 845 446,48 |
| Pupilles mineurs ou en études | 1 239 | 820 212,48 |
| Assistance aux ressortissants à l'étranger | 9 571 | 985 903,89 |
| Office de Pondichéry | 74 | 27 457,00 |
| Dossiers de reconversion professionnelle | 164 | 343 104,6 |
| Secours permanents et occasionnels aux compagnes et aux pensionnés hors-guerre | 92 | 75 768,70 |
| Dossiers sociaux gérés à l'échelon central | 50 | 66 323,87 |
| Subvention pour l'équipement automobile et équipements prothétique des grands invalides, mutilés de guerre et pensionnés militaires d'invalidité | 58 | 67 860,30 |
| Subventions d'action sociale aux associations | 23 | 509 000,00 |
| Action sociale collective en direction des ressortissants hébergés en EHPAD | 1 192 | 24 849,12 |
| Total interventions individuelles | 49 660 | 20 080 886,66 |
| Prêts et avances remboursables | 206 | 301 950,00 |
| TOTAL GÉNÉRAL | 49 866 | 20 382 836,66 |

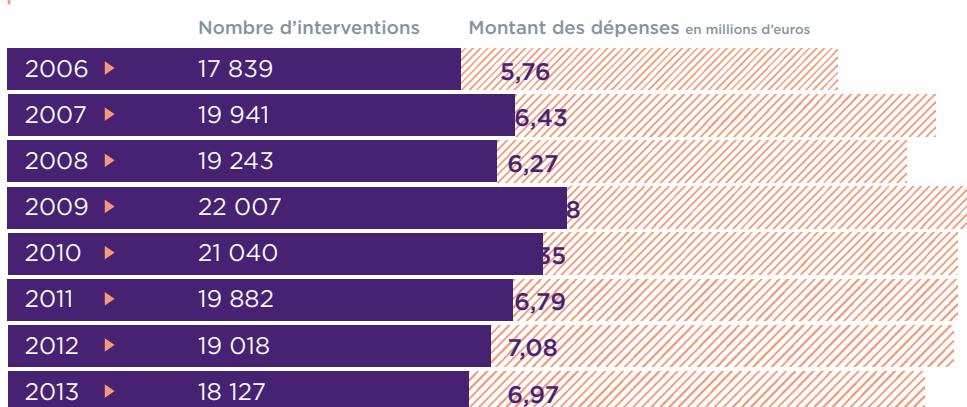
RÉPARTITION PAR CATÉGORIE DE RESSORTISSANTS DES INTERVENTIONS DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX ET DES COLLECTIVITÉS D'OUTRE-MER

| Catégorie de ressortissants | Nombre d'interventions | Montant des dépenses (en euros) |
|--|------------------------|---------------------------------|
| Anciens combattants | 13 174 | 5 455 600 |
| Harkis | 695 | 309 414 |
| Veuves | 18 186 | 7 059 116 |
| Conjoints survivants -ADCS | 3 530 | 3 758 879 |
| Pupilles de la Nation et Orphelins de guerre majeurs | 1 818 | 879 346 |
| Pupilles de la Nation et Orphelins de guerre mineurs | 1 239 | 820 212 |
| TOTAL | 38 642 | 18 282 569 |

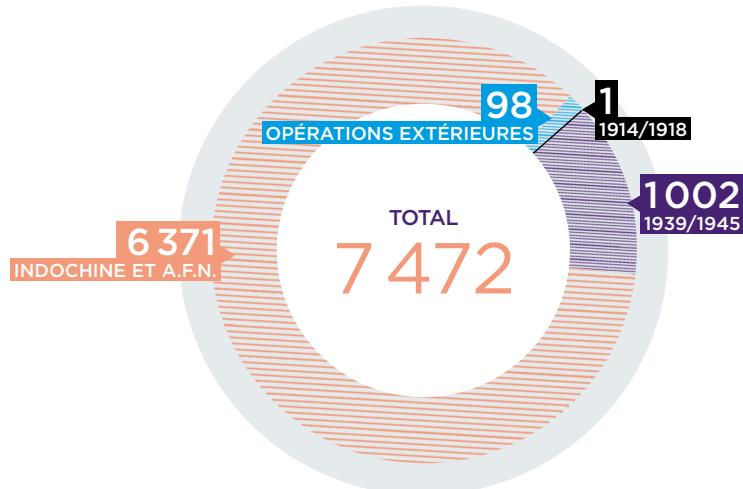
RÉPARTITION PAR NATURE DES INTERVENTIONS SOCIALES DILIGENTÉES PAR LES SERVICES DÉPARTEMENTAUX ET LES COLLECTIVITÉS D'OUTRE-MER

| Catégorie d'interventions | Anciens combattants | Harkis | Veuves | Pupilles de la Nation et orphelins de guerre majeurs | Pupilles de la Nation et orphelins de guerre mineurs | Total | Montant des dépenses (en euros) |
|--|---------------------|------------|---------------|--|--|---------------|---------------------------------|
| | | | | | | | |
| Secours d'urgence et achats de chèques de service | 537 | 72 | 323 | 142 | - | 1 074 | 237 970,89 |
| Aides pour difficultés financières | 6 802 | 546 | 10 179 | 1 239 | - | 18 766 | 9 783 429,83 |
| Aides différentielles aux conjoints survivants -ADCS- | - | - | 3 530 | | - | 3 530 | 3 758 879,00 |
| Participations à l'aide ménagère ou au maintien à domicile | 3 729 | 69 | 5 392 | 345 | - | 9 535 | 3 280 033,12 |
| Colis de douceurs | 1 987 | 3 | 2 233 | 69 | - | 4 292 | 100 093,86 |
| Aides aux études, à la vie quotidienne, à la majorité, au 1 ^{er} emploi et étrennes | - | - | - | - | 1 239 | 1 239 | 820 212,48 |
| Total | 13 055 | 690 | 21 657 | 1 795 | 1 239 | 38 436 | 17 980 619,18 |
| Avances remboursables | 119 | 5 | 59 | 23 | 0 | 206 | 301 950,00 |
| TOTAL GÉNÉRAL | 13 174 | 695 | 21 716 | 1 818 | 1 239 | 38 642 | 18 282 569,18 |

NOMBRE D'INTERVENTIONS EN FAVEUR DES VEUVES (HORS PRÊTS ET AIDES AUX CONJOINTS SURVIVANTS)



RÉPARTITION DES CARTES DE VEUVE DÉLIVRÉES PAR GÉNÉRATION DU FEU



BILAN DE L'ACTIVITÉ RELATIVE À L'ADCS EN 2013

| Mois | Nombre total de dossiers instruits | Nombre de dossiers éligibles | Nombre de dossiers rejetés |
|--------------------------------|------------------------------------|------------------------------|----------------------------|
| dossiers 2012 rattachés à 2013 | 10 | 10 | 0 |
| Janvier | 2 005 | 1 736 | 269 |
| Février | 513 | 429 | 84 |
| Mars | 462 | 351 | 111 |
| Avril | 387 | 283 | 104 |
| Mai | 131 | 106 | 25 |
| Juin | 285 | 213 | 72 |
| Juillet | 74 | 57 | 17 |
| Août | 22 | 10 | 12 |
| Septembre | 212 | 172 | 40 |
| Octobre | 58 | 48 | 10 |
| Novembre | 147 | 111 | 36 |
| Décembre | 9 | 4 | 5 |
| Total | 4 315 | 3 530 | 785 |
| Montant des dépenses | | | 3 758 879 € |

BILAN GLOBAL DU DISPOSITIF ADCS DEPUIS SA CRÉATION

| | Nombre total de dossiers instruits | Nombre de Dossiers éligibles | Nombre de dossiers rejetés | Montant des dépenses |
|--------|------------------------------------|------------------------------|----------------------------|----------------------|
| 2007 ► | 1 617 | 809 | 808 | 526 801 € |
| 2008 ► | 6 222 | 4 060 | 2 162 | 4 695 263 € |
| 2009 ► | 5 616 | 4 054 | 1 562 | 4 171 833 € |
| 2010 ► | 5 634 | 4 537 | 1 097 | 5 065 230 € |
| 2011 ► | 5 499 | 4 682 | 817 | 4 619 534 € |
| 2012 ► | 5 956 | 5 114 | 842 | 6 075 360 € |
| 2013 ► | 4 315 | 3 530 | 785 | 3 758 879€ |

BILAN PAR DÉPARTEMENT DES ADOPTIONS PAR LA NATION EN QUALITÉ DE PUPILLE PRONONCÉES EN 2013

| Département | Catégorie 1 (OPEX, Guerre) | Catégorie 2 (attentat terroriste) | Catégorie 3 (acte d'agression mission de service public) | TOTAL | enfants victimes directes | Orphelins | enfants de blessés |
|---------------------------|-------------------------------|--------------------------------------|---|-----------|---------------------------------|---------------------------|---------------------------|
| 5- Hautes-Alpes | 1 | - | | 1 | - | - | 1 |
| 6- Alpes-Maritimes | | - | 1 | 1 | - | 1 | - |
| 11- Aude | 2 | - | - | 2 | - | - | 2 |
| 13- Bouches-du-Rhône | 2 | - | - | 2 | - | 2 | - |
| 18- Cher | 2 | - | - | 2 | - | 2 | - |
| 25- Doubs | 1 | - | - | 1 | - | 1 | - |
| 30- Gard | - | 1 | - | 1 | - | 1 | - |
| 38- Isère | 3 | - | - | 3 | - | 2 | 1 |
| 47- Lot-et-Garonne | 2 | - | - | 2 | - | - | 2 |
| 64- Pyrénées-Atlantiques | 2 | - | - | 2 | - | - | 2 |
| 66- Pyrénées-Orientales | 7 | - | - | 7 | - | 7 | - |
| 72- Sarthe | 4 | - | - | 4 | - | - | 4 |
| 73- Savoie | - | - | 2 | 2 | - | 2 | - |
| Var | - | - | 2 | 2 | - | 2 | - |
| 83- Haute-Vienne | 3 | - | - | 3 | - | 3 | - |
| 15 services/ total | 29 | 1 | 5 | 35 | 0 | 23 soit 65,7 % | 12 soit 34,3 % |

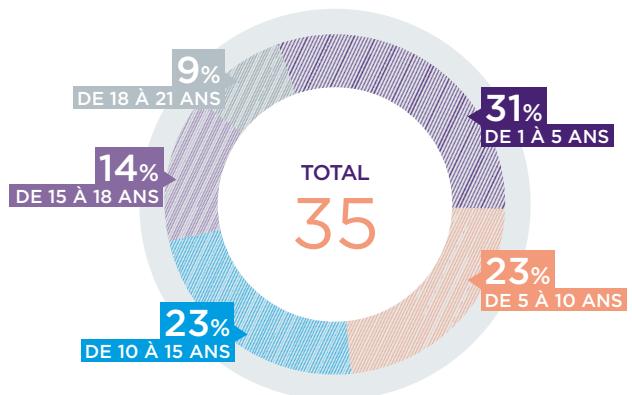
1) cat 1 : Lois du 27 juillet 1917, du 29 avril 1927, du 6 août 1955 et du 31 juillet 1959 (anciens combattants victimes de guerre, militaires)

2) cat 2 : Loi du 23 janvier 1990 (acte de terrorisme)

3) cat 3 : Loi du 19 juillet 1993 (extension aux enfants de certains fonctionnaires décédés dans des circonstances liées au maintien de l'ordre public)

RÉPARTITION PAR TRANCHE D'ÂGE DES ENFANTS ADOPTÉS EN 2013

| Age | Orphelins | enfants de blessés | total |
|----------------|-----------|-----------------------|-----------|
| de 1 à 5 ans | 5 | 6 | 11 |
| de 5 à 10 ans | 7 | 1 | 8 |
| de 10 à 15 ans | 5 | 3 | 8 |
| de 15 à 18 ans | 3 | 2 | 5 |
| de 18 à 21 ans | 3 | 0 | 3 |
| Total | 23 | 12 | 35 |



BILAN DE LA GESTION DES ENFANTS PUPILLES DE LA NATION

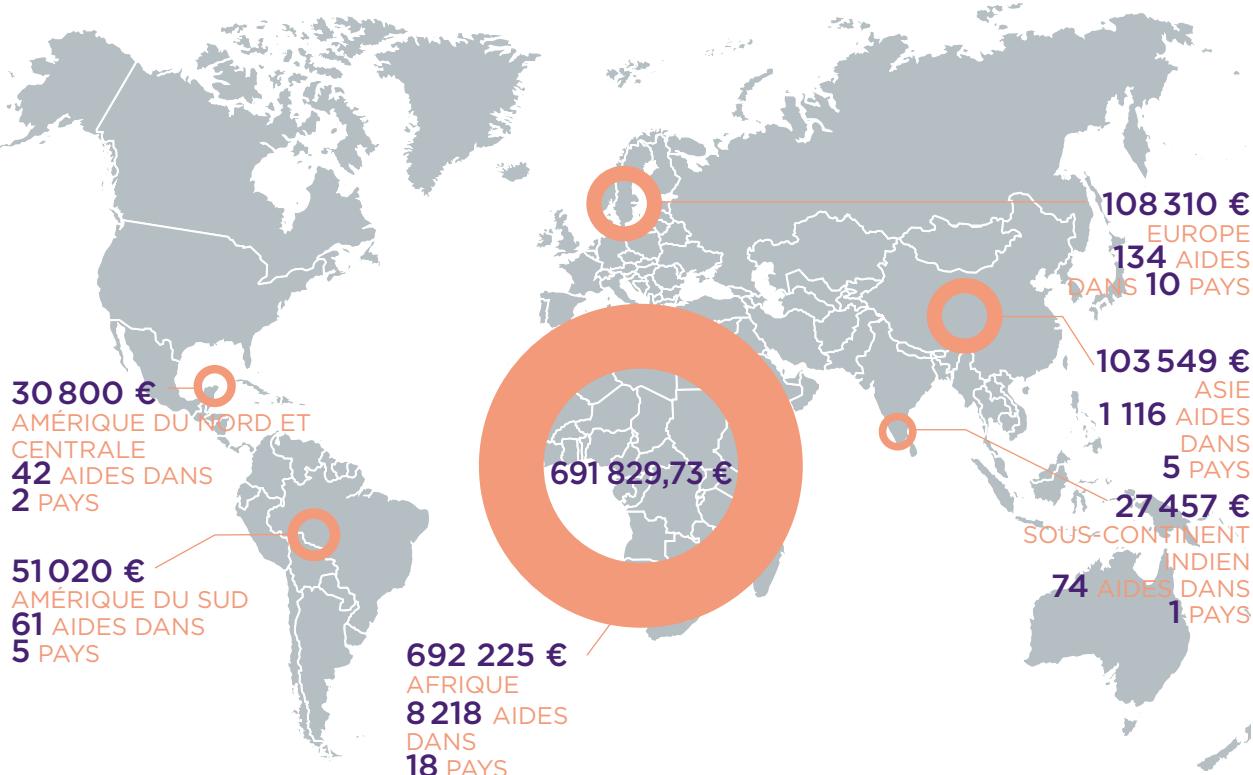
| Nombre de services départementaux gestionnaires de pupilles | Nombre de PN gérés | | | | | |
|---|--------------------|-----------|-----------|------------|------------|--------------|
| | cat 1 | cat 2 | cat 3 | Filles | Garçons | TOTAL |
| 65 | 187 | 94 | 53 | 168 | 166 | 335 |

1) cat 1 : Lois du 27 juillet 1917, du 29 avril 1927, du 6 août 1955 et du 31 juillet 1959 (anciens combattants victimes de guerre, militaires)

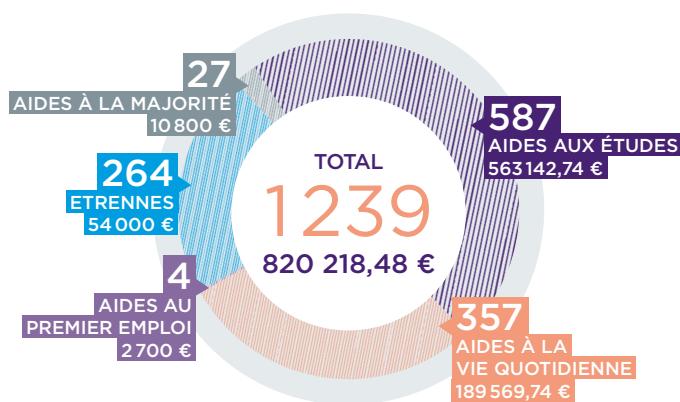
2) cat 2 : Loi du 23 janvier 1990 (acte de terrorisme)

3) cat 3 : Loi du 19 juillet 1993 (extension aux enfants de certains fonctionnaires décédés dans des circonstances liées au maintien de l'ordre public)

BILAN DES INTERVENTIONS SOCIALES PAR CONTINENT



BILAN DES INTERVENTIONS FINANCIÈRES DILIGENTÉES EN FAVEUR DES PUPILLES DE LA NATION



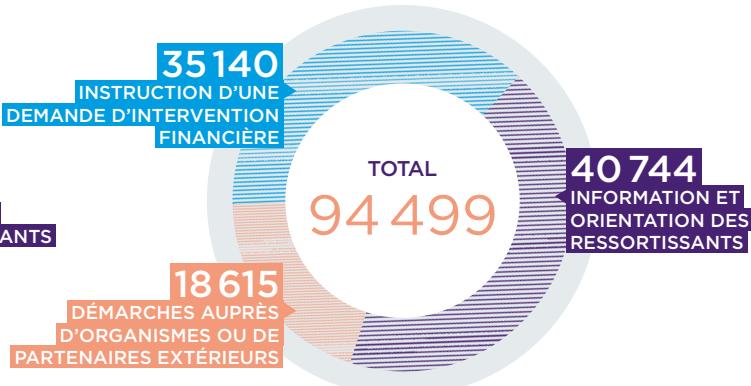
RÉPARTITION DES STAGIAIRES AYANT BÉNÉFICIÉ D'UNE PRISE EN CHARGE DE LEUR FORMATION PAR L'ONACVG EN 2013 PAR QUALITÉ DE RESSORTISSANTS ET PAR ÂGE

| Qualité de ressortissant | Nombre | Age min | Age max | Moyenne d'âge |
|---|------------|-----------|-----------|---------------|
| Ancien combattant | 56 | 24 | 58 | 41 |
| Pensionné militaire d'invalidité | 13 | 24 | 50 | 36 |
| Pupille de la Nation | 2 | 28 | 30 | 29 |
| Titulaire du titre de reconnaissance de la Nation | 93 | 24 | 57 | 36 |
| Total | 164 | 24 | 58 | 39 |

L'ACTIVITÉ D'ACCUEIL ET D'ÉCOUTE DES RESSORTISSANTS



NATURE DE L'ASSISTANCE DILIGENTÉE EN FAVEUR DES RESSORTISSANTS REÇUS ET VISITÉS



[3. Contribuer au lien Armée nation et transmettre les valeurs portées par les combattants de toutes les générations du feu.

L'ONACVG a été en 2013 au cœur des manifestations et cérémonies liées aux commémorations du Centenaire de la Première guerre mondiale et du 70^e anniversaire de l'année 1943. Plus de 900 actions mémorielles ont été financées et réalisées en 2013 dans ce cadre.

Ces actions sont menées en local par les directeurs des services départementaux, appuyés par 18 missions fonctionnelles de mémoire, dites « missions interdépartementales mémoire et communication » (MIMC), composées de un à deux coordonnateurs mémoire et communication (CMC) chargés de développer des actions d'envergure particulièrement médiatisées au niveau régional ou interdépartemental.

3.1 L'ONACVG AU CŒUR DU CENTENAIRE DE LA GRANDE GUERRE

L'ONACVG est membre fondateur du GIP du Centenaire. A ce titre, les services départementaux de l'ONACVG sont au cœur du processus de labellisation des projets liés au Centenaire. La quasi-totalité des directeurs départementaux sont les secrétaires généraux des commissions de labellisation et font un important travail de collecte et d'étude des dossiers auprès des Préfets des départements.

A_ 7^{ÈME} ÉDITION DU CONCOURS SCOLAIRE DE L'ONACVG « LES PETITS ARTISTES DE LA MÉMOIRE, LA GRANDE GUERRE VUE PAR LES ENFANTS »

La participation des établissements scolaires à ce concours ne cesse d'augmenter. Pour cette septième édition, ce sont ainsi 224 classes de CM1-CM2 qui se sont inscrites, contre 140 classes pour la précédente édition.

Comme chaque année, les services départementaux de l'ONACVG ont organisé localement le concours, enregistrant les classes, mettant à disposition des classes participantes les outils pédagogiques pouvant servir à la préparation de ce concours (kit pédagogique « fragment de guerre » et exposition « La grande Guerre ») et organisant le jury départemental.

Le 1er prix a été remis à l'Ecole Henri Wallon A. de Vitry sur Seine (Val de Marne) qui a été reçue, le 2 juillet 2013, par la directrice générale de l'ONACVG dans les salons du gouverneur militaire de Paris aux Invalides en présence de nombreuses personnalités.



Remise aux Invalides du 1er prix du PAM

B_ INSTALLATION DE PANNEAUX D'INFORMATION HISTORIQUE DANS LES NÉCROPOLES NATIONALES DANS LE CADRE DU CENTENAIRE DE LA GRANDE GUERRE

Depuis 2012, dans le cadre du Centenaire 1914-2014, l'ONACVG est chargé de la réalisation de panneaux d'information historique à apposer dans les nécropoles nationales. Un programme de réalisation 2014-2018 a été mis en place pour les sites prioritaires. Cette opération concernera à terme toutes les nécropoles nationales. Une quarantaine de panneaux ont d'ores et déjà été conçus et devraient être installés dans le courant de l'année 2014.

C_ L'ACTION DES SERVICES DANS LE CADRE DU CENTENAIRE

En Alsace, la MIMC a participé à la rédaction des 45 panneaux qui agrémenteront le parcours scénographié du champ de bataille du Hartmannswillerkopf, aménagé dans le cadre d'une vaste réhabilitation nationale. L'installation des panneaux devrait être achevée au cours de l'été 2014.

Réalisé par la MIMC de **Lorraine**, une plaquette «Hommage aux soldats inconnus de l'Arc de Triomphe» revient sur la cérémonie du choix du soldat inconnu dans la citadelle de Verdun, le 10 novembre 1920 et l'inhumation des sept soldats non choisis dans l'enceinte du cimetière du Faubourg-Pavé.

Dans l'Aisne, le service départemental soutient le projet « Un Nieuport pour Quentin » qui vise à la réalisation, par les collégiens de Saint Joseph de Château-Thierry, de deux maquettes motorisées du Nieuport 28, répliques de l'avion de Quentin Roosevelt, fils du président des Etats-Unis abattu le 14 juillet 1918 au dessus de Coulonges-Cohan. Les maquettes devraient survoler les commémorations prévues dans l'Aisne pour le Centenaire.

Dans le cadre des assises de la mémoire partagée du mois de juin 2013, la **MIMC Bretagne** a réalisé pour sa part un circuit historique «Grande Guerre» pour la ville de Rennes en partenariat avec l'Office du tourisme de la ville.

Dans l'Orne, le service départemental a organisé à l'EHPAD de Carrouges le 7 février 2013 une conférence consacrée aux aviateurs ornais dans la Grande Guerre. Une exposition sur le même thème était également présentée ce jour-là par Mme Gallais, membre du Souvenir Français.

Le SD du Gers a organisé, à Auch, en novembre 2013 une conférence « Il y a 100 ans, le Gers avant la Grande Guerre ».

En Lozère, la ville de Mende en partenariat avec le SD de l'ONACVG s'est doté, à l'aube du centenaire de la Première guerre mondiale, d'un lieu de mémoire : « La Forêt des poilus ». Dans ce nouveau parc, environ 350 arbres ont été plantés, dont chacun représentera, au moyen d'un écriveau mentionnant son nom et ses dates, un « poilu » lié à Mende et Mort pour la France durant le conflit. Un cheminement aménagé au sein de la « Forêt des poilus » sera balisé par une série de panneaux destinés à l'information des visiteurs et des promeneurs. Ces panneaux, réalisés par le SD, retraceront, année par année, l'histoire du conflit tel qu'il a été vécu à Mende et au front. 270 élèves des établissements scolaires de la ville ont participé à la plantation des arbres le 14 novembre 2013. La « Forêt des poilus » a été inaugurée officiellement le 27 février.

Les SD de la Nièvre et des Yvelines ont soutenu l'enregistrement, en février 2013, de l'oratorio « 1918, l'homme qui titubait dans la guerre » d'Isabelle Aboulker par le chœur d'enfants Capriccio accompagné par l'orchestre de l'harmonie de la Musique de la police nationale.

Le lycée Lyautey de Casablanca, en partenariat avec le service de l'ONACVG du Maroc, ont réalisé et édité des brochures rédigées et illustrées par les lycéens en ateliers d'écriture sur le thème de la participation du Maroc à la Première Guerre mondiale.

D LES RENDEZ-VOUS DE L'HISTOIRE DE BLOIS : DU 10 AU 13 OCTOBRE 2013

L'ONACVG était naturellement présent aux Rendez-vous de l'Histoire de Blois dont le thème retenu, à l'approche du centenaire de la Première Guerre mondiale, était « la Guerre ». Pour cette 16eme édition, les représentants de la MIMC Centre et les directeurs des hauts lieux de la mémoire nationale gérés par l'Office, dont notamment le Mont-Valérien et le Struthof - CERD, ont tenu un stand commun.

Ce salon du livre d'Histoire, de par sa renommée européenne ainsi que par le nombre de ses visiteurs (jusqu'à 25 000 chaque année), offre une excellente vitrine à l'ONACVG pour

faire connaître ses missions et notamment ses actions en matière de politique de mémoire. Le public a pu ainsi s'informer sur les projets de l'Office (expositions, spectacles, concours scolaires...) et sur les sites mémoriels qu'il gère à travers les supports de communication mis à disposition (brochures, plaquettes informatives, catalogues d'expositions).

[3.2 COMMÉMORATION DE L'ANNÉE 1943 : HOMMAGE À LA RÉSISTANCE, À JEAN MOULIN ET COMMEMORATION DE LA LIBÉRATION DE LA CORSE

Conformément au programme commémoratif, l'ONACVG a mis en œuvre, en 2013, un programme mémoriel spécifique dédié au 70ème anniversaire de l'année 1943 et, notamment, un hommage particulier à la Résistance, mais aussi à la Libération de la Corse.

De nombreuses initiatives fortes ont été mises en œuvre par le siège (département de la mémoire et de la communication) et les services déconcentrés (services départementaux - SD - et missions interdépartementales mémoire et communication - MIMC) de l'Office, le plus souvent en partenariat avec les structures culturelles ou associatives les plus compétentes sur ces sujets.

L'Office, par l'intermédiaire de ses services de proximité, est au cœur de la procédure mise en place afin d'accompagner les projets développés dans le cadre de la préparation de cet anniversaire qui donne lieu à de nombreuses actions mémorielles, à l'initiative d'organismes institutionnels, de collectivités territoriales, d'associations, d'entreprises privées et de particuliers, qui sollicitent un soutien de leurs projets auprès d'institutions publiques et privées, et particulièrement auprès de l'État.

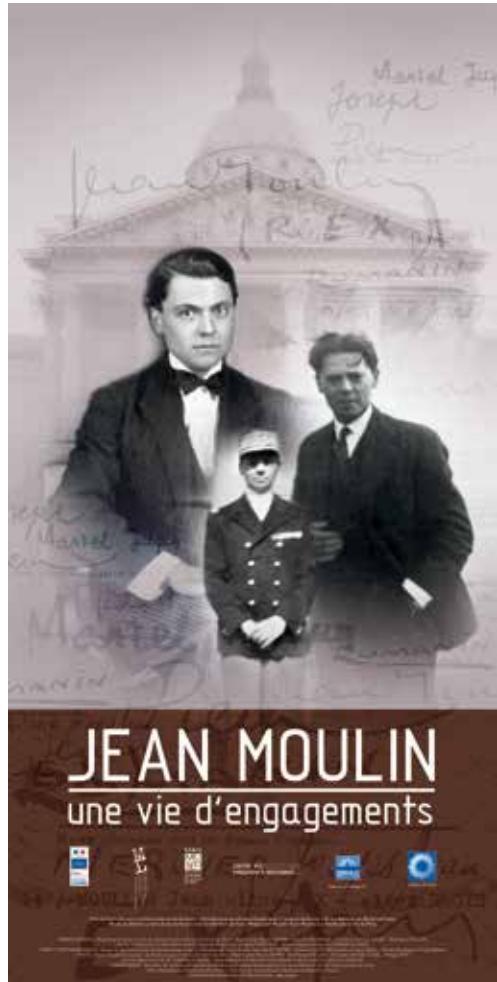
Les projets commémoratifs d'origine publique ou privée, liés au cycle du 70ème anniversaire, sont adressés aux services départementaux de l'ONACVG (www.onac-vg.fr) depuis le 30 novembre 2013. Ceux-ci collectent les différents projets de leur département et les présentent à l'instance départementale compétente. Ils sont le relais pour les préfectures dans le cadre de ce cycle mémoriel.

A_L'HOMMAGE À JEAN MOULIN

Dans le cadre de l'hommage à Jean Moulin arrêté le 21 juin et décédé le 8 juillet 1943, le département de la mémoire et de la communication a été chargé, sur commande du cabinet du ministre délégué et de la DMPA, de la réalisation de l'exposition nationale Jean MOULIN, une vie d'engagement.

Cette exposition, qui a bénéficié de l'expertise sur ce sujet de Madame Levisse-Touzé, historienne, directrice du mémorial du maréchal Leclerc et d'une iconographie très riche et pour l'essentiel inédite, a été inaugurée officiellement par le ministre chargé des anciens combattants à l'occasion de la journée nationale d'hommage à Jean MOULIN au Panthéon, le 17 juin 2013.

Elle a été présentée sur les grilles d'enceinte du Panthéon jusqu'au mois d'août. 115 exemplaires de cette exposition ont été envoyés dans les services départementaux pour présentation en préfecture à l'occasion de cette année anniversaire.



Exposition Jean Moulin

Les services départementaux de l'ONACVG ont assisté les préfectures pour l'organisation des nombreuses cérémonies organisées partout en France le 21 juin 2013 en hommage à Jean Moulin. A chacune de ces présentations étaient associés, élus, monde combattant et jeunes scolarisés à qui était confié un rôle actif dans le déroulement de la cérémonie (lecture de textes, échanges avec les derniers témoins, anciens Résistants de l'époque).

Ainsi à Metz (57), cette exposition a été inaugurée le 8 juillet 2013 dans le hall de la gare où Jean Moulin a été déclaré décédé à cette même date en 1943. Le hall a été, à cette occasion, baptisé du nom du résistant.

De nombreuses plaques à la mémoire de Jean Moulin ont été inaugurées : le 2 mai 2013, 400 collégiens et lycéens ont assisté, en compagnie des pensionnaires de la maison de retraite de **Vence dans les Alpes maritimes**, à l'installation de l'une d'elles; le ministre délégué auprès du ministre de la défense, chargé des anciens combattants a assisté, le 15 novembre 2013, à l'inauguration d'une plaque en hommage au résistant devant le collège Marcel Aymard de Millau (12). Cette cérémonie a été accompagnée d'un concert de chants patriotiques et de la visite de l'exposition commentée par les élèves.

Dans la Nièvre (58), des collégiens de Corbigny ont assisté à la représentation théâtrale Les premiers combats de jean Moulin, prélude à un travail sur ce thème.

Dans le Gard, deux classes de 3eme du collège Lou Castellas de Marguerittes ont réalisé tout au long de l'année un travail sur les traces de Jean Moulin et du CNR. Ils ont présentés, le 7 mai, le résultat de leur travail sous forme d'une exposition.

La MIMC Provence-Alpes-Côte-d'Azur a également réalisé une brochure nationale sur la vie de Jean Moulin et les lieux de sa mémoire. Cette brochure retrace de façon chronologique la vie d'un des personnages les plus emblématiques de la Résistance française, tout en présentant dans un découpage géographique certains des lieux, monuments et plaques commémoratives, dédiés à sa mémoire. Ce projet a fait l'objet d'une diffusion dans chaque service départemental de l'ONACVG.



Concours BD*
Souvenirs de
Résistants

B_ L'HOMMAGE À LA RÉSISTANCE ET AUX MAQUIS

La plupart des services départementaux de l'ONACVG ont initié ou ont été associés à de très nombreux hommages et initiatives de transmission de la mémoire des maquis et des figures locales de la Résistance, des faits marquants de leurs activités (parachutages clandestins ...), ainsi que de sa répression (arrestations, déportations).

Dans l'Ain, le 14 décembre 2013, en souvenir de la rafle du 14 décembre 1943, la population nantuaise a commémoré les 70 ans de ce terrible épisode, sous la direction du Préfet de l'Ain. Les élèves, de tous les niveaux, se sont particulièrement impliqués. Différentes haltes dans la ville de Nantua étaient prévues où les CM2 ont chanté la Marseillaise, les collégiens ont lu des textes ou des poèmes qu'ils avaient rédigés et les lycéens, ont entonné le Chant des Partisans et le Chant des Marais.

Dans le cadre du centenaire de la naissance de Charlotte Delbo, plusieurs pièces de théâtre issues de son œuvre ont été jouées en présence de nombreux scolaires : le 13 décembre, à Vigneux sur Seine **dans l'Essonne**, ils ont pu assister à la représentation de Je reviens de la vérité. Le SD était partenaire de cette opération.

Une centaine d'habitants de **Plouha dans les Côtes d'Armor** accompagnés du directeur du service départemental de l'ONACVG se sont rendus le 22 novembre à Paris, aux Invalides, pour rendre hommage à Georges Morin, ancien membre du réseau d'évasion d'aviateur alliés implanté à Plouha, mort en déportation. Ils se sont recueillis devant la plaque apposée à sa mémoire dans le corridor de Metz. Agent de l'ONACVG, Georges Morin travaillait et vivait

aux Invalides. Refusant la défaite, il avait intégré le réseau « Action Vengeance de la France Combattante ». Agent de renseignements, il réceptionnait des postes de radio clandestins, distribuait la presse résistante, assurait la cache et le transport d'armes. Il a placé cet Hôtel des Invalides au centre d'une filière d'évasion de jeunes aviateurs anglais, américains et canadiens. Plus de cent trente aviateurs sauvés par les Résistants, après que leur appareil eut été abattu dans le ciel de France, ont ainsi été hébergés ici même, entre 1942 et 1944, avant d'être rapatriés vers l'Angleterre, par l'Espagne ou la Bretagne, munis de faux papiers.

Ainsi, le **SD de la Lozère** a co-organisé avec les mairies et les associations concernées, de nombreuses visites et randonnées sur les sites de mémoire de la résistance locale : Mont Mouchet, village martyr de Paulhac-en-Margeride, maquis -école de la Picharlerie, pour plus de 600 élèves de CM1-CM2. Ils y ont entendu des témoignages d'anciens résistants.

Une exposition intitulée « La Résistance lorraine à l'assaut de l'effort de guerre allemand. Parachutages, sabotages et répression dans les départements **de la Meuse**, des Vosges et de la Meurthe-et-Moselle au cours de l'année 1943 » a été réalisée par la **MIMC Lorraine**. A partir de documents d'archives, de photographies et de témoignages, cette exposition revient en une quinzaine de panneaux sur la manière dont la Résistance lorraine a entravé, par ses actions de sabotages, l'effort de guerre allemand en 1943. Trois panneaux, un pour chaque département, font la synthèse, à l'aide de tableaux et de cartes, des opérations de ce type menées par les Résistants.

Après Souvenirs de guerre et Frères d'armes, la **MIMC Bourgogne-Franche-Comté** a lancé la troisième édition du concours de bande dessinée à la rentrée 2013/2014. Intitulé « Souvenirs de résistant : 1943-1944 », le concours s'est ouvert cette année aux collégiens et a été étendu à d'autres régions tests en vue d'une généralisation du concours à l'ensemble de la France. Six régions sont concernées : Auvergne, Poitou-Charentes, Languedoc-Roussillon, Aquitaine, Bourgogne et Franche-Comté.

Dans les Pyrénées-Orientales, le Résistant catalan Louis Torcatis a été mis à l'honneur, le 6 avril 2013, au travers du challenge de rugby qui a pris son nom et a réuni 1320 benjamins et environ 500 adultes.

Dans la Vienne, le vendredi 4 octobre 2013, a eu lieu l'inauguration du nouvel emplacement du monument des fusillés de la butte de Biard. Déplacé pour cause de travaux sur la ligne à grande vitesse entre Tours et Bordeaux, le monument se rapproche du lieu originel où ont été

fusillés 128 hommes entre le 7 mars 1942 et le 4 juillet 1944 par les forces de répression allemandes. A cette occasion ont été réalisés un panneau et une brochure qui évoquent l'histoire du site et de ceux qui y ont été fusillés.

La **MIMC Nord-Pas-de-Calais/Picardie** et le service départemental de l'Aisne, soutenus par la ville de Saint-Quentin, ont organisé une journée d'étude consacrée aux femmes dans la Résistance et la Déportation le 12 décembre. Cette journée a été relayée par divers médias dont France 3 Picardie. Madame Geneviève Le Berre, ancienne Résistante, membre du réseau Bourgogne, et Madame Lili Leignel, rescapée des camps de la mort, ont ému les 700 collégiens et lycéens venus du Nord Pas de Calais et de la Picardie.

C_LA LIBÉRATION DE LA CORSE

De nombreuses manifestations ont eu lieu en Corse à l'occasion du 70e anniversaire de la libération de l'île. Au delà des grandes cérémonies, les deux services départementaux de l'ONACVG de Bastia et Ajaccio ont programmé de nombreuses opérations.

Une fois de plus, l'Office a su démontrer son savoir-faire dans le cadre de ces commémorations nationales :

- ▶ Réalisation d'un circuit « Tourisme de la mémoire 70ème anniversaire de la libération de la Corse » du 9 septembre au 4 octobre en partenariat avec l'IGESA et les Services départementaux de l'ONACVG;
- ▶ Colloque sur la Libération de la Corse organisé par la Mission Interdépartementale Mémoire et Communication Corse de l'ONACVG en partenariat avec l'Université de Corse le 15 octobre à Corté;
- ▶ Exposition photo réalisée par la Mission interdépartementale mémoire et communication de Corse consacrée aux combats libérateurs en partenariat avec le Centre Méditerranéen de la Photo;

▶ Edition d'un ouvrage à vocation pédagogique consacré aux combats libérateurs. Ce livre, co-rédigé par MM. Roberto BATTISTINI, Paul SILVANI et Madame Marie FERRANTI, a été édité grâce au concours financier de l'œuvre National du Bleuet de France, de la Collectivité Territoriale de Corse, du Conseil Général de Haute-Corse, de la Fédération Maginot, de l'Union des Blessés de la Face et de la Tête et de l'Association des Mutilés des yeux de Guerre, ainsi que de la DMPA;

▶ Film documentaire de 52 minutes réalisé par M. R BATTISTINI consacré aux témoins et acteurs de la Libération de la Corse avec le soutien de la DMPA et l'ONACVG;

▶ Réalisation d'une carte postale et d'un timbre sur les combats libérateurs par la Mission mémoire et communication Corse en partenariat avec La Poste. Une opération d'oblitération a eu lieu près du lieu de la cérémonie à Bastia toute la journée du 4 octobre.

D_LES AUTRES INITIATIVES LIÉES AU 70E ANNIVERSAIRE

Une initiative interrégionale **des MIMC Bretagne, Pays de la Loire, Poitou-Charentes et Aquitaine** illustre parfaitement les missions dévolues aux coordonnateurs mémoire et communication : concevoir et médiatiser des actions mémorielles d'envergure.

Pendant plus d'un an, les CMC de ces régions ont travaillé ensemble à l'élaboration d'un projet sur une thématique commune à ces territoires, celle des poches de l'Atlantique, derniers territoires occupés par les Allemands entre 1944 et 1945 alors que le reste du territoire français avait été libéré. Afin de valoriser cette mémoire collective, et pour s'inscrire dans le cycle de commémoration des années 2013-2015, les MIMC ont donc conçu une exposition itinérante de vingt panneaux sur l'histoire des communes et des zones du littoral atlantique profondément marquées par l'occupation nazie en 1944 et 1945, alors que le reste du territoire était libéré. L'exposition a été inaugurée le vendredi 25 octobre 2013 au musée de Royan.



Décoration par le Chef de l'Etat de résistants corse et de goumiers marocains, 4 octobre 2013



Remise nationale des prix du CNRD 2012 2013
©Jacques Robert

E_ LE CONCOURS NATIONAL DE LA RÉSISTANCE ET DE LA DÉPORTATION

Le thème de l'édition 2012-2013 était «Communiquer pour résister 1940-1945». Pendant cette année scolaire, près de 35 000 élèves issus de 1 720 établissements répartis sur l'ensemble du territoire national ainsi que d'établissements français à l'étranger ont participé au concours.

Plusieurs centaines d'entre eux ont reçu des prix attribués, en mai 2013, par les jurys départementaux. Les meilleurs travaux ont été transmis au jury national par les directions des services départementaux de l'éducation nationale.

Comme chaque année, l'ONACVG et ses services départementaux se sont fortement mobilisés aux côtés de la Fondation de la Résistance et de l'Education nationale dans l'organisation de ce concours : préparation des élèves, corrections des travaux au sein des jurys, remises des prix locales et nationale. Les directeurs des services départementaux ont accompagné les lauréats de leur département à la remise des prix nationale, le 19 décembre 2013 à la Sorbonne.

De nombreux services départementaux ont co-organisé ou co-financé pour leurs lauréats des voyages sur les lieux de mémoire.

[3.3] LA MÉMOIRE DES AUTRES CONFLITS

A_ LA GUERRE D'ALGÉRIE : UN HOMMAGE PARTICULIER À LA MÉMOIRE DES HARKIS

L'ONACVG a réalisé l'exposition « Parcours de Harkis et de leur famille ». Ce travail inédit a été conçu par le département mémoire et communication de l'ONACVG et les coordonnateurs mémoire et communication de Provence-Alpes-Côte d'Azur et d'Île-de-France, sous la direction de l'historien Jean-Jacques Jordi. Elle rend hommage, tout au long de ses 20 panneaux richement illustrés de photos et de récits, à l'action de ces soldats engagés aux côtés de la France dès 1830 et leurs parcours ainsi que celui de leur famille.

Elle a été inaugurée le 25 septembre 2013, à l'occasion de la journée nationale d'hommage aux Harkis et autres membres des formations supplétives par Monsieur Kader Arif, ministre délégué auprès du ministre de la Défense chargé des anciens combattants, dans la cour d'honneur des Invalides. Cette exposition a également été présentée en décembre à Grasse (06) et à Bourg-Lastic (63).

Elle doit être dupliquée en 2014 en une centaine d'exemplaires afin que chaque service départemental de l'ONACVG en soit dépositaire.

B_ LES OPEX

Dans le cadre du programme commémoratif de la DMPA, l'ONACVG s'est mobilisé avec différents partenaires pour réaliser des opérations en mémoire des soldats français engagés dans des opérations, notamment des opérations de maintien de la paix sous mandat de l'ONU.

LES 30 ANS DE L'ATTENTAT DU DRAKKAR (ATTENTAT DU 23 OCTOBRE 1983 À BEYROUTH CONTRE LA FORCE MULTINATIONALE DE SÉCURITÉ)

Les services départementaux de l'ONACVG se sont associés aux commémorations liées à l'attentat du DRAKKAR : le 23 octobre 2013, en Ariège, la cérémonie qui s'est tenue à la caserne du 1er régiment de chasseurs parachutistes (RCP) de Pamiers (Villeneuve du Paréage), en présence du Ministre de la défense et du Ministre délégué auprès du ministre de la défense, chargé des anciens combattants, a réuni plu-

sieurs centaines de personnes.

Le 15 octobre, des **collégiens de Pamiers (09)** ont rendu visite au 1er régiment de Chasseurs parachutistes de leur ville et ont assisté, à cette occasion, à une conférence sur ce thème. Cette rencontre était organisée par la MIMC Midi Pyrénées et les anciens du 1er RCP.

Dans l'Aude, deux hommages ont eu lieu le 23 octobre devant la stèle de la section audoise de l'Union Nationale des Parachutistes (UNP) et le 20 décembre avec la délégation militaire départementale, le 3eme RPIMA et l'UNP.

Des hommages particuliers à des militaires tués dans cet attentat ont été rendus, entre autres, le 19 décembre, au capitaine Thomas à Sarzeau **dans le Morbihan (56)**, en présence d'élèves et le 28 octobre, au caporal Laurent Thorel à Ailly le Haut Clocher dans **la Somme (80)**.

LES AUTRES OPEX :

L'exposition itinérante Les OPEX réalisée par la direction de la communication (DICOD) du ministère de la Défense a été présentée du 14 octobre au 4 novembre 2013 à Caen.

L'Association Nationale des Participants aux Opérations Extérieures (ANOPEX), l'Association Nationale des Participants aux Opérations Extérieures (ANOPEX), la Délégation Militaire Départementale (DMD) et l'ONACVG du **Loiret (45)**, ont organisé une exposition sur les OPEX à l'occasion d'une Journée Défense Citoyenneté (JDC) à la caserne du 12ème régiment de cuirassier d'Olivet du 22 au 23 septembre 2013.



[Exposition Parcours de harkis et de leur famille ©Jacques Robert

La MIMC Languedoc-Roussillon a lancé pour la troisième année consécutive le colloque consacré aux théâtres d'opérations extérieures, La gendarmerie en OPEX, en partenariat avec la Région de gendarmerie du Languedoc Roussillon.

Dans le Tarn et Garonne, du 28 mars au 18 avril, 8 classes de 3ème ont découvert le quotidien des soldats en OPEX auprès du 31ème régiment du génie.

La MIMC Midi-Pyrénées a organisé une conférence au sein de l'ERP de Muret le 29 novembre 2013. Les élèves du Lycée Charles de Gaulle ont écouté le témoignage de l'infirmier Sylvain Faivié qui leur a permis de découvrir les effets psychologiques (syndromes de stress post traumatisques) relevés chez les combattants partis en OPEX.

LE PARTENARIAT AVEC LA FÉDÉRATION NATIONALE DES ANCIENS DES MISSIONS EXTÉRIEURES

Dans le cadre du programme commémoratif, de nombreuses opérations sont prévues avec différents partenaires, dont la FNAME, pour réaliser des opérations en mémoire des soldats français morts dans des opérations, notamment les opérations de maintien de la paix sous mandat de l'ONU.

L'Office a soutenu la FNAME pour l'organisation de la marche de la Solidarité Citoyenne pour le lien Armée nation et les Blessés en OPEX, du 27 avril au 13 juillet 2013. Cette marche avait pour but de promouvoir le lien Armée-Nation et de soutenir les militaires blessés en mission.

A chaque étape, les associations patriotiques et sportives ont été invitées, soit à participer à la marche, soit à inaugurer une exposition sur la citoyenneté ou sur les 40 ans d'opérations extérieures.

Des témoignages de soutien recueillis lors de cette marche ont été transmis aux blessés d'opérations extérieures dans les hôpitaux parisiens et des travaux effectués par les classes sur la citoyenneté ont été remis au ministre délégué aux Anciens combattants. Une collecte de dons a par ailleurs été effectuée au profit du Bleuet de France.

C_3.4 LA SENSIBILISATION DES PLUS JEUNES À L'ENGAGEMENT ET AU CIVISME

A_L'EXPOSITION « LA CITOYENNETÉ » :

La DMPA a confié au Département Mémoire et Communication de l'ONACVG la réalisation de l'exposition « la Citoyenneté ». Illustrée par les dessins originaux d'Emmanuel Cerisier et par une iconographie riche et variée, elle est composée de 20 panneaux. Sans prétendre à l'exhaustivité, elle aborde le sujet sous la forme d'un triptyque évoquant les textes et symboles de la Citoyenneté française, sa mise à l'épreuve lors des deux derniers conflits mondiaux et ce que recouvre cette notion aujourd'hui en France et dans le cadre de l'Union européenne.

Cet outil didactique a été conçu aussi bien pour le grand public que pour les jeunes scolarisés dans le cadre de leur parcours de citoyenneté, de l'école primaire au lycée, du CM2 à la Journée défense et citoyenneté (JDC).

L'inauguration par le ministre délégué auprès du ministre de la Défense, s'est déroulée le 25 février 2013 au Conseil économique social et environnemental. Dupliquée en 115 exemplaires, l'exposition a été déclinée dans les services départementaux et a également été mise en place dans les 20 maisons de l'Europe à travers la France.

B_2013 : 10^{ÈME} ANNIVERSAIRE DE L'OPÉRATION JEUNES PORTE-DRAPEAU DE FRANCE

L'ONACVG encourage la présence de porte-drapeau lors des cérémonies, en leur attribuant un diplôme d'honneur (3 786 délivrés en 2013) ou en accordant à certaines associations une subvention pour l'achat ou la restauration de leur drapeau (81 au total en 2013).

L'opération citoyenne « Jeunes porte-drapeau de France » qui se déroule chaque 14 juillet à Paris à l'Arc de Triomphe fêtait cette année ses 10 ans. 21 jeunes, âgés de 9 à 23 ans, ont ainsi assisté au défilé sur les Champs-Élysées et ont participé au ravivage de la Flamme sous l'Arc de Triomphe.

C_PARTICIPATION DE L'ONACVG AU SALON KIDEXPO, SALON DÉDIÉ À L'ENFANCE : DU SAMEDI 19 AU MERCREDI 23 OCTOBRE 2013 À PARIS, PORTE DE VERSAILLES

Avec plus de 170 000 visiteurs et près de 300 exposants, Kidexpo s'est imposé d'année en année comme le plus grand rendez-vous national sur l'enfance et figure désormais dans le top 10 des salons grand public français.

Pour cette 7ème édition, l'ONACVG a présenté pour la première fois à ce salon les différentes actions qu'il mène en direction des plus jeunes dans le domaine éducatif. Parmi la centaine d'animations pédagogiques et ludiques, l'ONACVG a disposé d'un stand lui permettant de présenter ses actions phares (le concours des Petits Artistes de la Mémoire - PAM, le concours régional de Bande Dessinée, les différentes expositions réalisées, etc.). L'Office a proposé également des ateliers ludiques avec l'animation d'un stand (réalisation de Papertoys autour de la Grande Guerre, Jeu de l'Oie, etc.).

D_UNE ACTION TOURNÉE VERS LE SPORT

Depuis 2012, la **MIMC Bretagne** a une mission nationale visant à concrétiser des partenariats avec la fédération française du football (FFF), la ligue de football professionnel (LFP) et les différents clubs.

La MIMC a donc soutenu l'opération conduite par le Stade Rennais FC avec le service départemental d'Ille-et-Vilaine, et organisé une cérémonie avant la rencontre Rennes-Marseille à laquelle ont participé le président du club, le maire de Rennes, des représentants de la préfecture, du conseil général et du conseil régional. Une table ronde autour du Football et des guerres a été organisée par le service départemental et la MIMC en présence de Paul Diestchy et Benjamin Keltz à Rennes.

Le partenariat conclu depuis 2012, entre les clubs de rugby du sud-ouest et la **MIMC Aquitaine**, soutenue par l'ensemble des services départementaux de la région, s'est étendu aux régions Auvergne, Île de France et PACA, où les clubs phares de ces régions ont aussi porté le Bleuet de France grâce au soutien des MIMC et des SD concernés.

Le service départemental de l'Ille et Vilaine s'est largement impliqué, en lien avec les services de la ville de Rennes et Rennes métropole, dans l'organisation des Assises de la mémoire partagée à Rennes le 20 juin 2013. Plusieurs



Inauguration de l'exposition La Citoyenneté
le 25 janvier 2013 ©Jacques Robert

opérations ont été menées à cette occasion dont la présentation de l'exposition Cyclistes et guerres mondiales du SD35 au Ministre, à la Directrice générale de l'ONACVG, au Préfet, au Maire et à l'ensemble de la délégation ministérielle, l'élaboration d'un circuit historico-touristique avec l'Office du Tourisme et le service Relations publiques de la ville de Rennes et la conception d'un dépliant sur le même thème pour les visiteurs.



Nouveau logo
du PAM

Salon kidexpo 2013

L'ANNÉE 2013 EN QUELQUES CHIFFRES CLÉS :

- ▶ **483** projets mémoriaux ont été financés grâce à l'Oeuvre Nationale du Bleuet de France pour un montant total dépensé de 346 500,00 €.
- ▶ Près de **400** opérations ont été financées sur les crédits DMPA pour un montant total dépensé de 491 250,87 €.
- ▶ **255** subventions allouées pour les monuments aux morts (34 constructions pour les communes, 2 pour les associations, 219 rénovations pour les communes) pour un montant total de 258 377, 21 €.
- ▶ **3 786** diplômes d'honneur de porte-drapeau délivrés.
- ▶ **80** projets homologués 70^{ème} anniversaire ont été transmis à la DMPA



[4.] Poursuivre la rénovation et la mise en valeur des nécropoles militaires nationales et des hauts lieux de la mémoire nationale



[Travaux de rénovation de Douaumont]



[Centre européen du résistant déporté - site du Struthof]

4.1 L'ENTRETIEN ET LA RÉNOVATION DES SÉPULTURES DE GUERRE ET DES HAUTS LIEUX DE LA MÉMOIRE NATIONALE

Opérateur chargé de la gestion des sépultures de guerre et des Hauts lieux de la mémoire nationale appartenant au domaine public de l'Etat, l'ONACVG conduit d'importants travaux d'entretien et de rénovation coordonnés par son pôle spécialisé basé à Metz.

Dans le cadre de la commémoration du Centenaire de la Première Guerre mondiale, un ambitieux programme de rénovation des nécropoles nationales et carrés militaires liés à ce conflit est en cours de réalisation. Il se poursuivra jusqu'en 2018, selon une programmation arrêtée annuellement, en concertation avec la direction de la mémoire, des archives et du patrimoine du ministère de la défense.

Il permettra, à terme, d'achever la restauration de la totalité des sites liés au premier conflit mondial. Parallèlement, il convient aussi de procéder aux rénovations nécessaires sur les sites des sépultures de guerre de 1870-1871 et de 1939-1945 et des sept hauts lieux de la mémoire nationale.

Ont été conduites à ce titre en 2013 les opérations suivantes :

- ▶ rénovation de plusieurs nécropoles nationales :
 - achèvement des travaux à Fleury-les-Aubrais (45), La Ferté-Saint-Aubin (45), Noviant-Aux-Prés (54), Pargny-Sur-Saulx (51) et Villers-Marmery (51) ; - lancement des travaux pour le cimetière de Rochefort-Sur-Mer (17) ;
 - poursuite des travaux sur la nécropole nationale de Fleury-Devant-Douaumont (55) où le remplacement des quelques 16 000 emblèmes est désormais terminé ;
- ▶ poursuite du programme de rénovation de carrés militaires, notamment ceux de Chèvreville(60), La Souterraine (23) et Maule (78).;
- ▶ passation du marché pour la réalisation des travaux de rénovation des baraqués, du four crématoire et des cellules sur le site du camp de concentration du Struthof ;
- ▶ étude de diagnostic pour la rénovation du Mémorial et de la nécropole de l'ancien camp du Struthof ;
- ▶ étude de rénovation du monument et de l'amélioration de l'accueil du public au Mémorial des Martyrs de la Déportation (Ile de la Cité) ;

- ▶ étude du phénomène d'altération des bétons et des désordres structurels du Mémorial des guerres d'Indochine de Fréjus.

La superficie moyenne entretenue par agent

118 ETP se consacrent à l'entretien des sépultures de guerre pour une surface totale de 3 396 683 m². L'entretien de 636 986 m² est partiellement ou totalement externalisé.

Les agents du pôle entretiennent donc 2 759 679 m², ce qui représente une charge moyenne de 23 334 m² par agent effectivement présent (en augmentation par rapport à 2012).

Le coût moyen de l'entretien au m²

Le montant total des dépenses pour l'entretien des nécropoles nationales et carrés militaires (hors hauts lieux et externalisations) s'élève, en 2013, à 1 053 710 € soit un coût au m² de 0,40 euros.

4.2 L'ETAT CIVIL MILITAIRE

A_ LES RECHERCHES D'ÉTAT CIVIL MILITAIRE

En 2013, plus de 2 900 demandes de recherches de sépulture ont été traitées par le pôle de Metz contre 2 492 en 2012, soit une augmentation de plus de 16 %. La plupart des demandes font fait l'objet d'une réponse dans un délai moyen d'une semaine. Certaines recherches nécessitent toutefois de prendre l'attache du bureau des victimes des conflits contemporains à Caen, des mairies ou des archives départementales du lieu de recrutement, ce qui augmente de manière significative les délais de traitement.



Mémorial AFN
du Quai Branly
©Jacques Robert

B_ LES MODIFICATIONS D'ÉTAT CIVIL MILITAIRE, CHANGEMENTS D'EMBLÈMES ET DE PLAQUES IDENTITAIRES

En 2013, 1 082 modifications d'état civil militaire ont été réalisées à la demande de tiers. Ce chiffre ne tient pas compte des corrections réalisées par les agents du pôle lors des vérifications des registres pour la rénovation complète d'un site. En l'occurrence, ce sont plus de 19 000 corrections qui ont été réalisées en 2013 dans la base registre.

C_ LE POINT SUR L'ÉTAT DES SAISIES

Toutes les fiches qui n'étaient pas saisies à la suite du transfert des missions en 2010 l'ont été à ce jour. Soit un total de 146 663 fiches qui ont enrichi le site Sépultures de guerre.

4.3 FRÉQUENTATION DES HAUTS LIEUX DE MÉMOIRE NATIONALE

► Centre européen du résistant déporté : 164 063 entrées

La fréquentation reste stable, même si légèrement orientée à la baisse en 2013. Compte tenu de la fragilité des lieux (altérations diverses), de la taille du site et d'un effectif restreint, il n'est pas envisagé de développer la fréquentation.

► Ile de la cité : 129 246 entrées

Compte tenu de sa localisation en plein cœur de Paris, ce site est très fréquenté, surtout l'été. Les travaux qui vont bientôt commencer devraient permettre de rationaliser l'exploitation de ce Haut Lieu et d'y attirer encore davantage de visiteurs.

► Mont Valérien : 18 302 entrées

La fréquentation est en hausse. Afin de l'augmenter significativement il faudrait diversifier les activités, notamment par la création d'ateliers pédagogiques nécessitant un certain nombre de travaux.

► MontLuc : 15 415 entrées

La fréquentation est en hausse. Le site de MontLuc connaît une montée en puissance rapide qui devrait se concrétiser dans les années à venir, notamment si un réel projet mémoriel est développé. Le nombre des animations pédagogiques pourrait facilement être doublé, à condition d'avoir réalisé les aménagements adéquats et d'obtenir les personnels nécessaires.

► Mont Faron : 14 863 entrées

La fréquentation reste stable d'une année sur l'autre. Un développement en direction des publics scolaires par le biais d'animations pédagogiques est très difficile à envisager compte tenu de la configuration des lieux, notamment en terme d'accessibilité.

► Fréjus : 10 300 entrées

L'augmentation de fréquentation en 2013 est conjoncturelle et surtout liée à la mise en place de l'urne renfermant les cendres du Général Bigeard. A noter que ce chiffre ne tient pas compte des visiteurs qui se rendent à la nécropole sans passer par l'accueil.

4.4 PERSPECTIVES À COURT TERME

En ce qui concerne les travaux d'entretien et de rénovation des nécropoles, l'externalisation des sites se poursuivra selon les possibilités liées aux réorganisations des équipes de secteurs.

Par ailleurs, une nouvelle charte paysagère, qui permettra notamment de respecter les nouvelles réglementations en matière de produits phytosanitaires, sera élaborée par la DMPA.

Les travaux sur les Hauts Lieux seront conduits conformément à la programmation et à l'expression de besoins arrêtée avec la DMPA.



► Déplacement du Premier Ministre à la Prison de MontLuc

[5. Développer la chaîne de solidarité symbolisée par le Bleuet, fleur française du souvenir

Héritière d'une tradition de soutien aux victimes des conflits du XXème siècle, l'Œuvre Nationale du Bleuet de France (ONBF) constitue une structure intégrée à l'ONACVG depuis 1991.

Chaque année, la politique d'action du Bleuet de France est définie par le collège de l'ONBF, constitué au sein de l'ONACVG et présidé par le directeur général de l'établissement. Ce collège, qui comprend 25 membres, se réunit traditionnellement au moins une fois par an.

Les recettes du Bleuet de France abondent les crédits de l'ONACVG pour financer des actions dans les domaines de la solidarité (58% des fonds collectés) et de la mémoire (25 % des fonds collectés).

L'objectif principal du Bleuet de France pour l'année 2013 demeurait, dans un climat économique et social particulièrement tendu depuis 2009, le maintien de la recette de l'Œuvre au-dessus du million d'euros. Avec 1 119 161,96 euros récoltés, c'est chose faite pour la huitième année consécutive avec une légère augmentation de 8,23 % par rapport à l'année 2012.

Ces résultats sont plus que jamais le fruit de la combinaison d'une gestion rigoureuse des collectes, d'une politique nationale de communication cohérente et dynamique, d'une forte mobilisation des bénévoles du Bleuet de France et de la confiance renouvelée des donateurs.

Ce maintien de la recette au-dessus du million d'euros résulte également de l'implication et de la mobilisation des services départementaux de l'Office qui sont les premiers acteurs du rayonnement du Bleuet de France au niveau local.

5.1 LE BLEUET DE FRANCE EN QUELQUES CHIFFRES

En 2013, la majorité des indicateurs du Bleuet de France sont positifs.

A_ BILAN DES RECETTES 2013

1 119 161,96 € de recettes soit une augmentation de 8,23% par rapport aux recettes de 2012 :

- ▶ **Collectes sur la voie publique :** **870 819,11 € nets** (hors quote-part conservée par les associations d'anciens Combattants et de jeunesse collectrices, soit 339 382,35 €.) soit **6,44%** d'augmentation.
- ▶ **Collectes dans des espaces privés :** **72 722,89 €** (lors d'événements mémoire, chez des commerçants, etc.) soit **90,60%** d'augmentation.
- ▶ **Dons hors collectes : 80 553,69 €** soit près de **15,26%** de diminution.
- ▶ **Subventions des municipalités :** **67 287,90 €** soit **1,25%** d'augmentation.

▶ **Vente des produits dérivés : 26 842,11 €** soit 87,98% d'augmentation.

▶ **Vente du livre « Les Bleuets de l'Espoir » : 936,26 €** soit près de **52,79%** de diminution.

B_ UTILISATION DES FONDS

- ▶ **446 645,64 €** dépensés par l'action sociale de l'ONACVG pour venir en aide à 10 069 ressortissants.
- ▶ **246 500 €** dépensés pour le financement de 566 manifestations de mémoire.
- ▶ **159 138,07 €** dépensés pour les frais de collecte, de recherche de fonds, de gestion de l'Œuvre et de son site Internet.
- ▶ **100 000 €** dépensés pour les diverses opérations du GIP

5.2 L'UTILISATION DES DONS EN 2013

A_ LA SOLIDARITÉ TOUJOURS COMME MISSION PREMIÈRE

Les fonds du Bleuet de France dédiés à la Solidarité ont permis en 2013 de développer des actions individuelles et collectives novatrices et diversifiées en direction de l'ensemble des ressortissants de l'ONACVG.

ACTIONS EN FAVEUR DES RESSORTISSANTS EN EHPAD

L'équipement en consoles de jeux WII des établissements labellisés Bleuet de France s'est poursuivi. 12 établissements labellisés ont reçu en 2013 une console de jeux et des accessoires pour un montant global de 12 817,08€.

ACTIONS PARTENARIALES

- ▶ Le partenariat ONACVG/Bleuet de France avec l'association solidarité défense s'est poursuivi en 2013 sur l'opération des colis. La participation de l'ONACVG avec des fonds solidarité du Bleuet de France à cette opération s'est élevée à 30 000€ et a concerné plus de 10 000 colis. Ces colis qui représentent 25 m³ et 5 tonnes sont acheminés par les moyens des armées sur une trentaine de sites, là où sont déployées les forces françaises en OPEX. Ils ont été remis à

chaque militaire de l'armée de terre, de la marine, de l'armée de l'air et de la gendarmerie le jour de Noël.

► L'ONACVG s'est associé pour la deuxième année consécutive à la cellule d'aide aux blessés de l'armée de terre -CABAT- en versant une participation, issue des fonds solidarité du Bleuet de France, de 22 000€ au titre de l'organisation des deuxièmes rencontres militaires « bles-sures et sports » -RMBS- qui se sont déroulées à Bourges du 27 mai au 14 juin 2013. 54 blessés principalement en Afghanistan et au Mali, dont 8 grands blessés, et pour la première fois des blessés psychiques, de l'armée de Terre, de l'armée de l'Air, de la Marine nationale et de la Gendarmerie nationale ont participé à 64 activités sportives, telles que le tir sportif, la natation, le cyclisme, et l'escalade.

Rassembler, favoriser et accompagner sont les trois mots d'ordre de ces rencontres. Il s'agit de rassembler en un même site les différents acteurs de l'accompagnement des blessés, favoriser les échanges et le retour d'expérience entre les blessés et les partenaires de la réadaptation médicale, professionnelle, sociale, et psychologique, et accompagner la reconstruction de ces blessés en les aidant à dépasser leurs limites et les obstacles liés à leurs blessures.

Le programme leur a ainsi permis de découvrir la pratique d'activités adaptées au handicap, grâce à de nouvelles technologies d'appareillage, et s'ouvrir à des opportunités en matière de compétitions sportives, avec dans certains cas des ambitions paralympiques.

Le montant de cette participation a permis à l'ONACVG et au Bleuet de France de se placer en première position des mécènes de cette manifestation qui bénéficie d'une couverture médiatique et d'une implication ministérielle très importantes.

► Un sous-officer blessé en service titulaire de la carte du combattant a été amputé des membres

inférieurs. Il a bénéficié d'une double prothèse motorisée pour amputés transfémoraux qui remplace aussi l'activité musculaire. Capable de restaurer la dynamique de la démarche en marche sur les terrains accidentés, de parcourir de plus longues distances avec un effort moindre, de descendre des pentes et des escaliers, pas après pas, soulevant activement le patient vers le pas suivant. En collectant par capteurs les informations, le principe actif du genou remplace la fonction musculaire perdue permettant des séquences de mouvement complexes, restaurant en même temps la symétrie, l'équilibre et la puissance de la démarche de l'amputé.

Le coût de ces doubles prothèses s'est élevé à 130 000€ et la participation de l'ONACVG à 39 000 € sur les fonds solidarité du Bleuet de France.

Pour mémoire, le ministre de la Défense avait confié à l'inspection générale du service de santé des armées le pilotage et la création d'une commission chargée d'examiner les possibilités de financement exceptionnel de prothèses de dernière génération pour l'appareillage de militaires amputés après avoir été blessés en opération et dans l'objectif de favoriser leur réinsertion dans des emplois militaires non sédentaires. La conclusion des travaux de cette instance constituée de représentants de l'ONACVG, de la CNMSS, d'UNEO et Mutuelle nationale militaire, de solidarité défense et de Terre fraternité avait abouti au financement de 6 équipements prothétiques et la participation de l'ONACVG sur les fonds du Bleuet de France à 108 000 € en 2012.

Le financement intégral des prothèses de dernière génération au profit d'amputés militaires susceptibles d'être remis à l'emploi, sera désormais réalisé intégralement sur crédits d'Etat et pris en charge par la caisse nationale militaire de sécurité sociale CNMSS. Le Bleuet de France n'aura donc plus à participer au financement de ces équipements.



RMBS 2013
©jerome bujakiewicz

► Le 17 septembre 2013 un hommage national aux victimes du terrorisme présidé par le ministre de l'Intérieur, en présence de la Garde des Sceaux, ministre de la justice et de la ministre déléguée chargée des Français de l'étranger s'est déroulée devant la statue-fontaine « Parole-portée », dans les Jardins de l'Intendant de l'Hôtel National des Invalides. De nombreuses victimes et parents de victimes ont assisté à cette cérémonie et apporté leurs témoignages. L'ONACVG avec les fonds solidarité du Bleuet de France a contribué à hauteur de 1 000€ à l'organisation de cet hommage avec l'association française des victimes du terrorisme -AFVT-.

FINANCEMENT DES AIDES INDIVIDUELLES DÉCIDÉES PAR LES INSTANCES COMPÉTENTES AU SEIN DE CHAQUE SERVICE DÉPARTEMENTAL DE L'ONACVG.

72 7349,34 € ont été consacrés à 138 interventions financières en faveur de Pupilles de la Nation en études. 1 fratrie de 5 enfants, 1 fratrie de 4 enfants et 4 fratries de 3 enfants sont concernées par ces interventions.

64 600 € ont permis le versement d'une aide à la majorité à 27 pupilles de la Nation et des étrangères à 262 autres pupilles de la Nation.

42 677,82 € ont concerné 509 interventions individuelles au titre du maintien à domicile. Ces aides individuelles concernent des ressortissants âgés ou dépendants qui souhaitent rester à domicile. Selon les cas ces financements concourent au règlement des frais de téléassistance, de portage de repas, d'aide-ménagère ou encore d'adaptation de l'habitat au vieillissement ou au handicap.

161 849,40 € ont contribué au versement de 1 023 interventions individuelles pour difficultés financières de ressortissants en situation nécessiteuse. Ces aides, dont le montant est déterminé par une instruction individuelle, concourent au règlement selon le cas d'une difficulté financière (dette locative, facture impayée,...), de frais médicaux (participation au financement de frais d'hospitalisation, de dépassement d'honoraires, de mutuelle,...), de frais d'obsèques de ressortissants.

B_ IL NE PEUT Y AVOIR DE SOLIDARITÉ SANS MÉMOIRE...

Les fonds récoltés par l'Œuvre Nationale du Bleuet de France permettent d'accompagner la politique mémorielle propre à l'ONACVG et de soutenir de nombreuses initiatives nationales et locales. Pour rappel, le Bleuet de France abonde à hauteur de 25% de sa recette annuelle les cré-

dits de l'ONACVG destinés au financement des opérations de mémoire et initiées par les services départementaux de l'établissement.

|En 2013, 566 projets mémoriaux ont été financés.

LA 7ÈME ÉDITION DU CONCOURS SCOLAIRE « LES PETITS ARTISTES DE LA MÉMOIRE, LA GRANDE GUERRE VUE PAR LES ENFANTS » :

Sensibiliser les plus jeunes à la mémoire des Poilus de la Grande Guerre est l'objectif principal du concours qui, depuis sa création en 2006, reçoit le double patronage du ministre de l'Education nationale et du ministre délégué auprès du ministre de la Défense chargé des anciens combattants. Cette opération est principalement soutenue par les fonds du Bleuet de France et les subventions des partenaires associatifs du concours. Cette 7ème édition a de nouveau rencontré un franc succès avec l'implication de 224 classes de CM1 et CM2 (contre 141 classes pour l'année scolaire 2011-2012), et la réalisation de 71 carnets (contre 64 carnets pour 2011-2012).

2013 REFONTE DE L'EXPOSITION LA CITOYENNETÉ :

La Direction de la Mémoire du Patrimoine et des Archives (DMPA) a confié au Département Mémoire et Communication de l'ONACVG la refonte de l'exposition la Citoyenneté initialement créée en 2000. Déclinée en 11 panneaux elle aborde le sujet sous la forme d'un triptyque : textes et symboles issus de la révolution française, la citoyenneté française en danger lors des deux premières guerres mondiales, la citoyenneté d'aujourd'hui. Elle a bénéficié d'un allégement des textes, d'une actualisation de certains thèmes et d'un graphisme original en vue de toucher le public scolaire.

Son inauguration nationale, par Monsieur Kader Arif, Ministre délégué au Ministre de la Défense chargé des anciens combattants, s'est déroulée le 25 février 2013 au Conseil économique social et environnemental. Dupliquée en 115 exemplaires, l'exposition a été déclinée dans les services départementaux et a également été mise en place dans les 20 maisons de l'Europe à travers la France grâce au soutien des fonds du Bleuet de France.

2013, HOMMAGE À LA RÉSISTANCE ET 70E ANNIVERSAIRE DE LA LIBÉRATION DE LA CORSE

Conformément au programme commémoratif, l'ONACVG a mis en œuvre, en 2013, un programme mémoriel spécifique dédié au 70ème anniversaire de l'année 1943 et notamment un hommage particulier à la Résistance mais aussi à la Libération de la Corse.

De nombreuses initiatives fortes ont été mises en œuvre par les structures centrales (département de la mémoire combattante) et déconcentrées (services départementaux - SD - et missions interdépartementales mémoire et communication - MIMC) de l'Office, le plus souvent en partenariat avec les structures culturelles ou associatives les plus compétentes sur ces sujets.

Le département de la mémoire combattante a été chargé, sur commande du cabinet du ministre délégué et de la DMPA, de la refonte de l'exposition nationale « Jean MOULIN » réalisée en 1999 par la DMIH ainsi que de la validation et de l'apport d'un appui logistique et financier aux missions interrégionales de mémoire et communication (MIMC) et services départementaux mettant en place des projets commémoratifs locaux.

Cette exposition a bénéficié d'une réécriture, d'une nouvelle présentation graphique et d'une iconographie très riche, parfois inédite. Elle a été inaugurée officiellement par les autorités à l'occasion de la journée nationale d'hommage à Jean MOULIN au Panthéon, le 17 juin 2013.

Elle était présentée sur les grilles d'entrée du Panthéon. 115 exemplaires de cette exposition ont été envoyés dans les services départementaux pour présentation en préfecture à l'occasion de cette année anniversaire.

De nombreuses manifestations ont également eu lieu en Corse pour son 70e anniversaire. Au-delà des grandes cérémonies, les deux services de l'ONACVG de Bastia et Ajaccio ont programmé de nombreuses opérations dans lesquelles le Bleuet a été mis en avant :

- ▶ Réalisation d'un circuit « Tourisme de la mémoire 70ème anniversaire de la libération de la Corse » du 9 septembre au 4 octobre en partenariat avec l'IGESA et les Service départementaux de l'ONACVG.
- ▶ Colloque sur la Libération de la Corse organisé par la Mission Interdépartementale Mémoire et Communication Corse de l'ONACVG en partenariat avec l'Université de Corse : 15 octobre à Corté.
- ▶ Exposition photo consacrée aux combats libérateurs en partenariat avec le Centre Méditerranéen de la Photo et l'ONACVG.
- ▶ Edition d'un ouvrage à vocation pédagogique consacré aux combats libérateurs. Ce livre co-rédigé par MM. Roberto BATTISTINI, Paul SILVANI et Madame Marie FERRANTI a été édité, grâce au concours financier du Bleuet de France, la Collectivité Territoriale de Corse, le Conseil Général de Haute-Corse, la Fédération Maginot, l'Union des Blessés de la Face et de la Tête et l'Association des Mutilés des yeux de Guerre, la DMPA.
- ▶ Film documentaire de 52 minutes réalisé par M. R BATTISTINI consacré aux témoins et acteurs de la Libération de la Corse avec le soutien de la DMPA et l'ONACVG.
- ▶ Réalisation d'une carte postale et d'un timbre sur les combats libérateurs par la Mission mémoire et communication Corse en partenariat avec La Poste. Une opération d'oblitération a eu lieu près du lieu de la cérémonie à Bastia toute la journée du 4 octobre.

LES OPÉRATIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX

Dans le cadre du programme commémoratif de la DMPA, de nombreuses opérations sont prévues avec différents partenaires, dont la FNAME, pour réaliser des opérations en mémoire des soldats français morts dans des opérations de maintien de la paix sous mandat de l'ONU.

Le Bleuet de France a notamment aidé financièrement la FNAME pour l'organisation de la marche de la Solidarité Citoyenne pour le lien Armée nation et les Blessés en OPEX, du 27 avril au 13 juillet 2013. Cette marche avait pour but de promouvoir le lien Armée-Nation et de soutenir les militaires blessés en mission.



L'objectif de cette marche était de traverser la France et de parcourir 2.500 kilomètres en partant de Lyon pour arriver, le 14 juillet à Paris. 400 communes.

Un seul marcheur, Jérôme Samuel, un ancien du 21^e Régiment d'Infanterie de Marine (RIMA), a fait tout le parcours, ponctuellement accompagné en cours de route par d'autres participants. A chaque étape, les associations patriotiques et sportives ont été invitées soit à participer à la marche, soit à "inaugurer une exposition sur la citoyenneté ou sur les 40 ans d'opérations extérieures."

Des témoignages de soutien recueillis lors de cette marche ont été transmis aux blessés d'opérations extérieures dans les hôpitaux parisiens et des travaux effectués par les classes sur la citoyenneté ont été remis au ministre délégué aux Anciens combattants. Une collecte de dons a par ailleurs été effectuée au profit du Bleuet de France.

EXPOSITION HARKIS :

L'ONACVG a réalisé l'exposition « Parcours de Harkis et de leur famille » à la demande de Monsieur Kader Arif, Ministre délégué au Ministre de la Défense chargé des anciens combattants. Ce travail inédit, conçu sous la direction de Jean-Jacques Jordi, rend hommage, tout au long de ses 20 panneaux richement illustrés de photos et de récits, à l'engagement, au courage, à l'esprit de sacrifice et à la loyauté des soldats, engagés aux côtés de la France dès 1830. Elle ne cache rien non plus des conditions tragiques de l'arrivée en France des harkis.

Elle a été inaugurée le 25 septembre 2013, à l'occasion de la journée nationale d'hommage aux Harkis et autres membres des formations supplétives par Monsieur Kader Arif, Ministre délégué au Ministre de la Défense chargé des anciens combattants, dans la cour d'honneur des Invalides.

Cette exposition a d'ores et déjà été présentée fin 2013 à Marseille, à Grasse, et à Bourg Lastic et devrait l'être à Forcalquier Montpellier et Lyon au 1^{er} semestre 2014. Elle devrait être dupliquée en 2014 en une centaine d'exemplaire afin que chaque service départemental de l'ONACVG en soit dépositaire.

OPÉRATION « JEUNES PORTE-DRAPEAU » :

Pour la 10^{ème} année consécutive, le Bleuet de France a parrainé l'organisation de l'opération

citoyenne « Jeunes porte-drapeau de France » qui se déroule chaque 14 juillet à Paris à l'Arc de Triomphe. 21 jeunes, âgés de 9 à 23 ans, ont ainsi pu être pris en charge, grâce au Bleuet de France, de leur déplacement à leur hébergement, en passant par le financement de différentes activités culturelles et mémorielles qui leur ont été proposées tout au long de leur séjour parisien.

Le Bleuet de France participe également aux financements d'achat et de restauration des drapeaux associatifs ainsi qu'à la remise des diplômes d'honneur de porte-drapeau, pour un montant total de 11 868 €.

DES CENTAINES DE PROJETS DÉPARTEMENTAUX ET RÉGIONAUX :

Au-delà du financement de grands projets nationaux, le Bleuet de France, grâce au réseau des services départementaux de l'ONACVG et des Missions Interdépartementales Mémoire et Communication, est l'un des acteurs majeurs de la politique de Mémoire en France aux côtés de la DMPA.

En 2013, de nombreuses opérations aussi riches et diverses que des rencontres sportives, des éditions ou publications d'expositions et de plaquettes pédagogiques sur différents sujets liés à la mémoire des conflits contemporains, des rencontres intergénérationnelles, des spectacles, des voyages pédagogiques, ont reçu le soutien financier du Bleuet de France et sont venues ponctuer le calendrier de la saison mémorielle de l'année pour honorer, faire vivre et transmettre la mémoire des anciens combattants et victimes de guerre. Le Bleuet a, lui, été promu dans près d'un millier de productions et d'opérations.

C_UNE POLITIQUE ACTIVE DE PROMOTION DU BLEUET DE FRANCE

69 000 € ont été consacrés aux frais de collectes pour l'organisation de 17 306 collectes partout en France et à l'étranger.

Près de 28 355 collecteurs ont bénéficié du soutien logistique de l'Œuvre qui s'est notamment traduit par :

- ▶ la production de plus d'1 290 000 d'autocollants, premier vecteur du don sur la voie publique ;
- ▶ l'impression de près de 30 000 cartes et d'autant de badges d'identification pour les collecteurs ;

- ▶ l'impression de 101 500 bulletins d'information, d'appel au don et au bénévolat à distribuer sur la voie publique ou dans les grands centres d'accueil des administrations départementales ;
- ▶ valorisation du Bleuet de France sur 27 021 emplacements publicitaires urbains gracieusement offerts par les mairies et les régies publicitaires partout en France (16 857 en mai dans 70 départements - 10 164 en novembre dans 76 départements) ;
- ▶ l'obtention de 300 emplacements dans le métro parisien pour une valeur de 71 760 €, offerts par la RATP lors des campagnes de mai et novembre 2013 ;
- ▶ la production de 250 000 fleurs en tissu de Bleuet de France destinées à la promotion de l'Œuvre et à se substituer à l'autocollant lors de grandes collectes organisées pour les cérémonies officielles ou lors de manifestations en département (collectes privées, concerts caritatifs, collectes dans des stades, etc.) ;
1 000 fleurs ont été envoyées dans chaque département pour la collecte du 11 novembre pour connaître l'impact de ce support sur la recette des collectes.
- ▶ l'accompagnement de l'opération de partenariat avec le FFR initiée par le cabinet de Monsieur Arif et en relation avec le GIP Mission du Centenaire: port du logo du Bleuet de France sur les maillots des joueurs du XV de France dès le mois de novembre 2013 et ce jusqu'à la fin de l'année 2014, port du Bleuet de France par les journalistes commentateurs des matchs, communiqué de presse...etc.
- ▶ comme en 2012, l'accompagnement des opérations de valorisation du Bleuet de France via les clubs de rugby du TOP 14 et de Pro D2, des clubs de football de la Ligue de Football Professionnel (LFP) et grâce au travail sur le terrain des services départementaux avec notamment l'implication particulièrement remarquable, pour le rugby, de la Mission Interdépartementale mémoire et communication Aquitaine (Racing Club Toulonnais, Union Bordeaux-Bègles, SU Agen, Stade Montois, les clubs d'Aurillac, de Biarritz, de Brive, de Dax, de Mont-de-Marsan, du Racing Métro et de Toulon) et pour le football, de la Mission Interdépartementale mémoire et communication de la Bretagne avec le Stade Rennais (Le Stade Rennais,

l'AS-Saint-Etienne, le FC-Lorient, le Stade de Reims, le Stade Malherbe de Caen, Le Havre Athlétique Club et l'AS Nancy-Lorraine) ;

- ▶ l'envoi personnalisé de la fleur du Bleuet de France à tous les membres du gouvernement,

aux parlementaires des deux chambres et européens, ainsi qu'à chaque préfet de département, accompagné d'un bulletin d'information sur l'Œuvre et ses missions (plus de 1 500 fleurs envoyées par campagne) ;

- ▶ l'envoi personnalisé de la fleur du Bleuet de France, accompagné d'un bulletin d'information sur l'Œuvre et ses missions, à chaque journaliste/présentateur et à chaque responsable de radio et de télévision ;
- ▶ la réalisation, l'impression et l'envoi de plus de 1 400 dossiers de presse pour les médias nationaux et régionaux (400 dossiers pour la Direction générale à hauteur de 200 exemplaires par campagne et 1 000 pour les services départementaux à hauteur de 500 exemplaires par campagne);
- ▶ La distribution de près de 44 800 fleurs aux militaires pour le 11 novembre à la suite du message du Chef d'Etat-major des Armées, l'Amiral Guillaud, encourageant le port du Bleuet de France et favorisant ainsi l'organisation de collectes de dons par les militaires au profit de l'Œuvre.

En 2011 les collectes avec les militaires avaient rapporté près de 6 000€, en 2012 près de 25 000€ et en 2013 près de 65 000€.

Parallèlement aux collectes, il est important de rappeler que cette initiative a également eu un effet positif sur la vente des produits dérivés et sur les dons en ligne.

► FOCUS SUR LES PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS À TIRER DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉFORMES DANS CE DOMAINE D'ACTIVITÉ :

- ▶ grâce aux fonds collectés par l'œuvre nationale du Bleuet de France, l'ONACVG peut mettre en œuvre sa propre politique d'action sociale et de mémoire au-delà des actions financées par les subventions de l'Etat ;
- ▶ symbole des valeurs du monde combattant, le Bleuet de France est un précieux vecteur du lien armées - Nation à travers le public touché par les actions mémorielles et de solidarité qu'il finance mais aussi à travers la mobilisation du vaste réseau de ses collecteurs.

[6. Garantir et préparer un nouvel avenir aux établissements médico-sociaux de l'Office

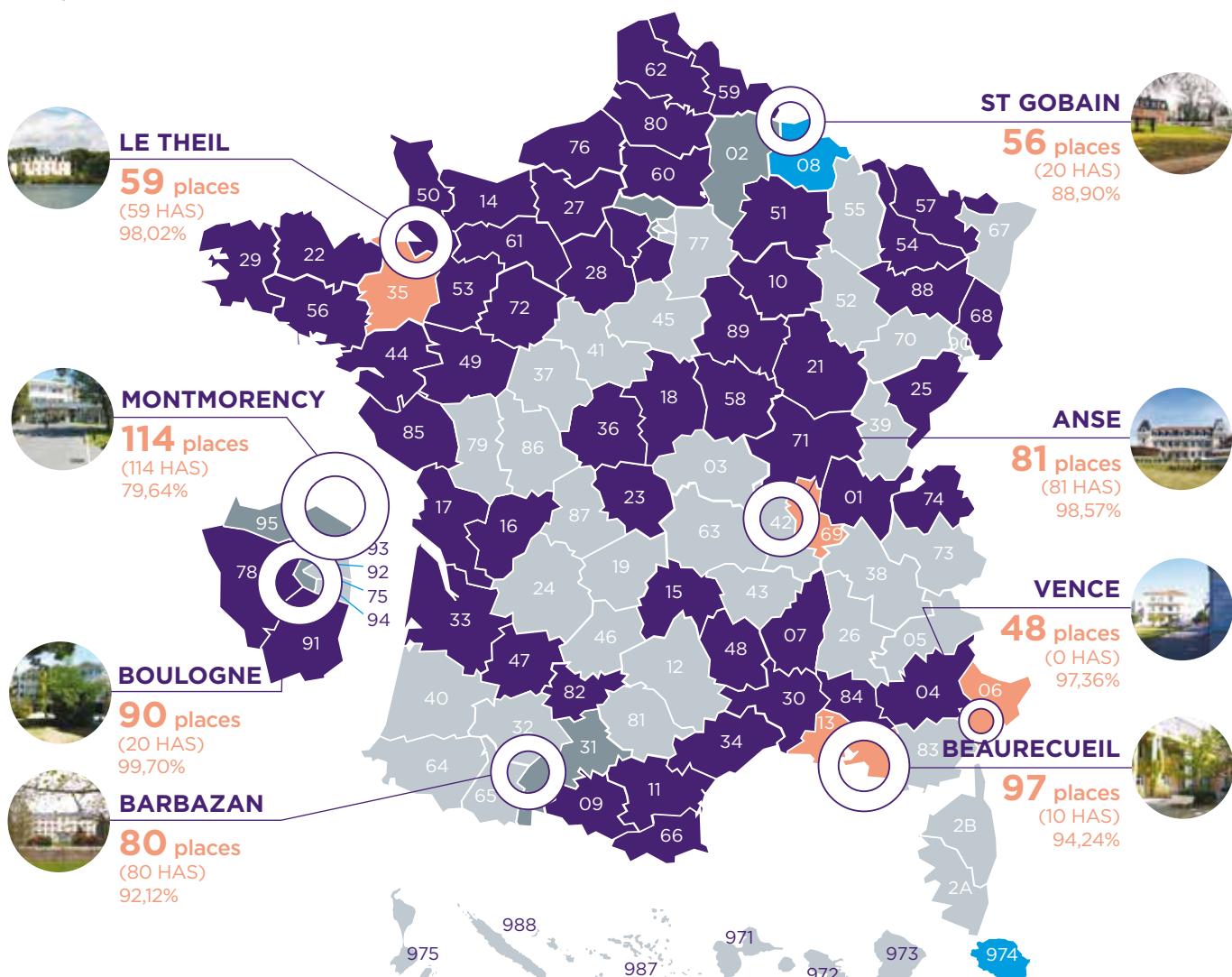
Les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes

Par le biais de son réseau de huit maisons de retraite, l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG) contribue à la politique du Gouvernement en matière d'accompagnement des personnes âgées.

Ces maisons de retraite ont toutes été homologuées comme « établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes » (EHPAD), et ont toutes signé des conventions tripartites avec les Agences Régionales de Santé (ARS) et les conseils généraux depuis 2004.

Ce réseau, qui accueille en priorité des ressortissants de l'ONACVG, est complété par un ensemble d'établissements labellisés « Bleuet de France » dans lesquels un accès privilégié est donné aux ressortissants.

| IMPLANTATION DES ÉTABLISSEMENTS D'HÉBERGEMENT POUR PERSONNES ÂGÉES DÉPENDANTES, CAPACITÉ D'ACCUEIL, TAUX D'OCCUPATION ET HABILITATION À L'AIDE SOCIALE (HAS)



- DÉPARTEMENTS SIÈGES DE MAISONS DE RETRAITE LABELLISÉES
- DÉPARTEMENTS SIÈGES DE MAISONS DE RETRAITE DE L'ONACVG
- DÉPARTEMENTS SIÈGES DE MAISONS DE RETRAITE LABELLISÉES ET DE L'ONACVG
- ÉTABLISSEMENT FUSIONNÉ AVEC LA CROIX ROUGE (CARIGNAN)

6.1 LE RÉSEAU DES MAISONS DE RETRAITE DE L'ONACVG

L'ONACVG gère un ensemble de huit établissements pour personnes âgées dépendantes, héritières des « foyers d'anciens combattants » et des « maisons de retraite », qui accueillent prioritairement des anciens combattants et victimes de guerre.

L'examen par le comité interministériel pour la modernisation de l'action publique (CIMAP) du 17 juillet 2013 du rapport conjoint IGF/IGAS/CGA du 10 juin 2013 a conduit à la décision n°11 du CIMAP qui a demandé que soit expertisé le transfert des établissements médico-sociaux (EMS) de l'Office à d'autres opérateurs.

Au dernier trimestre 2013, le cabinet du ministre délégué chargé des anciens combattants a confié la réalisation de cette expertise à un groupe interministériel qui a réuni des représentants des ministères de la défense, des affaires sociales et de la santé, de l'éducation nationale, de l'économie et des finances, de la réforme de l'Etat, de la décentralisation et de la fonction publique et l'ONACVG.

Ayant tous rejoint le droit commun des établissements médico-sociaux en 2004, les établissements ont en 2013 poursuivi la mise en adéquation de leur fonctionnement avec la réglementation issue de la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale et l'application des recommandations de l'Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements sociaux et médico-sociaux (ANESM).

L'année 2013 a été marquée par la réalisation des rapports d'évaluation interne transmis aux autorités de contrôles (Agences régionales de santé et conseils généraux) et le lancement de l'évaluation externe confiée à la société ENEIS Conseil à l'issue d'une procédure de mise en concurrence.

La démarche d'individualisation de l'accompagnement se poursuit : 59% des résidents accueillis ont bénéficié d'un contrat d'accueil formalisé ; le projet de vie formalisé et actualisé est mis en oeuvre pour 62 % des établissements ; 47% des résidents ont bénéficié d'un projet de soins individualisé.

Concernant le suivi de la santé des résidents, pour 30% d'entre eux, le suivi est assuré par le médecin de l'établissement (compris entre 94% à Boulogne et 0% à Anse et Barbazan). Les partenariats mis en œuvre avec les hôpitaux de

proximité et les professionnels de santé libéraux se poursuivent. L'état de santé de 54% des résidents a nécessité une hospitalisation en cours d'année.

Concernant les activités, tous les établissements ont proposé des activités d'animation ou de loisirs dans des proportions variables et plus ou moins diversifiées. Les activités de soutien pour l'intégration du milieu ordinaire de vie (sorties culturelles) sont désormais intégrées au fonctionnement des établissements. Les animations en lien avec le monde combattant constituent des moments forts de la vie des établissements, notamment lors des cérémonies du 8 mai et du 11 novembre.

Concernant les instances réglementaires, le conseil d'administration d'octobre 2013 a fait évoluer la composition des conseils de la vie sociale afin de les mettre en conformité avec l'article D311-5 du Code de l'action sociale et des familles. Cette année, 15 réunions de cette instance d'association des résidents et de leur famille ont été organisées.

La mise en place des Comités d'Hygiène et Sécurité locaux (CHS locaux) progresse, ceux de Beaurecueil et Boulogne ont été installés.

57 réunions des commissions de restauration ont permis de prendre en compte les demandes-remarques des résidents et d'ainsi faire évoluer la prestation restauration.

6.2 L'ACTIVITÉ

Au 31 décembre 2013, la capacité totale installée des 8 maisons de retraite gérées par l'ONACVG est de 625 places, dont 384 (61%) sont habilitées à l'aide sociale départementale.

Pour l'année 2013, le taux d'occupation moyen des établissements est de 92.77 %¹ (allant de 99.70 % à Boulogne à 79.64 % Montmorency).

L'activité moyenne réalisée est de 97.61% par rapport à l'activité prévisionnelle arrêtée avec les financeurs (comprise entre 100.94% à Boulogne et 91.90% à Montmorency).

Le nombre de résidents accueillis en 2013 est de 758 dont 48% de ressortissants. 1% de militaires non ressortissants ont été accueillis.

¹ Ce taux est calculé en fonction de l'activité théorique compte tenu du nombre de places installées.

| MAISONS DE RETRAITE | Nombre prévisionnel de journée | Nombre de journées réalisé | Taux d'activité | Nombre moyen de lits occupés ⁽¹⁾ | Taux d'occupation |
|---------------------|--------------------------------|----------------------------|-----------------|---|-------------------|
| ANSE | 29 052 | 29 142 | 100,31 % | 80 | 98,57 % |
| BARBAZAN | 28 105 | 26 899 | 95,71 % | 74 | 92,12 % |
| BEAURECUEIL | 33 989 | 33 366 | 98,17 % | 91 | 94,24 % |
| BOULOGNE | 32 446 | 32 751 | 100,94 % | 90 | 99,70 % |
| LE THEIL | 21 104 | 21 108 | 100,02 % | 58 | 98,02 % |
| MONTMORENCY | 36 1062 | 33 140 | 91,90 % | 91 | 79,64 % |
| ST GOBAIN | 18 900 | 18 172 | 96,15 % | 50 | 88,90 % |
| VENCE | 17 169 | 17 058 | 99,35 % | 47 | 97,36 % |

⁽¹⁾ Nombre de lits occupés : journées réalisées/365 jours

Les prix de journées « Hébergement » applicables dans les EHPAD de l'ONAC-VG se situent entre 52,33 € au Theil et 75,25 € à Boulogne. Ces tarifs résultent des négociations budgétaires annuelles avec le conseil général pour les établissements habilités à 100% à l'aide sociale et d'une décision du directeur général de l'ONAC-VG pour les établissements partiellement habilités ou non habilités à l'aide sociale.

Parmi les 169 résidents admis en cours d'année, 40% sont des ressortissants et 1% des militaires non ressortissants. 55% des nouveaux entrants venaient de leur domicile et 36% de l'hôpital.

Sur les 758 résidents accueillis en 2013, 68% venait du département d'implantation de l'EHPAD, 17% de départements limitrophes et 15% d'autres départements. Notons que 5% des résidents habitent dans l'établissement depuis plus de 10 ans.

En 2013, dans les EHPAD de l'ONACVG, le GMP 1 moyen est stable, à 709 points (compris dans une fourchette de 645 à Vence et 749 à Barbazan, taux de dépendance le plus élevé) et le PMP² moyen de 221 (compris dans une fourchette de 149 à Beaurecueil et 291 à Saint-Gobain, charge en soins la plus importante).

Au 31 décembre 2013, 122 résidents bénéficient de l'aide sociale départementale et 152 de l'allocation logement.

6.3 LES RÉSIDENTS

1096 demandes d'admission ont été examinées, dont 1 % en provenance du service départemental du domicile. Ces demandes ont concerné 33% de ressortissants. 19% des dossiers ont été rejetés (208).

Les maisons de retraite ont accueilli 758 résidents au cours de l'année 2013. Les femmes sont majoritaires (58%). 357 sont des ressortissants du code des pensions militaires et d'invalidité.

Jardin thérapeutique de Montmorency

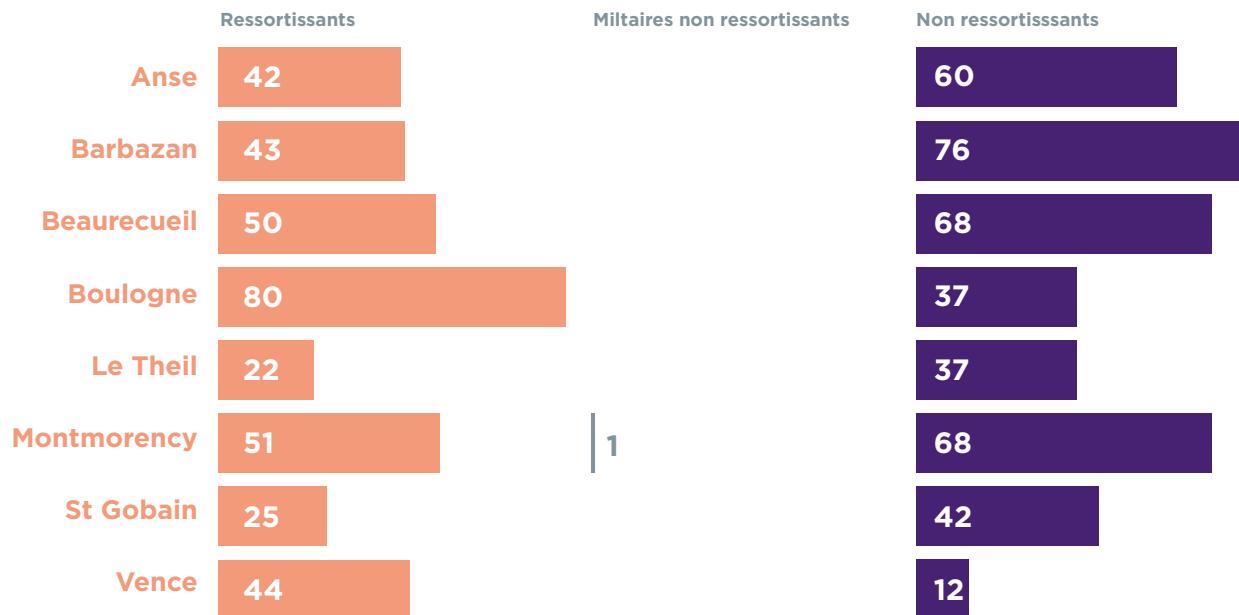


Equipement des EHPAD en bornes musicales pour le bien être des résidents

¹ Groupe Iso Ressources Moyen Pondéré (cet indicateur évalue le niveau de dépendance des résidents).

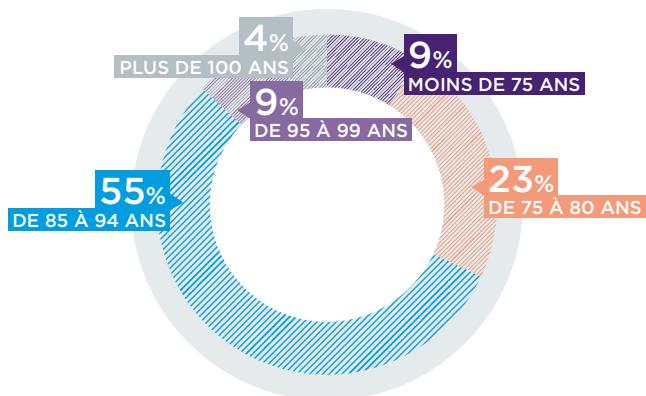
² Pathos Moyen Pondéré (cet indicateur évalue la charge en soins pour chaque résident).

| LA POPULATION DES ÉTABLISSEMENTS



| RÉPARTITION PAR ÂGE

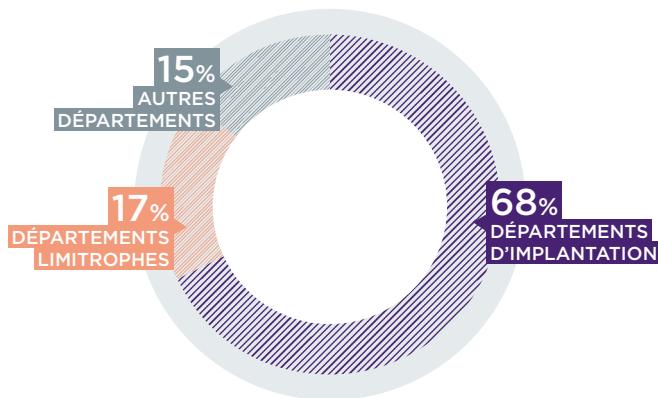
| AGES | - de 74 ans | de 75 à 84 ans | de 85 à 94 ans | de 95 à 99 ans | + de 100 ans | TOTAL |
|--------------|-------------|----------------|----------------|----------------|--------------|------------|
| Anse | 11 | 22 | 60 | 7 | 2 | 102 |
| Barbazan | 12 | 21 | 72 | 10 | 4 | 119 |
| Beaurecueil | 5 | 15 | 74 | 18 | 6 | 118 |
| Boulogne | 1 | 21 | 71 | 14 | 10 | 117 |
| Le Theil | 11 | 23 | 22 | 1 | 2 | 59 |
| Montmorency | 10 | 29 | 66 | 13 | 2 | 120 |
| Saint-Gobain | 15 | 29 | 22 | 1 | 0 | 67 |
| Vence | 1 | 11 | 36 | 6 | 2 | 56 |
| TOTAL | 66 | 171 | 423 | 70 | 28 | 758 |



Vingt-huit centenaires résident dans les 8 établissements de l'ONACVG.

La moyenne d'âge à l'entrée est de 84 ans en 2013.

ORIGINES GÉOGRAPHIQUES

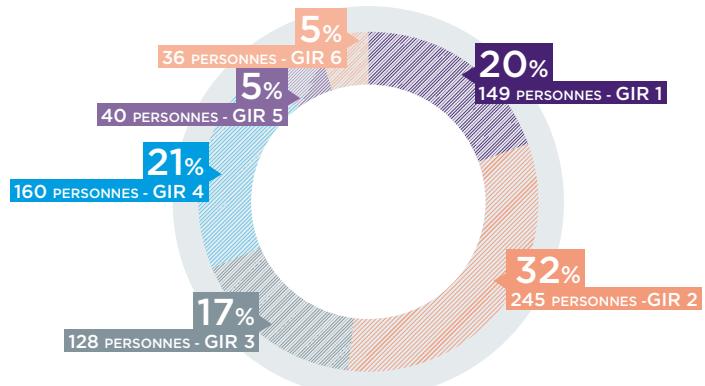


Les postulants choisissent les établissements proches de leur domicile. Ils peuvent ainsi recevoir les visites de parents et amis et continuer de vivre dans un environnement familial.

DÉPENDANCE

La dépendance est définie comme l'ensemble des prestations d'aide et de surveillance apportées aux personnes âgées ayant perdu leur autonomie pour l'accomplissement des actes essentiels de la vie. Le degré de dépendance est évalué par une équipe médico-sociale et une classification est effectuée en fonction d'un Groupe Iso Ressources (GIR) classé de 1 à 6 (du plus dépendant au plus autonome).

RÉPARTITION, PAR GIR, DES RÉSIDENTS ACCUEILLIS AU 31 DÉCEMBRE 2013



6.4 LES MAISONS DE RETRAITE DU RÉSEAU « BLEUET DE FRANCE »

Pour compléter la capacité et densifier le maillage territorial de ses propres établissements, l'Office développe depuis 13 ans un réseau d'établissements d'hébergement pour personnes âgées, publics ou privés, qu'il distingue par le label « Bleuet de France ».

Les candidats sont retenus sur des références communes à tous les établissements d'hébergement de personnes âgées : la sécurité matérielle et médicale, le bien-être, la préservation de l'autonomie des pensionnaires, la qualité des prestations fournies et la bientraitance. De plus, ces établissements s'engagent à privilégier l'accueil des ressortissants de l'Office et à promouvoir la mémoire combattante.

Plus de 52% des résidents sont lourdement dépendants et relèvent des GIR 1 et 2.

Les établissements retenus sont expertisés par le monde combattant local à l'occasion d'une visite destinée à évaluer la bonne tenue de l'établissement candidat. Ensuite, les commissions « mémoire et solidarité » des conseils départementaux valident les propositions et constituent le dossier à transmettre à la commission nationale du label. Cette dernière, présidée par le directeur général de l'Office, président de l'œuvre nationale du Bleuet de France, arrête et notifie la décision prise sur la candidature.

Au vu d'une décision favorable, le service départemental compétent organise une cérémonie de labellisation au cours de laquelle une convention est signée. Un diplôme et un label sont remis à l'établissement lauréat.

Au 31 décembre 2013, le label Bleuet de France couvre un réseau de 96 EHPAD répartis sur 62 départements pour 3 891 places labellisées.

14 foyers logements proposent également 698 places labellisées. L'ensemble totalise 4589 places, qui sont proposées aux anciens combattants et victimes de guerre qui souhaitent un hébergement situé au plus proche de leur domicile ou de leurs proches (en fonction des places disponibles).

La politique de labellisation complète le maintien à domicile que les services mettent en place dans le cadre de la solidarité au profit des ressortissants âgés.

Les services départementaux animent le réseau des établissements labellisés. A ce titre, les directeurs comptant un ou plusieurs établissements labellisé(s) dans leur département participent :

- ▶ à l'orientation des ressortissants à la recherche d'un accueil en maison de retraite ;
- ▶ aux réunions des conseils de la vie sociale, avec voix consultative ;
- ▶ aux manifestations patriotiques organisées dans l'établissement ;
- ▶ au suivi des mouvements annuels.

De plus, ils proposent des activités ou des actions de mémoire combattante et s'impliquent dans la mission d'action sociale en faveur des ressortissants qui y résident.



[
Rencontre intergénérationnelle EHPAD Sarrail sd 51
© Christophe Manquillet



[
Atelier de création de Bleuets

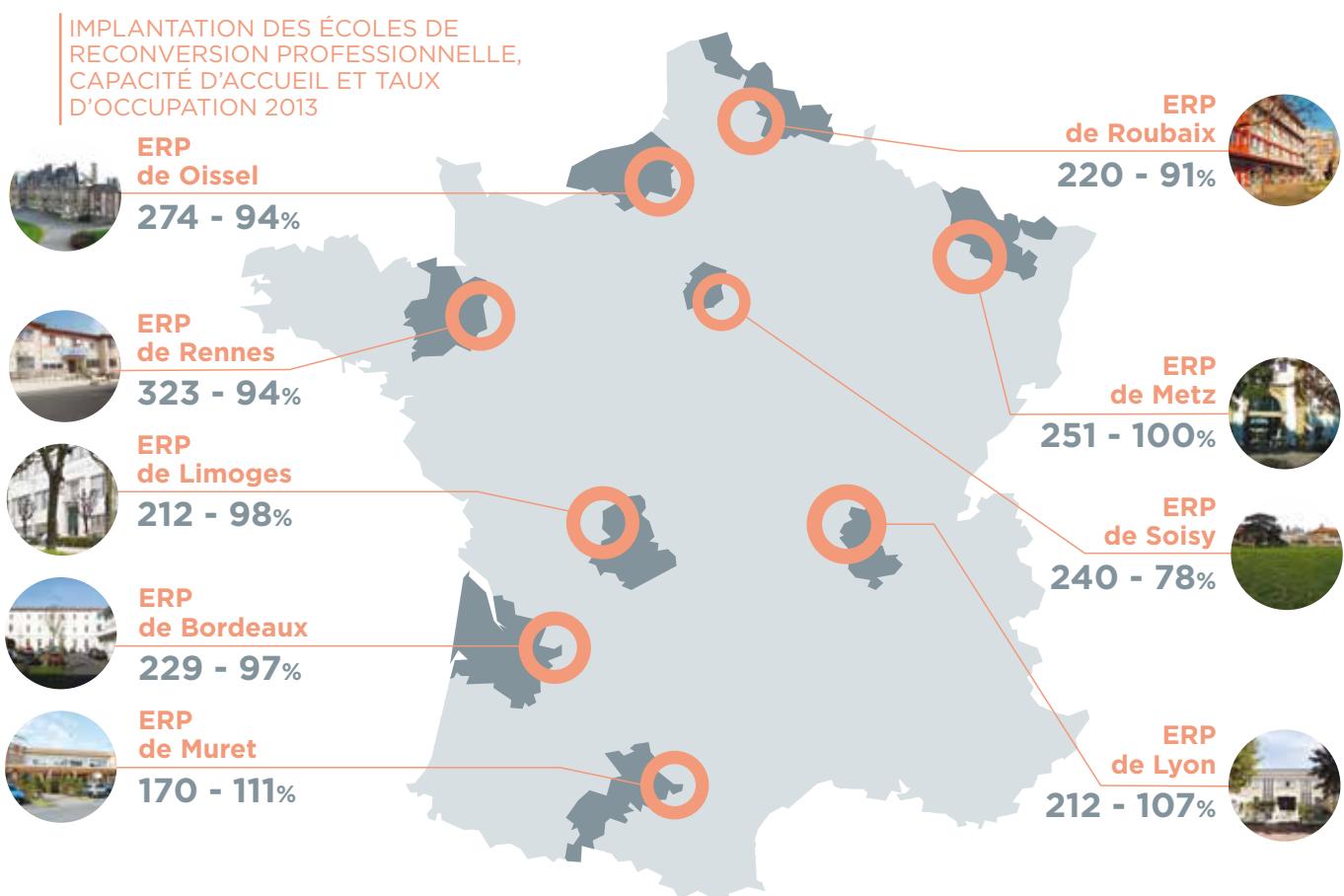
[7. Garantir et préparer un nouvel avenir aux établissements médico-sociaux de l'Office

Les écoles de reconversion professionnelle

L'Office national des anciens combattants et victimes de guerre ONACVG gère un réseau de neuf écoles de reconversion professionnelle et un centre de pré-orientation très largement ouvert sur la société civile.

Ce réseau contribue à la mise en œuvre de la politique gouvernementale d'insertion des personnes handicapées.

L'ONACVG a le souci permanent de veiller à adapter l'offre de ses écoles de formation professionnelle pour adultes en situation de handicap aux attentes des stagiaires et du marché de l'emploi, en adaptant, le cas échéant, les catalogues de formation et les modalités de gestion de ses écoles.



7.1 LES ÉCOLES DE RECONVERSION PROFESSIONNELLE DE L'ONACVG

L'ONACVG gère un ensemble de neuf écoles de reconversion professionnelle et un centre de pré-orientation (CPO) adossé à l'école de Roubaix depuis 2010. Ces établissements sont les héritiers des « écoles des mutilés » que l'ONAC-VG reçoit en gestion en février 1919. Les stagiaires accueillis sont aujourd'hui principalement des travailleurs en situation de handicap adressés par les commissions des droits et de l'autonomie (CDAPH).

L'examen par le comité interministériel pour la modernisation de l'action publique (CIMAP) du 17 juillet 2013 du rapport conjoint IGF/IGAS/CGA du 10 juin 2013 a conduit à la décision n°11 du CIMAP qui a demandé que soit expertisé le transfert des établissements médico-sociaux de l'Office - qui n'accueillent plus que marginalement des anciens combattants - à d'autres opérateurs.

Au dernier trimestre 2013, le cabinet du ministre délégué chargé des anciens combattants a confié ce travail d'expertise à un groupe interministériel qui a réuni des représentants des ministères de la défense, des affaires sociales et de la santé, de l'éducation nationale, de l'économie et des finances, de la réforme de l'Etat, de la décentralisation et de la fonction publique et l'ONAC-VG.

Les écoles de l'Office représentent environ 10% des établissements chargés de la reconversion professionnelle des travailleurs handicapés, mais plus de 20% du public considéré. Leur intégration dans le monde de la reconversion des travailleurs handicapés est renforcée par leur adhésion, ainsi que celle de l'Office lui-même, à la Fédération des associations, groupements et établissements pour la réadaptation des personnes en situations de Handicap (FAGERH).

Ayant rejoint le droit commun des établissements médico-sociaux en 1994, les établissements ont poursuivi la mise en adéquation de leur fonctionnement avec la réglementation issue de la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale et l'application des recommandations de l'Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements sociaux et médico-sociaux (ANESM).

L'année 2013 a été particulièrement marquée par la réalisation des rapports d'évaluation interne transmis aux Agences régionales de santé et le lancement de l'évaluation externe confié à la société ENEIS Conseil à l'issue d'une procédure de mise en concurrence.

Le contrat d'accueil formalisé est mis en œuvre dans tous les établissements, 75% des stagiaires accueillis en ont bénéficié.

Le Projet d'accompagnement personnalisé (PAP) formalisé et actualisé se met en place dans tous les établissements, la démarche d'individualisation de l'accompagnement se poursuit :

- ▶ 1/3 des stagiaires accueillis bénéficie d'une adaptation de leurs parcours de formation ;
- ▶ la pratique des réunions de synthèse pluridisciplinaires structurées et formalisées pour l'adaptation de l'accompagnement individuel des stagiaires tend à se généraliser ;
- ▶ de même, l'association systématisée et formalisée des stagiaires à l'individualisation de leur accompagnement se poursuit.

Concernant le suivi de la santé des stagiaires, tous les établissements proposent un accompagnement dans des proportions variables. De plus,

- ▶ une visite médicale systématisée dans le cadre de la procédure d'admission est mise en place en fonction des moyens de l'établissement;
- ▶ des partenariats pour la mise en œuvre des soins (pas toujours formalisé par une convention) se développent;

- ▶ un soutien psychologique est proposé aux stagiaires par tous les établissements en fonction des moyens disponibles;
- ▶ en termes de prévention, Lyon, Soisy organisent des « forums santé » en lien avec des associations. L'ERP de Limoges a systématisé un « bilan santé » avec la CPAM.

Concernant l'accompagnement pour l'intégration du milieu ordinaire de vie et de travail,

- ▶ les établissements proposent des activités de soutien, d'animation et de loisirs (sorties culturelles) en fonction des moyens disponibles, parfois en lien avec le monde combattant (organisation ou participation à des expositions et conférences, visites de Hauts lieux de la mémoire nationale) ;
- ▶ ils proposent tous des activités d'accompagnement de l'insertion professionnelle ;
- ▶ quatre établissements développent des échanges internationaux (Muret, Soisy, Roubaix, CPO).

Concernant les instances réglementaires, le conseil d'administration d'octobre 2013 a fait évoluer la composition des conseils de la vie sociale afin de le mettre en conformité avec l'article D311-5 du Code de l'action sociale et des familles. Cette année, cette instance destinée à associer les stagiaires au fonctionnement des écoles a été réunie au moins deux fois dans tous les établissements. La mise en place des Comités d'Hygiène et Sécurité locaux (CHS locaux) progresse, ceux de Bordeaux, Metz, Oissel, Rennes, Soisy, Limoges, ont pu être installés.

Une politique d'amélioration continue des prestations est mise en œuvre. Elle se traduit notamment par la mise en place d'instances de concertation non imposées par la réglementation comme une commission restauration (dans tous les ERP), une commission d'animation (Lyon, Rennes et Soisy), une commission d'attribution des logements pour l'internat (Roubaix, Bordeaux, Metz, Muret, Oissel, Rennes, et Soisy), un conseil d'établissement associant les partenaires de l'établissement à l'élaboration de sa stratégie (Rennes et Metz), une commission médico-psycho pédagogique (CMPP ou MPS) permettant d'examiner les situations problématiques des stagiaires pour l'ensemble des écoles, une commission de réponse à l'usager afin d'instruire les plaintes des stagiaires (Bordeaux), un suivi des suggestions ou remarques formulés par les stagiaires sous forme de fiches navettes internes (Lyon, Metz, Oissel, Roubaix, CPO), un conseil de discipline (Lyon et Bordeaux) et une commission qualité (Bordeaux, Limoges, Lyon, Oissel, Rennes).

7.2 L'ACTIVITÉ

Au 31 décembre 2013, la capacité totale installée des 9 écoles et du centre de pré-orientation gérés par l'ONAC-VG est de 2 149 places, dont 649 places en internat (337 externalisées). 2 063 stagiaires ont été accompagnés en 2013, soit un taux d'occupation de 96% .

L'activité moyenne réalisée est de 101,47% par

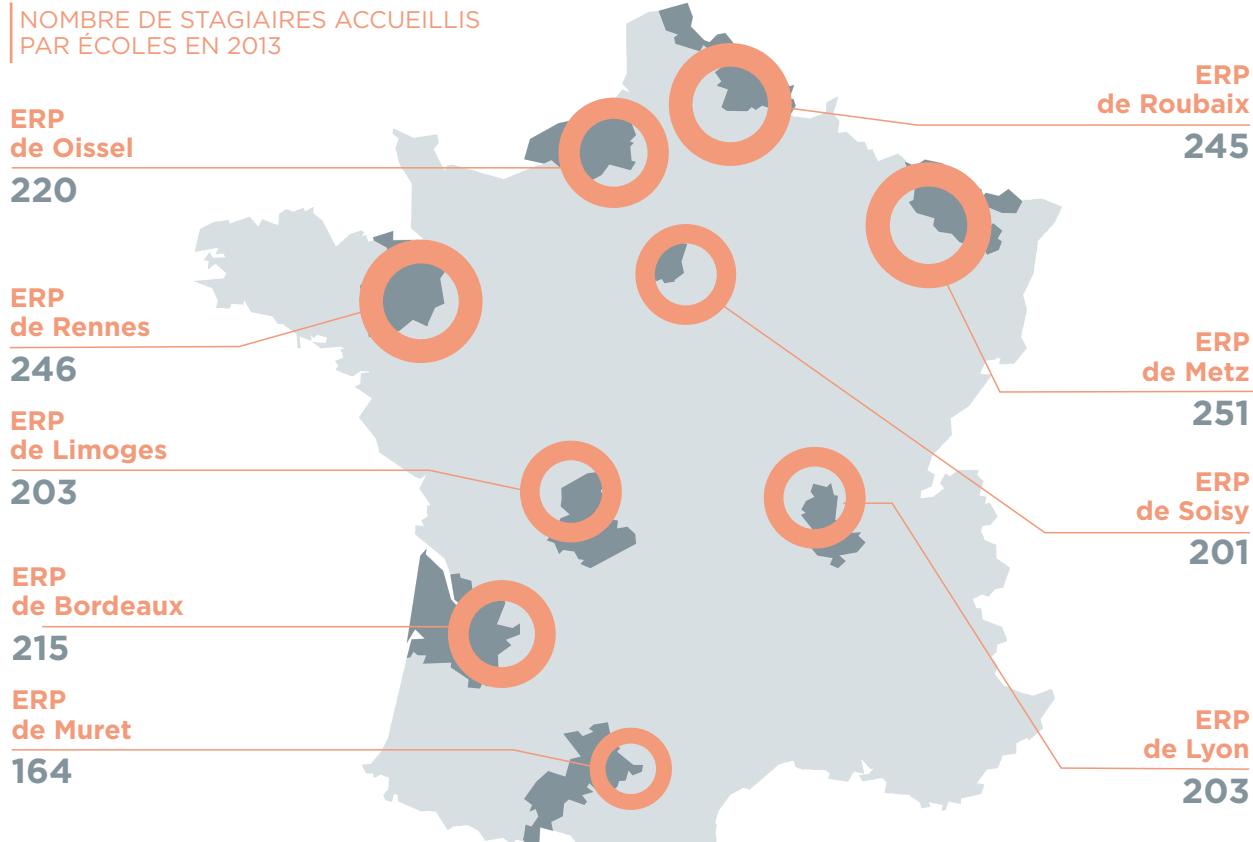
rapport à l'activité prévisionnelle arrêtée avec les ARS (comprises entre 83% au CPO et 109% à Muret).

Cette année, 1 914 places (89% des places agréées) ont bénéficié d'un agrément de rémunération par les directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE). Le taux de réalisation est de 98%.

| | Nombre de journées prévisionnelles | Nombre de journées réalisées | Taux d'activité | Taux d'occupation | Nombre de places agréées DIRECCTE | Taux de réalisation |
|----------|------------------------------------|------------------------------|-----------------|-------------------|-----------------------------------|---------------------|
| BORDEAUX | 37 295 | 35 898 | 96,25% | 97% | 229 | 100% |
| LIMOGES | 40 646 | 41 922 | 103,14% | 98% | 156 | 102% |
| LYON | 30 973 | 32 976 | 106,47% | 107% | 212 | 100% |
| METZ | 41 490 | 41 305 | 99,55% | 100% | 251 | 100% |
| MURET | 23 714 | 25 948 | 95,81% | 111% | 170 | 89% |
| OISSEL | 41 447 | 39 141 | 94,44% | 94% | 257 | 93,8% |
| RENNES | 41 911 | 43 113 | 102,87% | 94% | 259 | 94,9% |
| ROUBAIX | 27 555 | 29 203 | 105,98% | 91% | 178 | 100% |
| SOISY | 32 682 | 33 590 | 102,78% | 78% | 184 | 94,40% |
| CPO | 3 948 | 3 291 | 83,36% | 100% | 18 | 100% |

7.3 LES STAGIAIRES

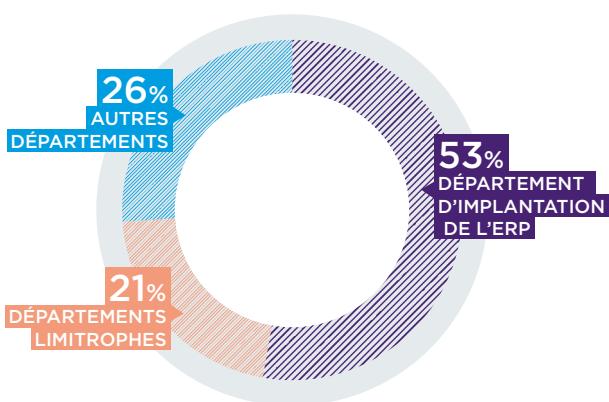
NOMBRE DE STAGIAIRES ACCUEILLIS PAR ÉCOLES EN 2013



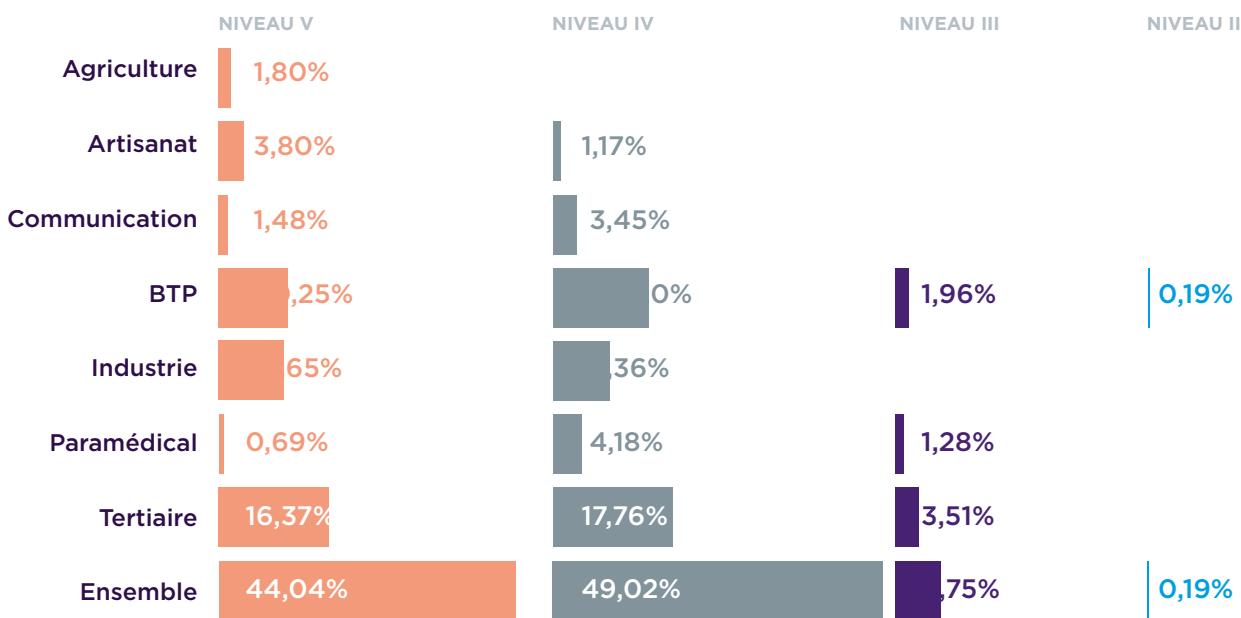
Le mois d'avril est celui où l'effectif est au maximum, tous les stagiaires des sections professionnelles et des sections de préformation (3 mois et 6 mois) étant présents, c'est lui qui sert de référence constante depuis 2004.

Ainsi, en avril 2013, le nombre de stagiaires présents est de 1 965, avec moins de 1% de ressortissants ou militaires non ressortissants (13 stagiaires) et 97% de stagiaires handicapés orientés par les CDAPH. Le 2% restant concerne des stagiaires sous conventions avec les Régions. 56% des stagiaires sont demi-pensionnaires, 36% des internes et 6% des externes.

RÉPARTITION DE L'ORIGINE GÉOGRAPHIQUE DES STAGIAIRES



LA VENTILATION PAR NIVEAUX



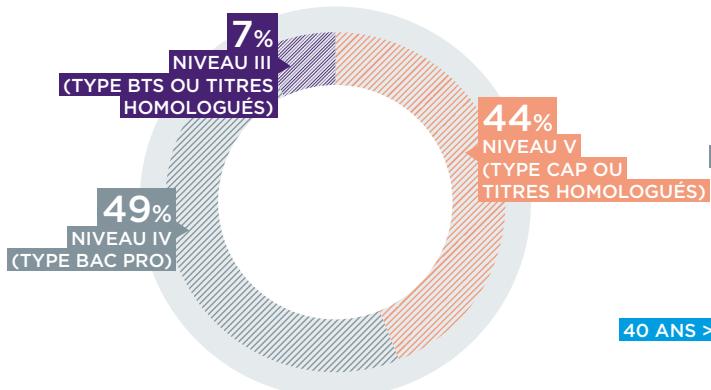
⁴ Ce taux est calculé en fonction du nombre de places installées.

On peut noter que 78% des stagiaires ayant déposé un dossier ont été convoqués.

Les stagiaires souffrent principalement de troubles de santé invalidants, d'un handicap moteur ou de troubles psychiques.

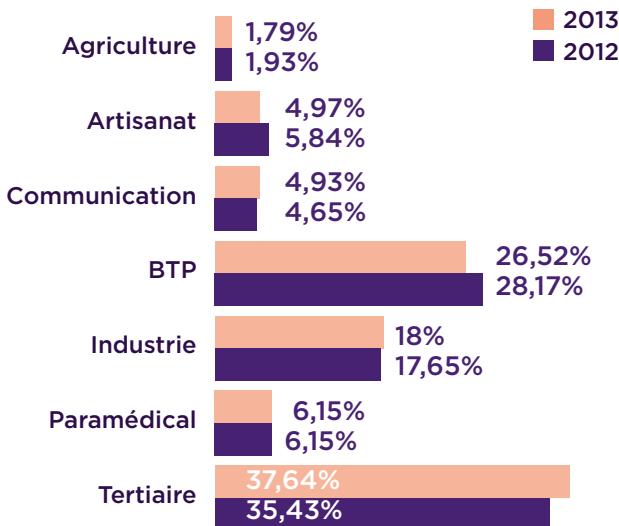
En sus de l'adaptation des méthodes pédagogiques et de l'accompagnement, compte tenu de leur handicap, une proportion importante de stagiaires nécessite une adaptation de leur poste de travail et/ou des aménagements prévus par la réglementation afin de leur garantir l'égalité des chances aux examens du droit commun, notamment le 1/3 temps supplémentaire pour l'examen écrit, le 1/3 temps supplémentaire pour l'examen pratique, le 1/3 temps supplémentaire pour l'examen global, le 1/3 temps supplémentaire avec aides techniques, l'adaptation-transposition des sujets d'examens.

VENTILATION DES STAGIAIRES PAR FILIÈRE ET NIVEAU DE FORMATION



L'ERP de Soisy-sur-Seine assure, en liaison avec l'université de Marne-la-Vallée, une formation de niveau II (licence professionnelle) en économie de la construction. Les effectifs sont statistiquement peu significatifs (4 stagiaires) mais témoignent d'une utilité et d'un engagement qui assurent à des étudiants handicapés une poursuite de formation rémunérée.

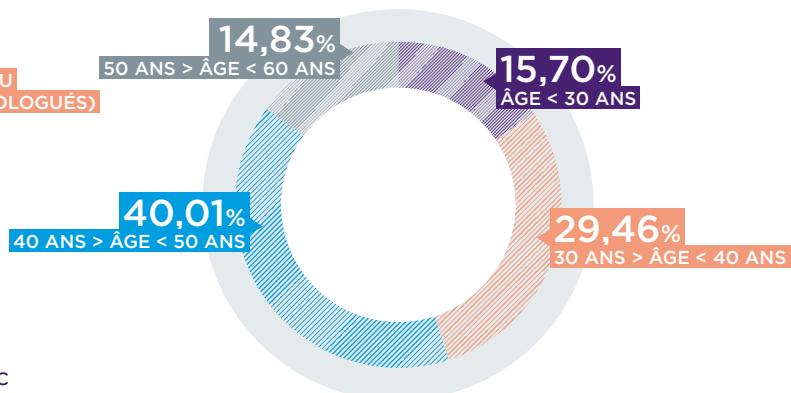
VENTILATION PAR FILIÈRES



Le bilan 2013 conforte la prédominance des secteurs du BTP, Industrie, Tertiaire. Les filières « Communication » et « paramédical » sont stables.

RÉPARTITION PAR TRANCHES D'ÂGE

Une répartition par tranches d'âge centrée sur la plage des 30 ans à 50 ans de l'ordre de 70% qui reste quasi stable par rapport à 2012.

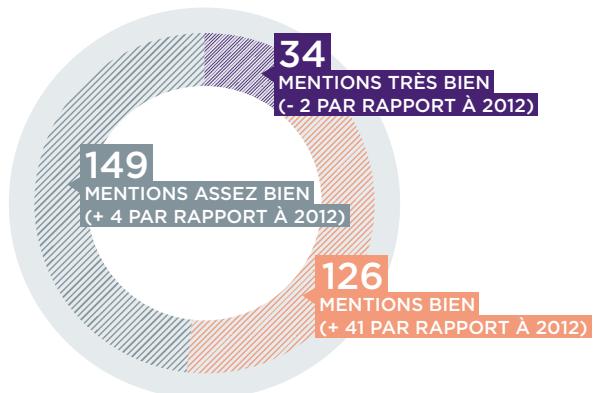


7.4 LES RÉSULTATS AUX EXAMENS

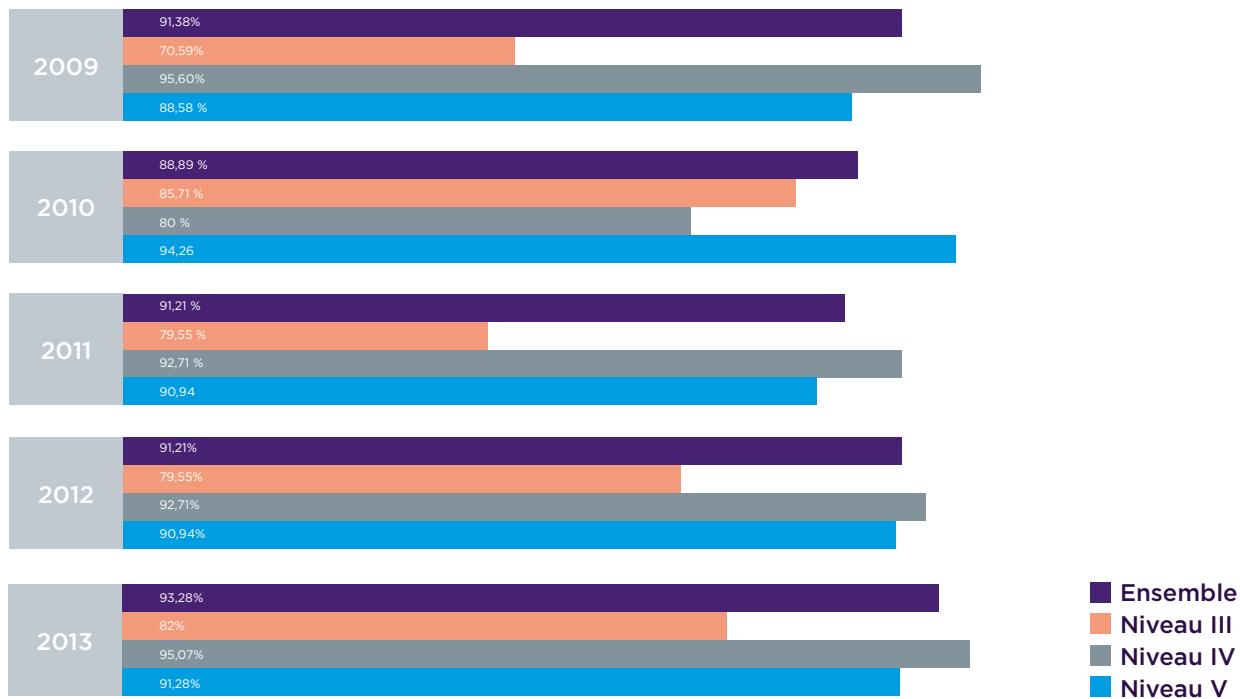
La promotion 2011-2013 enregistre un taux de succès aux examens de 93,28% toutes spécialités et tous niveaux confondus. C'est le meilleur taux depuis 2009.

Il convient également de signaler que les stagiaires de brevets de technicien supérieur, de baccalauréats professionnels ou de brevet des métiers d'art ont obtenu bon nombre de mentions à la session 2013 :

RÉPARTITION DES MENTIONS AUX EXAMENS

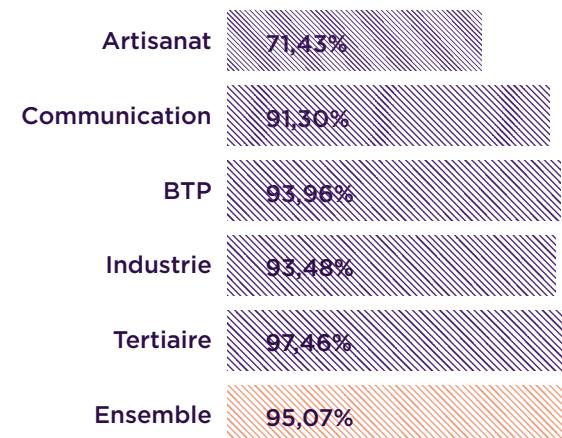


LES TAUX DE REUSSITE COMPARATIF/NIVEAUX



Par ailleurs, 11 stagiaires des écoles de Bordeaux, Limoges, Lyon, Metz, Muret, Roubaix, Soisy ont été majors de leur promotion dans leur spécialité au sein de leur académie.

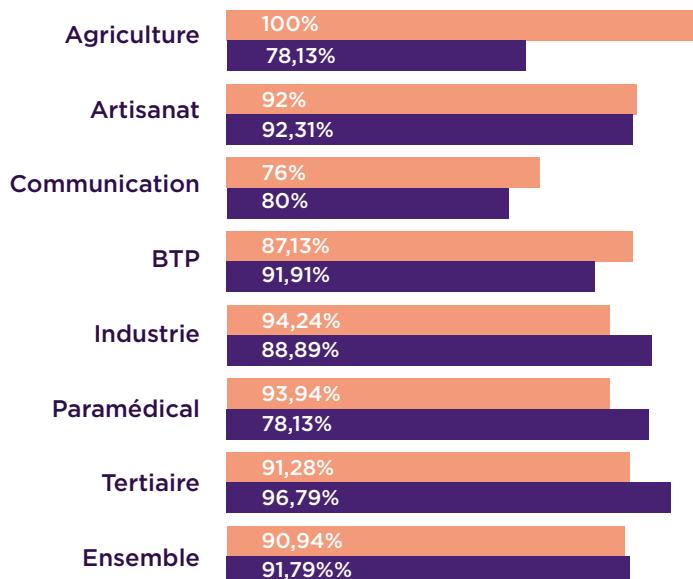
LES TAUX DE RÉUSSITE



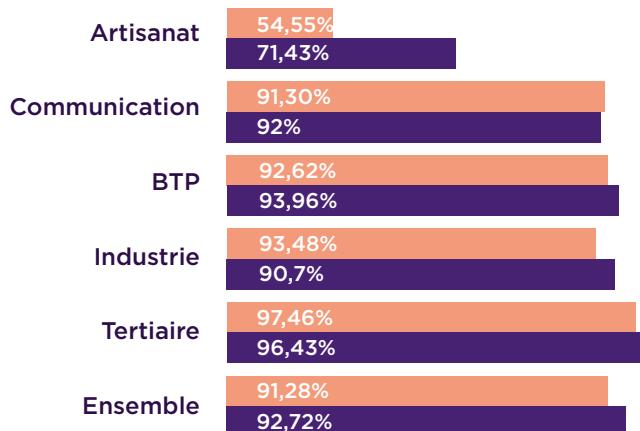
Il convient de noter que pour l'ensemble des niveaux, les résultats des ERP sont supérieurs à ceux des moyennes nationales des diplômes de l'éducation nationale, tout particulièrement sur le niveau IV des baccalauréats professionnels (un peu plus de 95% toutes spécialités confondues).

| LES RÉSULTATS DU NIVEAU V

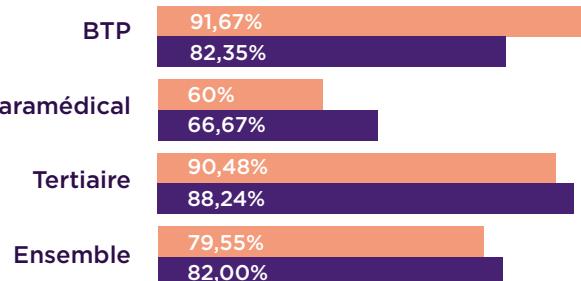
2013
2012



| LES RÉSULTATS DU NIVEAU IV



| LES RÉSULTATS DU NIVEAU III

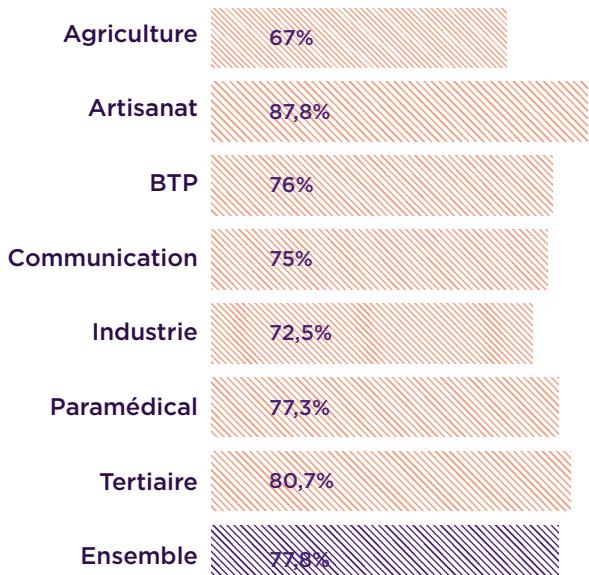


Le résultat au BTS optique en 2013 poursuit son amélioration (66,67% en 2013, même s'il reste encore le diplôme ayant le moins bon taux de réussite). C'est le meilleur taux depuis la mise en place de ce diplôme dans un établissement de l'ONAC-VG et il se rapproche de la moyenne nationale, tout en restant supérieur à la moyenne de certification de cette formation par apprentissage.

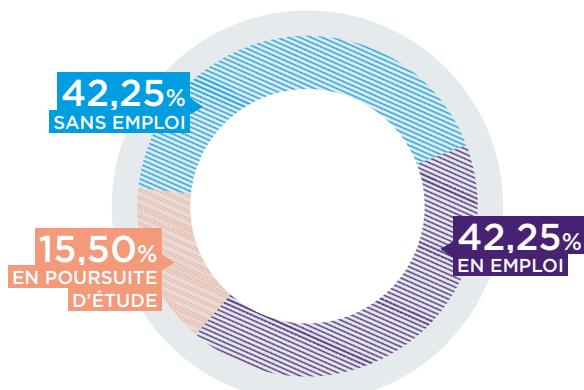
[7.5 LES RÉSULTATS DE L'INSERTION À 6 MOIS

Le taux d'insertion comprend les personnes en emploi et celles qui sont en poursuite d'étude.

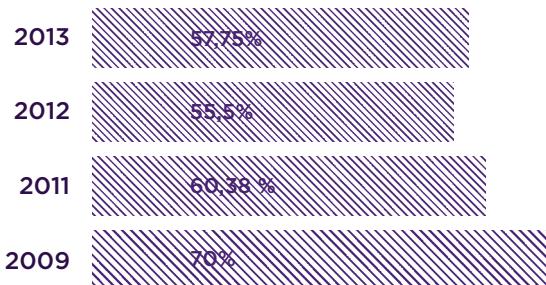
| LE TAUX DE RÉPONSES À L'ENQUÊTE À 6 MOIS



| LE TAUX D'INSERTION À 6 MOIS

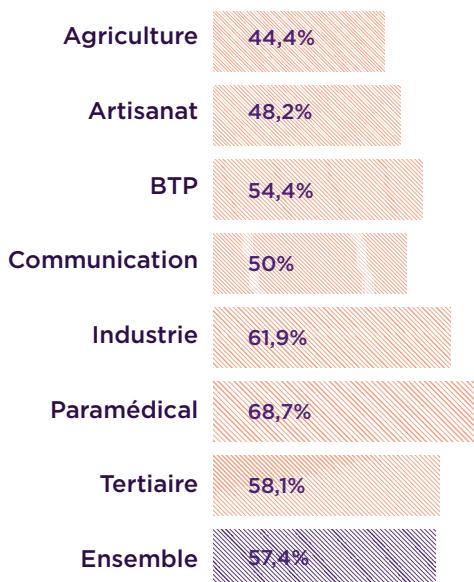


Sur 625 enquêtes adressées aux stagiaires sortants, 486 réponses ont été enregistrées, soit un taux de réponse 77,62%, taux suffisant pour permettre une analyse statistique cohérente. Le taux d'insertion à 6 mois est en :

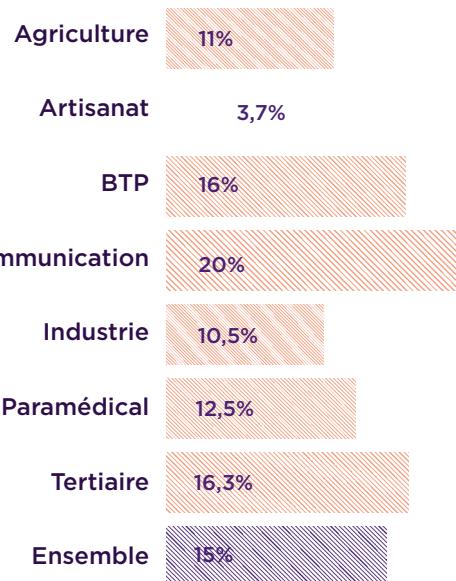


La tendance de 2013 des résultats de l'insertion à 6 mois est à la hausse sans pour autant atteindre les résultats de 2009.

LE TAUX D'INSERTION PAR FILIÈRES À 6 MOIS



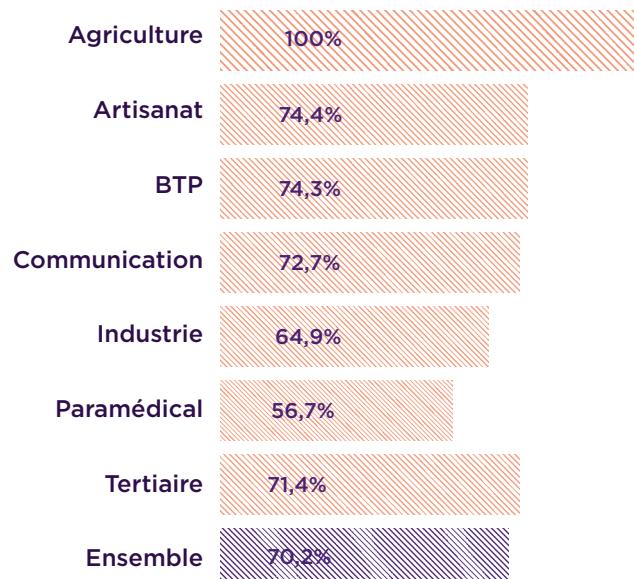
LE TAUX DE POURSUITE D'ÉTUDES À 6 MOIS



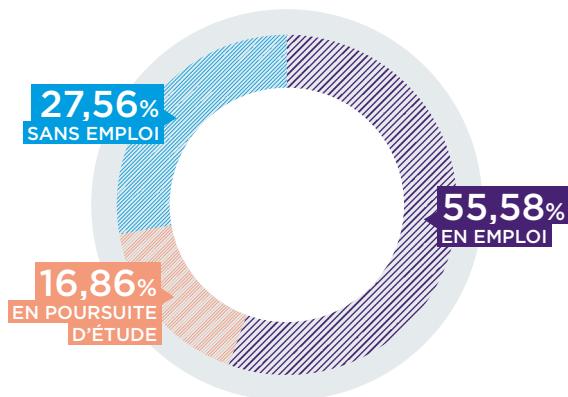
Le taux moyen de poursuite d'études reste inchangé, il est de l'ordre de 15%. La fluctuation est forte en fonction des secteurs d'activité, le secteur de la communication et celui du paramédical sont ceux qui génèrent le plus de poursuite d'études à 6 mois.

7.6 LES RÉSULTATS DE L'INSERTION À 18 MOIS

LE TAUX DE RÉPONSES À L'ENQUÊTE À 18 MOIS

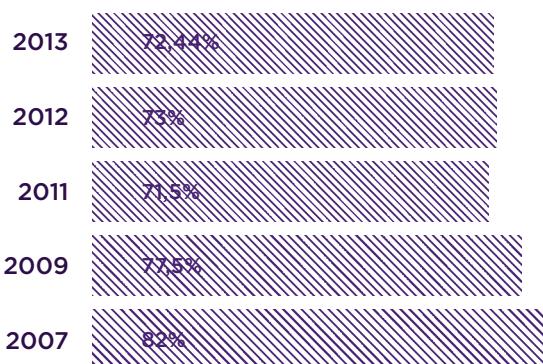


| LE TAUX D'INSERTION À 18 MOIS

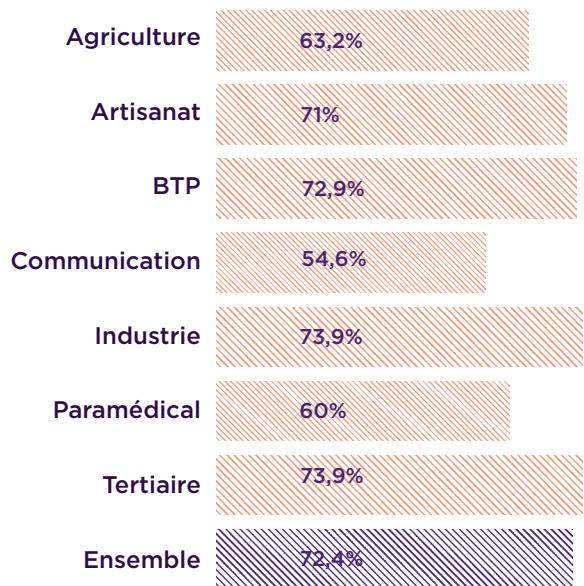


Sur 737 enquêtes adressées aux stagiaires des sortants de juin 2012, 469 réponduent soit un taux de réponse de 70,21%, taux suffisant pour permettre une analyse statistique cohérente sans grande variation vis-à-vis des années antérieures.

Le taux d'insertion à 18 mois est en :



Pour les stagiaires sortis en juin 2012, le taux d'insertion demeure plus favorable à dix-huit mois qu'à six mois (+ 14,7 points). Il convient de noter que le taux d'inactivité est stable en 2013 (27,56% pour 27% en 2012). La conjoncture économique se traduit notamment par une augmentation du délai nécessaire à l'insertion professionnelle des stagiaires.

| LE TAUX D'INSERTION PAR FILIÈRES
À 18 MOIS

| LE TAUX D'INSERTION DU PÔLE « COMMUNICATION » EST LE PLUS FAIBLE (55% SOIT 17,5 POINTS EN DESSOUS DE LA MOYENNE).

■ LES TYPES D'EMPLOIS OCCUPÉS

On constate une légère inversion de la tendance entre les CDI et CDD entre les 6 et 18 mois :

- ▶ à six mois, pour les stagiaires en emploi, la répartition est la suivante : 61 % en CDD (dont 15% en intérim et contrats aidés) et 39 % en CDI (dont 9 % en création d'entreprises),
- ▶ à dix-huit mois, pour les stagiaires en emploi : 53 % en CDD (dont 11% en intérim et contrats aidés) et 47 % en CDI (dont 8 % en création d'entreprises).

On note que des stagiaires bénéficiant d'un CDD à six mois pour une part réussissent à passer en CDI à 18 mois.

[3 LA POURSUITE DE L'EFFORT DE RATIONALISATION ET DE MODERNISATION DES MOYENS]

[1. Un budget maîtrisé

[2. Un personnel dévoué et professionnel au service du monde combattant

[3. Des politiques de soutien en cours de modernisation et de rationalisation

89,06 M€

[Dépenses sur le budget principal hors indemnisations

34,1 M€

[Dépenses sur les budgets annexes des écoles de reconversion professionnelle

[1. Un budget maîtrisé

Par rapport à 2012, 2013 est marquée par un recul des dépenses du budget principal de 8%. Celui-ci résulte essentiellement d'une réduction de la consommation des crédits du PSGHLMN dû à la complexité des opérations de travaux des sépultures de guerre et des haut lieux de la mémoire nationale. Certaines opérations comme la rénovation des sites de Notre Dame de Lorette ou de l'Île de la Cité ont en effet nécessité un travail d'envergure dans la conception des marchés publics avec notamment des études préalables à la réalisation des opérations de rénovation des sites. Par ailleurs, ces opérations de rénovation ont un caractère pluriannuel impliquant un étalement dans le temps de la consommation des crédits qui leur sont dévolus.

Pour les maisons de retraite et les écoles de reconversion professionnelle, le dialogue de gestion avec les autorités locales de tarification se poursuit pour permettre une meilleure prise en compte des besoins de ces établissements (agences régionales de santé et conseils généraux).

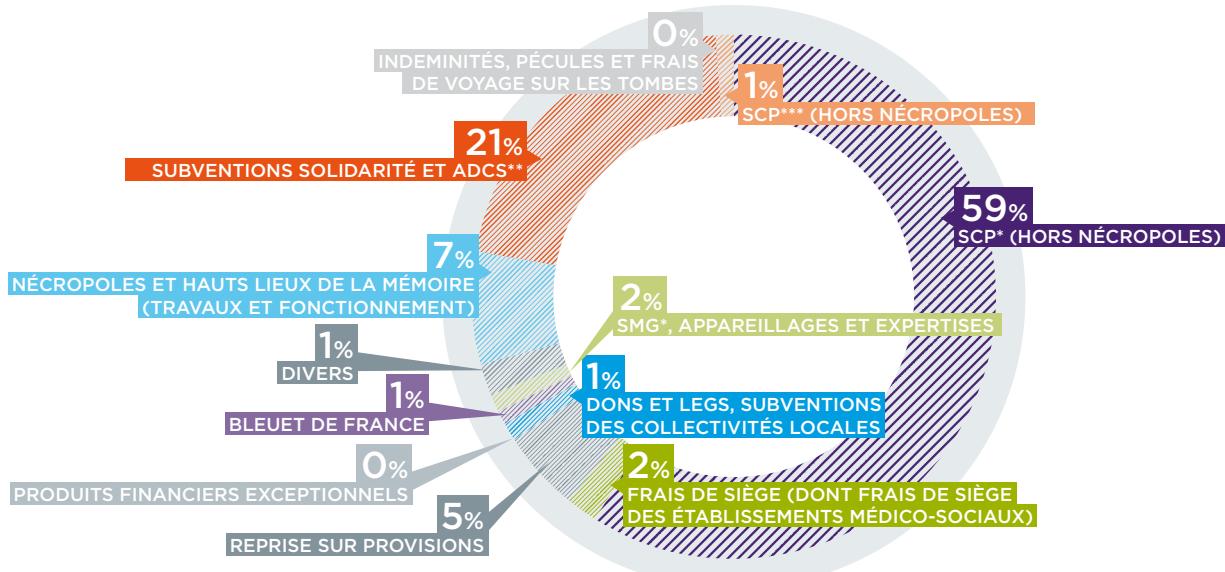
25,5 M€

[Dépenses sur les budgets annexes des maisons de retraite

95,5 M€

[Dépenses sur le budget des indemnisations

| RÉPARTITION DES RECETTES POUR LE BUDGET GÉNÉRAL EN 2013



* Soins médico-gratuits

** Aide différentielle en faveur des conjoints survivants

*** Subvention pour charges publiques

88 %

[1.1 L'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE EN 2013

LES MOYENS

[D'apport de l'État au financement du budget principal

| Recettes par nature et en millions d'euros | Pôle administratif ¹ | Pôle reconversion ² | Pôle hébergement ³ |
|---|---------------------------------|--------------------------------|-------------------------------|
| Subvention de fonctionnement de l'État | 57,63 | 59% | - |
| Subvention solidarité (adcs) | 15,6 | 16% | - |
| Aide différentielle de conjoint survivant | 5,0 | 5% | - |
| Entretien des sépultures de guerre et des hauts lieux de mémoire | 7,51 | 8% | - |
| Soins médicaux gratuits, appareillage et expertises | 1,47 | 2% | - |
| Ressources affectées du Bleuet de France, Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles | 1,51 | 2% | 0,4 1% 0,02 0,1% |
| Produits de gestion (dont produits exceptionnels) | 8,23 | 8% | 0,6 2% 0,9 4% |
| Produits des participations ERP | - | - | 34,6 97% |
| Produits d'activité MR | - | - | - |
| Sous-total exploitation | 96,95 | 100% | 35,7 |
| Produits spécifiques indemnisation | 95,95 | - | 24,8 100% |
| TOTAL | | | |

¹ Direction générale et services départementaux et des collectivités d'outre-mer ou à statut particulier, services d'Afrique du Nord et pôle d'entretien des sépultures de guerre et hauts-lieux de mémoire.

² 9 écoles de reconversion professionnelle (ERP) et le centre de pré-orientation de Valencienne, qui est adossé à l'ERP de Roubaix

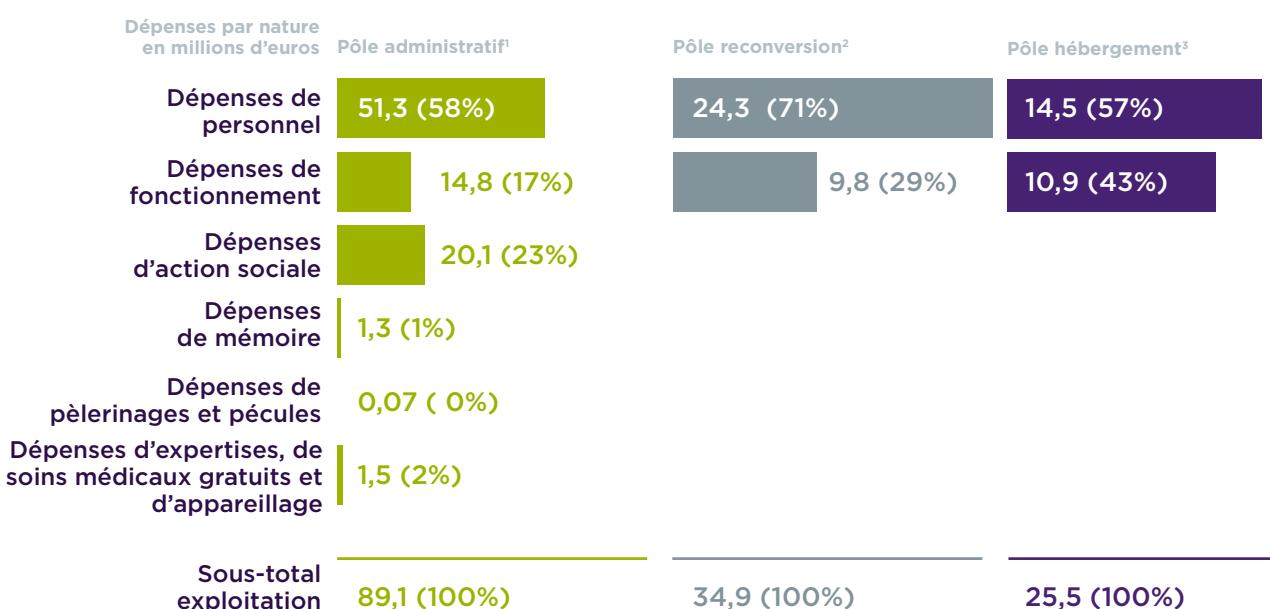
³ 8 maisons de retraite (MR). La maison de retraite de Carignan, dont la gestion a été transférée à la Croix-Rouge en 2007, ne constitue plus un budget annexe. Seules les rémunérations des fonctionnaires de cet établissement continuent à être prises en charge par l'ONACVG, sur son budget principal, contre remboursement par la Croix-Rouge

En ce qui concerne le budget principal :

- Les subventions de l'Etat versées au titre de 2013 sont en augmentation par rapport à 2012. D'une part, la subvention d'action sociale en faveur du monde combattant a été augmentée de 0,5 M€. D'autre part, l'Office a bénéficié de subventions exceptionnelles au titre de l'entretien et de la rénovation des sépultures de guerre et des hauts lieux de mémoire et au titre de sa politique mémorielle.
- En 2013, la subvention d'action sociale a été de 20,6 M€ dont 5 M€ pour financer l'aide différentielle en faveur des conjoints survivants (ADCS).

En ce qui concerne les budgets annexes :

Les efforts entrepris par l'Office pour refonder le dialogue de gestion avec les autorités locales (agences régionales de santé et conseils généraux) de tarification se poursuivent. Les écoles de reconversion professionnelle et les maisons de retraite ont ainsi bénéficié de crédits supplémentaires en fin de gestion par les autorités de tutelle.

1.2 LES EMPLOIS

¹ Direction générale et services départementaux et des collectivités d'outre-mer ou à statut particulier, services d'Afrique du Nord et pôle d'entretien des sépultures de guerre et hauts-lieux de mémoire (PSGHLMN)

² Neuf écoles de reconversion professionnelle (ERP) et le centre de pré-orientation de Valencienne, qui est adossé à l'ERP de Roubaix

³ Huit maisons de retraite (MR). La maison de retraite de Carignan, dont la gestion a été transférée à la Croix-Rouge en 2007, ne constitue plus un budget annexe. Seules les rémunérations des fonctionnaires de cet établissement continuent à être prises en charge par l'ONACVG, sur son budget principal, contre remboursement par la Croix-Rouge.

En ce qui concerne le budget principal :

- Globalement, les charges s'établissent à 89,1 M€ en 2013, en diminution de 8 % par rapport à 2012. Cette baisse des dépenses résulte d'une moindre consommation des crédits d'action sociale et des difficultés de réalisation de la programmation pluriannuelle des travaux de rénovation des sépultures de guerre et des hauts lieux de la mémoire nationale. Le niveau des engagements passés par le pôle des sépultures de guerre et de la mémoire nationale (PSGHLMN) pour mettre en œuvre la programmation des travaux reste néanmoins soutenu.

► Les charges de personnel s'élèvent à 51,3 M€ et augmentent de 1,2 M€ par rapport à 2012. La hausse du taux des pensions civiles entre 2012 et 2013 ainsi que l'ajustement des primes et indemnités diverses expliquent globalement l'accroissement des charges de personnel.

► Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 14,8 M€, soit une diminution de 32% par rapport à 2012. Les difficultés évoquées précédemment au titre des dépenses d'entretien et de rénovation des sépultures de guerre expliquent majoritairement cette diminution. Des économies de fonctionnement ont également permis une meilleure maîtrise des dépenses (frais de déplacement, de publicité, de publications, d'honoraires, de poste, de télécommunications).

⁴ Ce taux est calculé en fonction du nombre de places installées.

- ▶ Les dépenses d'action sociale de l'ONACVG (20,1 M€) diminuent de 12 % par rapport à 2012. Cette évolution recouvre principalement la baisse des dépenses au titre de l'aide différentielle en faveur de conjoints survivants (ADCS) qui passent de 6,1 M€ en 2012 à 3,8 M€ en 2013 en raison de l'application stricte du principe de subsidiarité de l'ADCS par rapport aux dispositifs de droit commun.
- ▶ Les dépenses de mémoire (1,3 M€) sont marquées par une augmentation de près de 20% entre 2012 et 2013. Cette augmentation fait suite notamment à la réalisation de certains événements comme la commémoration du 70ème anniversaire de la résistance intérieure et de la libération de la Corse, ou la réalisation d'une exposition portant sur la mémoire des harkis.
- ▶ Les dépenses liées aux pèlerinages sur les tombes sépultures des morts pour la France et des indemnités et pécules ont atteint 66 848 €.
- ▶ Les dépenses de soins médicaux gratuits, d'appareillage et d'expertises médicales liées aux pensions militaires d'invalidité restent stables par rapport à 2012 et se sont élevées à 1,5 M€ en 2013. Par ailleurs, l'ONACVG, à travers le service des anciens combattants au Maroc, a développé avec le Royaume du Maroc, dans le domaine de l'appareillage des personnes handicapées, un partenariat qui a été formalisé par un avenant à la convention du 7 février 2011 relative aux soins médicaux gratuits et d'appareillage des ressortissants résidant en Afrique du Nord.

En ce qui concerne les budgets annexes des écoles de reconversion professionnelle :

- ▶ Globalement, les charges s'établissent à 34,1 M€ en 2013, soit une relative stabilité des dépenses par rapport à 2012.
- ▶ Les charges de personnel atteignent 24,3 M€ (elles étaient de 24,2 M€ en 2012).
- ▶ Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 9,8 M€, soit une légère diminution (de 1 M€) par rapport à 2012.

En ce qui concerne les maisons de retraite :

- ▶ Globalement, les charges s'établissent à 25,5 M€ en 2012, soit une relative stabilité des dépenses par rapport à 2012.
- ▶ Les charges de personnel atteignent 14 M€ (pas d'évolution par rapport à 2012).
- ▶ Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 10,9 M€, en diminution de 0,4 M€ par rapport à l'année 2012.

FOCUS

SUR LES PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS À TIRER DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉFORMES DANS CE DOMAINE D'ACTIVITÉ :

- ▶ la structure du budget confirme la qualité d'opérateur de l'Office puisque sur son budget principal est financé à plus de 80% par des subventions de l'Etat au titre des politiques publiques retracées avec les programmes 169 « reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant » et 167 « lien armées Nation » ;
- ▶ la diminution constatée sur 2013 des dépenses relatives à la réalisation du programme de rénovation des sépultures de guerre et des hauts lieux de la mémoire nationale ne préjuge pas des efforts accomplis par le PSGHLMN dans l'accomplissement de ses missions. En effet, les efforts de l'Office en 2013 ont porté sur la conception des projets, la constitution des dossiers et la notification des marchés. En conséquence, ces opérations vont générer des consommations plus importantes de crédits en 2014 et 2015

2. Un personnel dévoué et professionnel au service du monde combattant

L'ancrage territorial qui fait la force et la spécificité de l'ONACVG repose sur un personnel très investi dans ses missions. Les ressources humaines de l'établissement sont réparties entre une direction générale, 100 services départementaux, 2 services en Polynésie Française et en Nouvelle Calédonie, 3 services en Afrique du nord, 8 secteurs d'entretien des nécropoles nationales et 7 hauts-lieux de mémoire nationale animés par un pôle situé à Metz, 8 établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), 9 écoles de reconversion professionnelle et un centre de pré-orientation.

2.1 LES EFFECTIFS

Hors établissements médico-sociaux, l'évolution des effectifs a été fortement marquée par l'exécution du contrat d'objectifs et de moyens 2009-2013. La situation au 31 décembre 2013 s'inscrit pleinement dans la cible fixée par ce contrat.

Malgré la reprise par l'Office de nouvelles missions, la direction générale a perdu 18% de ses effectifs entre 2008 et 2013⁵.

Parallèlement au renforcement de leur mission d'accueil et d'information et à l'implication plus forte de leurs directeurs dans les opérations mémorielles, les services de proximité en France ont dégagé un gain d'effectifs de 23% sur la même période. Le développement de la polyvalence, l'appropriation de nouveaux outils et méthodes de travail et le développement de pôles mutualisés oeuvrant au profit des services de proximité de plusieurs départements et/ou région ont rendu ces réductions d'effectifs possibles sans dégradation du service rendu.

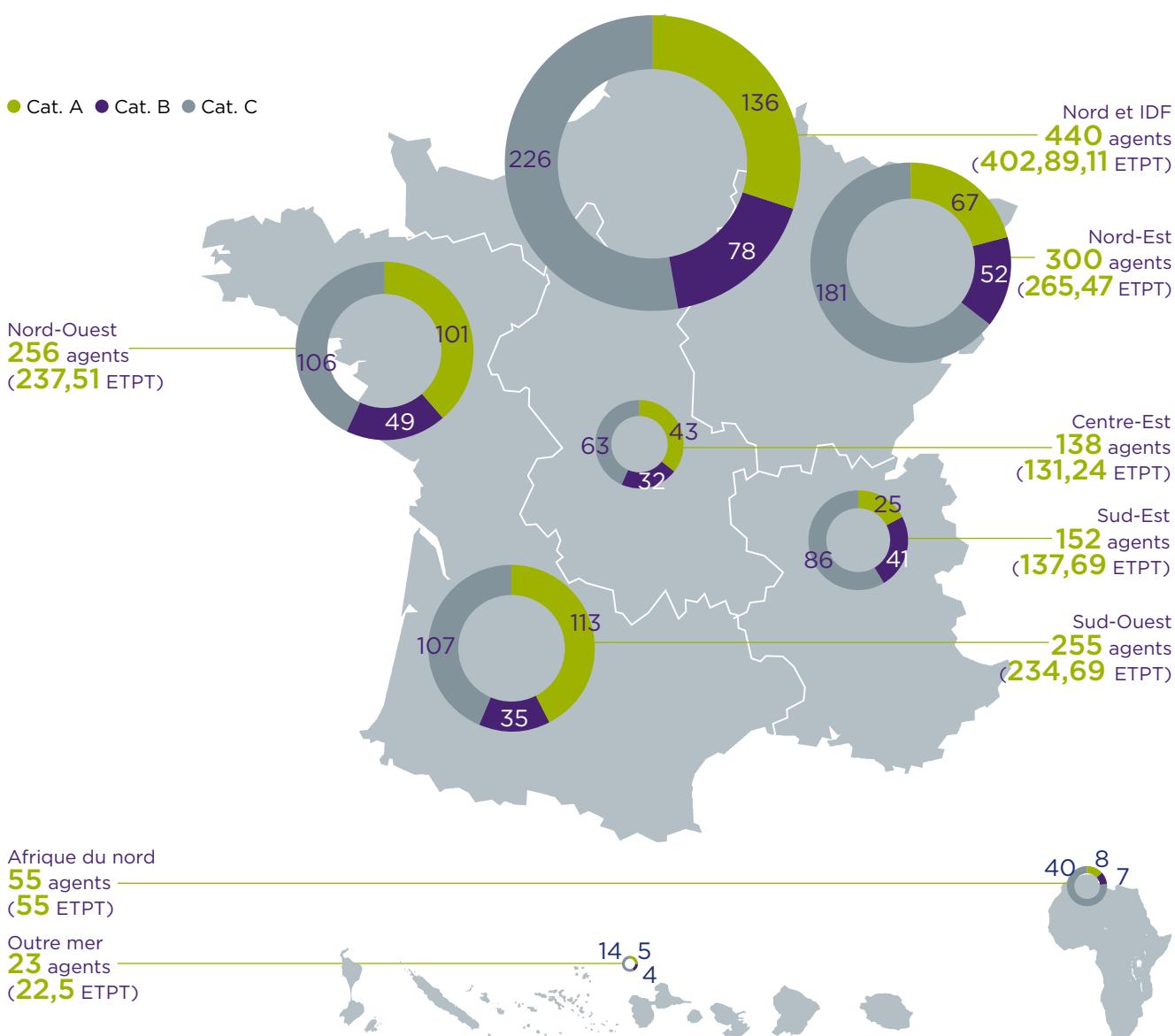
En Afrique du nord, l'activité a été particulièrement soutenue en 2013 encore, sans remise en cause de la maîtrise des effectifs, ni de la cible de réduction de 7 emplois (soit -11% des emplois transférés en 2011 au moment de la reprise de ces services).

En matière d'entretien et de rénovation et de valorisation des sépultures de guerre et des hauts lieux de la mémoire nationale, la rationalisation de l'organisation, par le biais notamment de la centralisation des tâches de soutien, le recours à l'externalisation et le redécoupage des secteurs et des équipes, a permis de dégager des gains d'effectifs significatifs (plus de 15% des emplois inscrits au budget au moment de la reprise de la mission).

Pour leur part, les effectifs des établissements médico-sociaux ont évolué conformément aux autorisations des autorités locales de tarification (agences régionales de santé et conseil généraux) et aux conventions tripartites signées avec ces dernières dans le cas des établissements d'hébergement de personnes âgées dépendantes.

Il convient de rappeler que les personnels fonctionnaires de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de Carignan, transféré à la Croix rouge française depuis le 1er janvier 2007, demeurent gérés par l'ONACVG, en vertu d'une convention de mise à disposition contre remboursement. A ce titre, ils demeurent comptabilisés dans les effectifs de l'Office (11 personnes physiques).

| LA RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE AU 31 DÉCEMBRE 2013 :

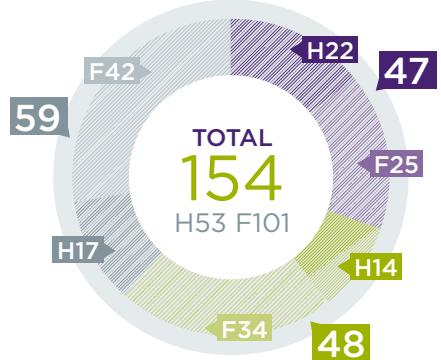


⁵ Ecart entre les effectifs réalisés au 31 décembre 2013 (en ETPT) et les effectifs autorisés pour 2008 (en ETPT).

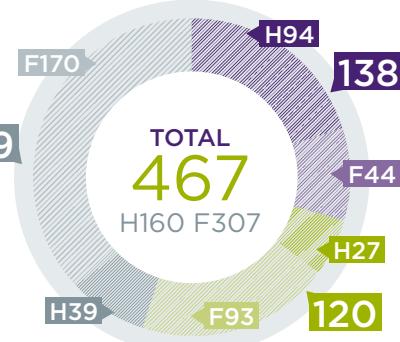
LA VENTILATION DES EFFECTIFS PAR ENTITÉ AU 31 DÉCEMBRE 2013

Cat. A Cat. B Cat. C

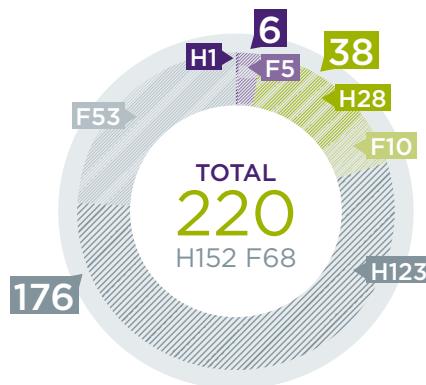
Direction Générale



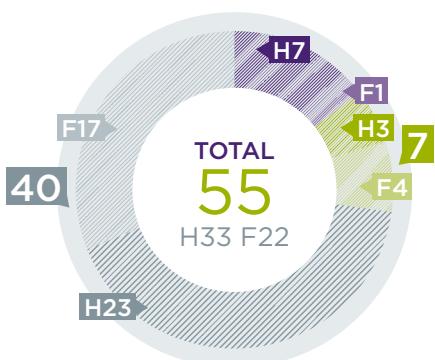
Services départementaux et des collectivités d'outre mer ou à statut particulier



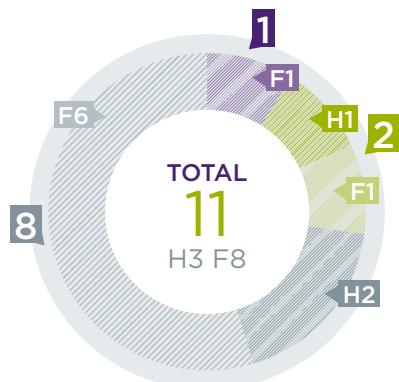
Pôle des sépultures de guerre et Hauts lieux de la mémoire nationale



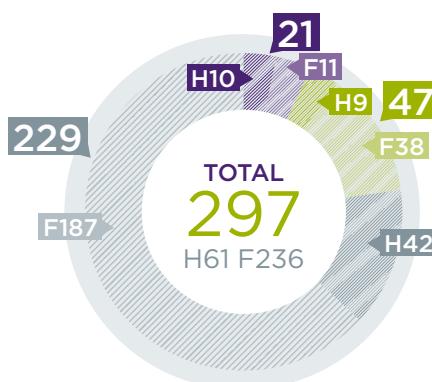
Services d'Afrique du nord



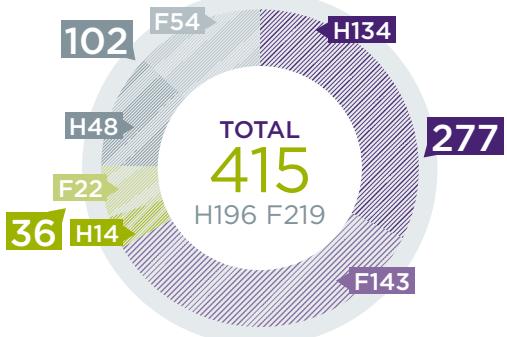
Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de Carignan



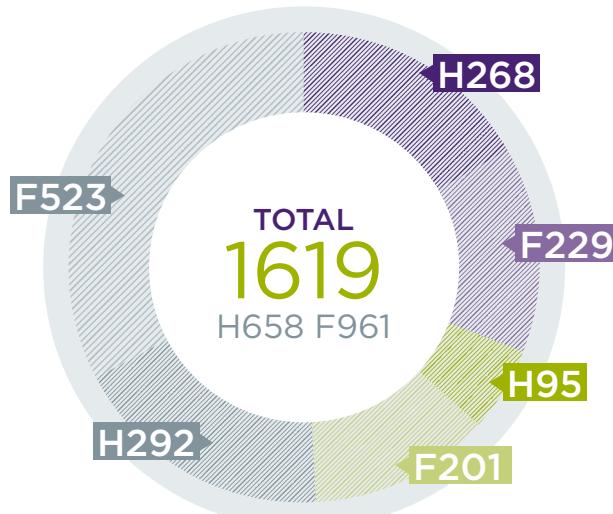
Etablissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes



Ecoles de reconversion professionnelle



TOTAUX



| LES MOUVEMENTS (HORS PROMOTIONS INTERNES)

| Pôles | ARRIVÉES | | | | DÉPARTS | | | |
|--|-----------|-----------|-----------|------------|-----------|-----------|-----------|------------|
| | Cat. A | Cat. B | Cat. C | TOTAL | Cat. A | Cat. B | Cat. C | TOTAL |
| Direction Générale | 10 | 4 | 3 | 17 | 7 | 6 | 2 | 15 |
| Services départementaux et des collectivités d'outre mer ou à statut particulier | 3 | 3 | 22 | 28 | 5 | 4 | 19 | 28 |
| Pôle des sépultures de guerre et Hauts lieux de la mémoire nationale | 2 | 2 | 4 | 8 | 1 | 2 | 13 | 16 |
| Services d'Afrique du Nord | 0 | 0 | 1 | 1 | 1 | 0 | 1 | 2 |
| Ecole de reconversion professionnelle | 12 | 1 | 4 | 17 | 9 | 4 | 5 | 18 |
| Etablissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes | 4 | 8 | 18 | 30 | 3 | 5 | 27 | 35 |
| TOTAL | 31 | 18 | 52 | 101 | 26 | 21 | 67 | 114 |

| PROMOTIONS AU TITRE DE L'ANNÉE 2013

Les agents promus au corps supérieur sont répartis comme suit :

| Filières | Corps, grades d'accueil | Choix ou Tour Concours ONAC extérieur | Concours ou Défense | Concours d'autres adm. ^o | Mesures statutaires | TOTAL |
|-------------------------|--|---------------------------------------|---------------------|-------------------------------------|---------------------|-----------|
| Emplois supérieurs | Administrateur général | 1 | - | - | - | 1 |
| | Attaché administration | 1 | - | - | - | 1 |
| Filière administrative | Secrétaire administratif classe normale | 8 | - | - | - | 8 |
| | Adjoint administratif | - | - | - | - | - |
| Filière technique | Ingénieur d'étude et de fabrication | - | - | - | - | - |
| | Technicien supérieur d'étude et de fabrication | 4 | - | - | - | 4 |
| Filière socio-éducative | Agent technique du ministère de la défense | - | - | - | - | - |
| | Conseiller technique de service social | 1 | - | - | - | 1 |
| Filière paramédicale | Assistant de service social | - | - | - | - | - |
| | Cadre de santé | - | - | - | - | - |
| | Infirmier | - | - | - | - | - |
| | Aide soignant | - | - | - | - | - |
| | Aide soignant | - | - | - | - | - |
| | TOTAUX | 15 | - | - | - | 15 |

Les agents promus au grade supérieur de leur corps sont répartis comme suit :

| Filières | grades de promotion | Effectifs promus au choix en 2013 | Effectifs promus par examen en 2013 | | Total promus en 2013 |
|---------------------------------|---|-----------------------------------|-------------------------------------|---|----------------------|
| | | | 1 | 2 | |
| Filière administrative | Attaché principal | | 1 | 2 | 3 |
| | Secrétaire administratif classe exc. | En attente de CAP | - | - | - |
| | Secrétaire administratif classe sup. | 3 | 1 | | 4 |
| | Adjoint adm. principal 1ère classe | 13 | - | | 13 |
| | Adjoint administratif principal 2ème classe | 11 | - | | 11 |
| Filière technique | Adjoint administratif 1ère classe | 3 | - | | 3 |
| | Ingénieur divisionnaire d'étude et de fabrication | | - | - | - |
| | Technicien supérieur d'étude et de fabrication | 4 | - | | 4 |
| | Agent technique principal 1ère classe | 11 | | | 11 |
| | Agent technique principal 2ème classe | 10 | - | | 10 |
| Filière enseignante P.E.R.P. HC | Agent technique 1ère classe | 3 | - | | 3 |
| | | | - | - | - |
| | | 4 | - | | 4 |
| | | | - | - | - |
| | | | - | - | - |
| Filière socio-éducative | Assistant de service social principal | 1 | - | | 1 |
| Filière paramédicale | Infirmier de classe supérieure | 0 | - | | 0 |
| | aide soignant cl except | 1 | - | | 1 |
| | aide soignant cl sup | 4 | - | | 4 |
| TOTAUX | | 69 | 3 | | 72 |

Par ailleurs, 12 agents du corps des professeurs des écoles de reconversion ont bénéficié en 2013 d'un avancement d'échelon au grand choix et 16 ont bénéficié d'un avancement d'échelon au choix.

| L'ABSENTÉISME

| Pôles | Maternité, paternité, adoption ¹ | Congé de longue durée ¹ | Congé de longue maladie - grave maladie ¹ | Congé ordinaire de maladie, dispo d'office ² | Accidents de service, trajet, maladie professionnelle | Total en jours ¹ | Taux absentéisme ² | Nombre d'agents concernés ³ |
|--------------|---|------------------------------------|--|---|---|-----------------------------|-------------------------------|--|
| | | | | | | | | |
| DG | 2012 | 56 | 1 349 | 839 | 915 | 22 | 3 181 | 6,37% |
| | 2013 | 290 | 1 342 | 565 | 671 | 0 | 2 868 | 54 |
| SD | 2012 | 609 | 2 665 | 3 439 | 3 280 | 16 | 10 009 | 6,54% |
| | 2013 | 260 | 1 734 | 1 664 | 2 580 | 442 | 6 680 | 143 |
| NN | 2012 | 38 | 1 126 | 1 288 | 1 381 | 428 | 4 261 | 5,81% |
| | 2013 | 186 | 1 119 | 1 199 | 1 542 | 73 | 4 119 | 84 |
| AFN | 2012 | 170 | 0 | 0 | 0 | 0 | 170 | 0,71% |
| | 2013 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| MR | 2012 | 636 | 1 481 | 3 007 | 3 027 | 180 | 8 331 | 6,17% |
| | 2013 | 597 | 531 | 2 465 | 4 763 | 56 | 8 412 | 174 |
| ERP | 2012 | 1 092 | 1 361 | 1 034 | 5 256 | 340 | 9 083 | 9,01% |
| | 2013 | 2 020 | 5 353 | 7 213 | 15 401 | 976 | 30 963 | 655 |
| TOTAL | | 2 601 | 7 982 | 9 607 | 13 859 | 986 | 35 035 | 6,54% |
| 2013 | | 2020 | 5 353 | 7 213 | 15 401 | 976 | 30 963 | 655 |

¹ En jours, incluant les samedis, dimanches et jours fériés

² En pourcentage, sur la base de 320 jours par agents, incluant les samedis, dimanches et jours fériés

³ Personnes ayant connu au moins un arrêt de travail

2.2 L'ACTION SOCIALE DU PERSONNEL

A LE SERVICE SOCIAL DU PERSONNEL :

En 2013, 40 nouveaux dossiers ont été instruits, dont 37 ont donné lieu à l'attribution d'une aide financière ou d'un chèque service. Les dépenses correspondantes ont atteint 21 012 €, auxquels se sont ajoutés 9 000 € en chèques services.

Ces demandes étaient motivées en premier lieu par des problèmes de santé (maladie) occasionnant une perte de revenu.

B L'ACTION SOCIALE DU PERSONNEL :

Au-delà des aides financières accordées par sa commission des secours, l'Office a consacré un budget de 0,17 M€ aux prestations et avantages délivrés dans le cadre du soutien de l'agent en 2013 :

- ▶ **98 K€** pour la restauration des agents (subvention par repas au profit des personnels dont l'indice ne dépasse pas 465 et frais de fonctionnement des restaurants inter-administratifs) ;
- ▶ **18 K€** pour des prestations réglementaires (subventions pour séjours d'enfants pour les parents dont l'indice de rémunération est

inférieur à 489 ; centres de vacances et séjours linguistiques de l'IGESA, prestation pour parents d'enfants handicapés,...) ;

▶ **20 K€** au titre des chèques vacances ;

▶ **14 K€** pour le Noël des enfants ;

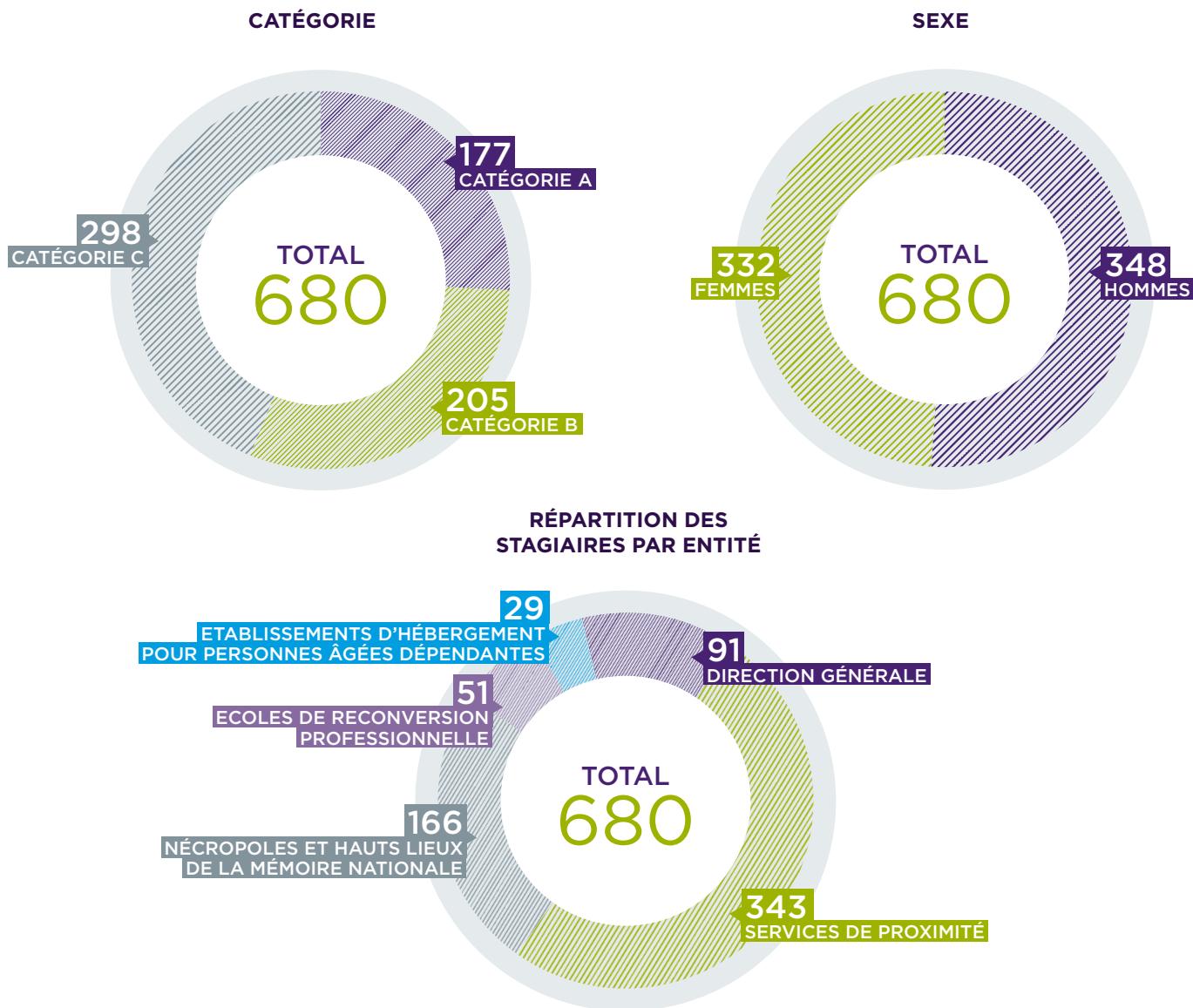
Par ailleurs, l'accès du personnel de l'Office au parc ministériel de logement social du ministère de la défense sur l'ensemble du territoire métropolitain, encadré par une convention depuis 2012, a été assorti du versement d'une contribution financière de 16 K€.

2.3 LA FORMATION

En 2013, le budget de formation géré par la direction générale s'est élevé à 293 000 €. Il a permis de soutenir la politique de professionnalisation et de développement de la polyvalence des agents à travers le financement de 166 sessions de formation, organisées au profit de 680 personnels, dont 80 affectés dans les établissements médico-sociaux (écoles de reconversion professionnelle et EHPAD).

Le détail des formations dispensées en 2013 est le suivant :

| Formations dispensées (grands intitulés) | Nombre de sessions | Nombre de stagiaires |
|--|--------------------|----------------------|
| Bureautique | 20 | 28 |
| Communication | 0 | 0 |
| Comptabilité-Finances publiques | 4 | 7 |
| Efficacité professionnelle | 43 | 157 |
| Encadrement - Management | 6 | 15 |
| Formation professionnelle | 0 | 0 |
| Formation d'adaptation à l'emploi | 1 | 23 |
| Gestion du personnel | 6 | 11 |
| Hygiène-Sécurité | 54 | 379 |
| Informatique | 1 | 1 |
| Juridique | 1 | 1 |
| Langues | 6 | 6 |
| Marchés publics | 8 | 13 |
| Préparation concours et examens | 9 | 9 |
| Solidarité | 6 | 29 |
| Bilan de compétences | 1 | 1 |
| Validation des acquis de l'expérience | 0 | 0 |
| Total | 166 | 680 |



2.4 LE DIALOGUE SOCIAL

La concertation à l'ONACVG s'exerce dans le cadre des organismes statutaires de droit commun, mais aussi par l'organisation de nombreux échanges moins formels.

A_ LES ORGANISMES STATUTAIRES :

Le comité technique d'établissement public :

Depuis décembre 2011, l'ONACVG est doté d'un comité technique d'établissement public (CTEP) placé sous la présidence du directeur général. Il est obligatoirement réuni, à titre consultatif, au moins deux fois par an. Il est saisi, notamment, des questions d'organisation des services et des perspectives d'évolution statutaire du personnel de l'établissement.

Il compte deux représentants titulaires de l'administration, qui n'ont pas le droit de vote, et neuf représentants titulaires du personnel désignés par les organisations syndicales les plus représentatives, répartis comme suit :

- ▶ FO : 4 sièges
- ▶ CFDT : 3 sièges
- ▶ CGT : 2 sièges

En 2013, le CTEP s'est réuni à 3 reprises.

Le comité d'hygiène de sécurité et des conditions de travail (CHSCT)

Avec la réforme du décret du 28 mai 1982 sur l'hygiène et la sécurité, le comité a acquis des compétences en matière de conditions de travail à l'instar des comités du code du travail.

Les représentants du personnel ont obtenu des moyens matériels, surtout ceux affectés dans les établissements médico-sociaux afin de pouvoir communiquer et travailler.

Le CHSCT d'établissement s'est réuni 3 fois en 2013. L'installation des CHS locaux des établissements médico-sociaux a pris du retard. Cinq (et un de façon informel) fonctionnent dans les écoles. Deux se réunissent en EPHAD.

En 2013, l'ONACVG a terminé la mise en place son réseau d'assistants de prévention qui ont tous reçu une décision de nomination, une lettre de cadrage et bénéficié de la formation.

L'inspecteur Santé et Sécurité au Travail (ISST) a réalisé en 2013 77 interventions dans les services et les établissements, dont 52 inspections de sécurité (santé au travail et incendie), qui ont donné lieu à des rapports et font l'objet d'un suivi de prescriptions :

Ces inspections ont concerné :

- ▶ 1 département de la direction générale
- ▶ 8 maisons de retraite
- ▶ 9 écoles de reconversion professionnelle
- ▶ 9 Hauts Lieux de Mémoire
- ▶ 50 services départementaux

La commission administrative paritaire des professeurs des écoles de rééducation professionnelle :

Pour ce corps de fonctionnaires, le pouvoir de nomination est dévolu au directeur général de l'ONACVG. Dès lors, les questions individuelles touchant, notamment à la notation, à l'avancement et à la discipline des personnels concernés, sont évoquées devant la commission administrative paritaire compétente (CAP).

Cette CAP s'est réunie une fois en 2013.

La commission consultative paritaire compétente pour les agents non titulaires :

Cette commission a été créée par décision du 16 février 2009. Elle est composée de seize membres titulaires représentant à parité l'administration et les organisations représentatives des personnels. Elle s'est réunie une fois en 2013.

B_ LES AUTRES LIEUX D'ECHANGE :

Sans qu'ils se substituent aux organismes paritaires statutaires, mais, au contraire, pour en approfondir ou préparer les travaux, l'ONACVG dispose de plusieurs lieux d'échanges.

Le séminaire annuel des directeurs :

En 2013, un séminaire a réuni l'ensemble des directeurs départementaux, d'outre-mer et d'Afrique du nord ainsi que les directeurs des écoles de reconversion professionnelle et des maisons de retraite.

La commission souffrance morale au travail :

Instituée fin 2008, elle a vocation à éclairer le directeur général de l'Office sur les situations déclarées de souffrance morale au travail et à lui proposer des solutions pour y mettre un terme.

Cette commission, présidée par le directeur général adjoint, est composée de six membres titulaires représentant à parité l'administration et les organisations représentatives des personnels, siégeant au comité technique paritaire central. Interviennent en qualité de personnalités qualifiées, à titre consultatif, le médecin de prévention, l'inspecteur hygiène et sécurité et l'assistante sociale des personnels. La commission peut entendre les protagonistes, ainsi que les témoins.

Elle n'a pas été saisie en 2013.

C_ LES MOYENS MIS A LA DISPOSITION DES ORGANISATIONS SYNDICALES :

Les congés de formation syndicale, décharges d'activité de service et autorisations spéciales d'absence :

Les organisations syndicales représentatives des personnels se voient réglementairement attribuer des contingents de congés de formation syndicale, de décharges d'activité de service et d'autorisations spéciales d'absence qu'ils utilisent à leur convenance.

Les contingents suivants ont été attribués en 2013

Les locaux syndicaux :

Les organisations syndicales représentatives du personnel représentées au CTEP disposent chacune d'un local syndical équipé, hébergé dans les locaux du service départemental de l'ONACVG de Paris pour les syndicats CGT-FO et CFDT et 22 rue des Pyrénées à Muret pour le syndicat CGT.

| Organisations | Congés de formation syndicale (en journées) | Décharges (en journées) | Autorisations spéciales (en journées) |
|---------------|---|-------------------------|---------------------------------------|
| FO | 29 | 400 | 142 |
| CFDT | 25 | 340 | 123 |
| CGT | 19 | 260 | 94 |
| CGC-UNSA | 6 | 80 | 33 |
| CFTC | 2 | 20 | 11 |
| TOTAL | 135 | 1 110 | 403 |

[3. Des politiques de soutien en cours de modernisation et de rationalisation

Pour mettre en place un pilotage et une gestion efficaces et responsables, l'ONACVG a poursuivi en 2013 ses efforts pour se doter de véritables politiques dans le domaine du soutien.

[3.1 LA POURSUITE DE LA MISE EN OEUVRE DU SCHÉMA PLURIANNUEL DE STRATÉGIE IMMOBILIÈRE 2011-2015

La dispersion des services déconcentrés de l'Office, si elle permet de faire face à sa mission de service de proximité, représente un véritable défi en matière de gestion immobilière et de respect des normes en vigueur en matière d'accessibilité, d'hygiène, de sécurité et de santé au travail.

L'hétérogénéité des statuts d'occupation (location au secteur privé, convention d'utilisation avec France - Domaine, prêt à usage, pleine propriété, bail emphytéotique...) des différentes composantes du parc immobilier en complexifie encore la gestion.

En outre, la diversité des missions de l'ONACVG entraîne celle de l'usage des locaux à gérer (bureaux, locaux aménagés pour des consultations médicales et d'appareillage en Afrique du nord, installations techniques, écoles de reconversion professionnelle et établissements d'hébergement de personnes âgées dépendantes) et donc la multiplicité des réglementations à mettre en œuvre.

Le patrimoine immobilier de l'ONACVG se caractérise donc à la fois par un grand nombre d'entreprises, par la grande diversité de leurs usages (bureaux, écoles de reconversion professionnelle, maisons de retraite) et par l'hétérogénéité de leurs statuts d'occupation (location au secteur privé, convention d'utilisation avec les domaines, prêt à usage, pleine propriété, bail emphytéotique...).

Le maintien en bon état d'entretien de ce parc, comprenant des établissements dotés de multiples installations techniques et soumis à des normes rigoureuses, et son adaptation constante aux nouvelles normes ainsi qu'aux orientations de la nouvelle politique immobilière de l'Etat, constituent un enjeu majeur pour l'établissement public.

A_UNE POLITIQUE DE RELOGEMENT DES SERVICES DE PROXIMITÉ DYNAMIQUE...

L'ONACVG a poursuivi en 2013 son plan volontariste d'amélioration de l'accueil dans les services de proximité et les transferts de services ont encore concerné 9 sites : Ardèche, Aube, Creuse, Hérault, Maine-et-Loire, Pyrénées-Atlantiques, Bas-Rhin, Deux-Sèvres, Guadeloupe (pour son antenne de Pointe-à-Pitre). Ceci porte à 45 le nombre d'opérations réalisées depuis 2009 pour les services départementaux (52 en incluant le relogement des centres d'expertises médicales-commissions de réforme), soit près de la moitié du parc administratif.

Comme les années précédentes, et conformément à son schéma pluriannuel de stratégie immobilière 2011 - 2015, l'ONACVG a privilégié le choix de locaux situés dans le parc immobilier public, déjà aménagés en bureaux, qui répondent aux normes réglementaires d'accessibilité intérieure et extérieure et de sécurité incendie et, dans la mesure du possible, ne nécessitant pas de travaux lourds de réhabilitation.

Un soin tout particulier est apporté aux conditions d'accessibilité, comme en témoignent en particulier les relogements des services de l'Ardèche, de l'Hérault, du Maine-et-Loire et des Pyrénées-Atlantiques. Fin 2013, 60 % des locaux des services de proximité étaient accessibles aux personnes à mobilité réduite. Lorsque le service n'est pas encore accessible, il est mis en place une mesure de substitution consistant à se déplacer au domicile de l'usager. Parallèlement aux 9 relogements de 2013, des études de relogement ont été conduites en vue du relogement d'autres services en 2014 ou 2015 (notamment dans les départements suivants : Alpes de Haute - Provence, Calvados, Cantal, Côtes - d'Armor, Isère, Loire, Lot, Lozère, Meurthe & Moselle, Morbihan, Moselle, Sarthe, Territoire de Belfort, Val - d'Oise et Yvelines).

B QUI LIMITÉ ET LISSE DANS LE TEMPS LES BESOINS DE TRAVAUX

Services de proximité

En départements, les nombreux déménagements des services ces dernières années et les travaux entrepris pour les accueillir sur les nouveaux sites ont limité sensiblement les commandes de travaux à grande échelle sur le parc administratif de bureaux.

Les nouveaux bureaux du service départemental des Pyrénées - Atlantiques, opérationnels depuis octobre 2013, ont fait l'objet d'une rénovation avec mises aux normes portant sur l'accessibilité toilettes pour personnes handicapées et les installations électriques.

Des mises aux normes électriques ont été réalisées dans 6 autres services.

Etablissements médico-sociaux

Les principales opérations pluriannuelles ont concerné :

Pour l'ensemble des établissements médico-sociaux :

- ▶ La poursuite de l'étude des travaux d'accessibilité en vue de mettre aux normes les établissements ;

- ▶ Le suivi du dossier du marché pour l'établissement des schémas directeurs d'infrastructure de 7 écoles de reconversion professionnelle ;
- ▶ La participation des services techniques à la finalisation par la direction financière et du personnel des programmes pluriannuels de travaux d'infrastructure (P.P.I.), sous leurs aspects travaux, domainiaux et hygiène et sécurité, et le suivi de leur réalisation au fur et à mesure de leur approbation par les autorités locales de financement.

Au niveau des établissements d'hébergement de personnes âgées dépendantes :

- ▶ L'étude de la sécurité de la salle de restauration des résidents et du réaménagement de l'espace cuisine à la maison de retraite de Boulogne ;
- ▶ Les travaux relatifs au système de désenfumage et à la réorganisation de l'accueil de la maison de retraite de Beaurecueil ;
- ▶ Suivi du contentieux du marché de travaux de réhabilitation de la maison de retraite d'Anse.

Au niveau des écoles de reconversion professionnelle :

- ▶ La réalisation d'une rampe d'accès et la mise aux normes des ascenseurs de l'école de Rennes ;
- ▶ L'étude de l'accessibilité des sanitaires à l'école de Rennes.
- ▶ L'étude de la mise aux normes d'accessibilité et de la mise aux normes des cuisines et de la chaîne self à l'école de Metz ;
- ▶ Etude concernant l'atelier de podo-orthésie à l'école de Metz ;
- ▶ Aide à la rédaction du marché courant faible et fort à l'école de Soisy.

Direction générale

L'Office a été associé aux études préalables des travaux à réaliser, sous maîtrise d'ouvrage du service d'infrastructure du ministère de la défense, en vue du relogement des services du site des Invalides, actuellement installés corridor de Metz, en façade Nord de l'Hôtel des Invalides, projeté à l'horizon du 4ème trimestre 2014.

Le marché de travaux a été passé par le ministère de la défense pour être exécuté au 1er semestre 2014. Le comité central d'hygiène et de sécurité a, lors de sa réunion du 18 décembre 2013, émis un avis favorable sur les travaux à réaliser dans ces locaux et sera prochainement saisi du plan d'aménagement des espaces (macro - zoning) en cours de finalisation et d'une demande d'avis sur le projet de relogement dans son ensemble.

Parallèlement, le Gouverneur militaire de Paris effectue une étude sur les espaces disponibles en sous-sols de l'Hôtel des Invalides afin de reconstituer, au moins partiellement, les capacités d'archivage dont l'ONACVG avait été privé en 2005 pour les besoins de la construction de l'Historial De Gaulle et qui lui feront défaut dans la perspective du resserrement des surfaces de bureaux.

C_SITUATION DES LOCAUX AU REGARD DES NORMES DE SÉCURITÉ ET SANTÉ AU TRAVAIL

L'ensemble des établissements recevant du public de l'ONACVG bénéficie actuellement d'avis favorables d'exploiter par les commissions de sécurité.

L'inspecteur Santé et Sécurité au Travail (ISST) a réalisé 77 interventions dans les services et établissements dont 52 inspections de sécurité (santé au travail et incendie) au cours de l'année 2013, qui ont donné lieu à des rapports et font l'objet d'un suivi de prescriptions.

Pour leur part, les commissions de sécurité ont contrôlé en 2013 et formulé un avis favorable dans tous les cas :

- ▶ 2 maisons de retraite
- ▶ 2 écoles

[3.2 LA POURSUITE D'UNE POLITIQUE ACTIVE D'ARCHIVAGE

A_DIRECTION GÉNÉRALE

L'année 2013 a été consacrée en partie à la préparation du déménagement des archives de la direction générale, qui a débuté dès janvier 2013 et se poursuivra jusqu'au troisième trimestre 2014. La priorité a été donnée à la gestion des archives intermédiaires de chaque service et de chaque agent, les locaux de bureaux à venir ne permettant de stocker qu'un volume restreint d'archives d'utilité courante.

D'ici au déménagement, toutes les archives intermédiaires de la direction générale sur le site des Invalides et une partie des archives d'utilité courante des agents devront donc être triées et transférées dans des locaux à identifier.

B SERVICES DE PROXIMITÉ

De 2009 à 2013, 5 campagnes nationales annuelles d'archivage dans les services départementaux de métropole, représentant 61 mois de vacation, ont été organisées. Elles ont contribué à la réussite des nombreux relogements de services départementaux intervenus à partir de 2009, dans des locaux dont la surface aurait été incompatible avec le volume d'archives d'origine. Elles sont conduites sous le contrôle scientifique et technique des directions des archives départementales, sur la base d'un tableau de gestion des archives arrêté conjointement en 2008 par les ministères de la défense et de la culture sur proposition de l'Office.

En 2013, ces vacations d'archivage ont concerné 8 services départementaux (Alpes-Maritimes, Bas-Rhin, Isère, Jura, Marne, Rhône, Pyrénées-Atlantiques, Vienne). Les versements d'archives historiques aux Archives départementales et les éliminations ont porté sur 956 mètres linéaires de documents.

Sur la période 2009-2013, les missions terminées et celle en cours (Vienne) auront permis de traiter 5,9 km linéaires d'archives, auxquels il faut ajouter 1 km linéaire traité directement par les services départementaux. Fin 2013, les archives des services départementaux représentent moins de 15,5 km linéaires.

C 3.3 UNE POLITIQUE D'ACHAT EN CONSTRUCTION

A_BILAN 2013

En 2013, la mise en œuvre de la politique d'achat de l'Office s'est traduite pour la direction générale, par l'émission de 412 bons de commandes hors marchés, de 1 400 ordres de mission métropolitains et internationaux, de 255 autorisations d'utilisation de véhicules personnels et par la passation de 53 marchés à procédure adaptée, formalisée et avenants, de 27 nouvelles conventions avec l'UGAP.

Pour l'ensemble de l'Office (y compris les établissements médico-sociaux et le pôle d'entretien des sépultures de guerre et Hauts-lieux de la mémoire nationale), 76 marchés d'un montant supérieur à 15 000€ HT ont été notifiés (recensement selon l'article 133 du Code des marchés publics).

Les achats majeurs se sont inscrits dans le cadre de la politique immobilière d'amélioration des conditions de travail et d'accueil des services et établissements de l'Office, d'entretien et de rénovation des sépultures de guerre et Hauts-lieux de la mémoire nationale ainsi que de la politique d'information des procédures de gestion et de suivi des dossiers.

Conformément aux dispositions de la circulaire du 10 février 2012 relative à la professionnalisation des achats des établissements publics de l'Etat, l'Office a poursuivi ses actions dans le cadre du plan d'action achats annuel, permettant de réaliser des économies de fonctionnement.

Dans ce cadre, les actions déjà entreprises ont été poursuivies et systématisées pour l'ensemble de l'Office en 2013 :

- ▶ Globalisation des besoins de l'ensemble des services : téléphonie fixe et mobile, photocopieurs, réseau Internet, assurances immobilière et responsabilité civile, assurance protection des personnels médicaux et paramédicaux, marché unique pour les résidents de l'ensemble des maisons de retraite portant sur la fourniture et l'acheminement de produits d'hygiène à usage unique ;
- ▶ Extension du recours à l'Union des Groupements d'Achats Publics (UGAP) avec augmentation du volume d'achats à cet organisme :
 - Nettoyage des locaux : fin 2012, 43 services départementaux disposaient d'un contrat UGAP pour le nettoyage de leurs locaux. Fin 2013, 50 services départementaux avaient une convention nettoyage UGAP. Le gain global est supérieur à 40 000 € et en utilisant les conventions UGAP, l'Office respecte les règles imposées par le code des marchés publics ;
 - Achat systématique à l'UGAP des matériels informatiques, des consommables informatiques et de papier recyclé ou ayant un label européen, des mobiliers.
- ▶ Poursuite de la mutualisation des factures EDF de l'ensemble des sites du pôle des sépultures de guerre et des hauts lieux de mémoire national, de l'ensemble des services départementaux avec prélèvement automatique sur le compte de l'agent comptable principal de l'Office ainsi que la mutualisation des factures de La POSTE et NEOPOST (2000 factures de moins à traiter chaque année).

B_ELABORATION D'UN PLAN D'ACTION 2014-2018

La modernisation et la professionnalisation de la fonction achat passent notamment par l'existence :

- ▶ d'un plan de charge annuel des marchés, régulièrement mis à jour et intégré (équipe d'acheteurs de Paris et de Metz) ;
- ▶ d'une cartographie des achats qui permettra à l'ONACVG de disposer d'un recensement de l'ensemble des achats classés par famille ;
- ▶ d'une nomenclature des achats, grille de lecture permettant de déterminer la procédure de passation la mieux adaptée au type d'achats effectué ;
- ▶ des processus d'achat communs à l'ensemble des entités de l'ONACVG.

Ces outils permettront d'affiner l'adéquation des moyens aux besoins et de définir des stratégies d'achat efficientes.

3.4 LES PRÉMISSES D'UNE POLITIQUE INFORMATIQUE ET BUREAUTIQUE

A_APPLICACTIONS MÉTIERS

Les applications informatiques de l'ONACVG ont fait l'objet en 2013 de plusieurs chantiers de développement ou d'améliorations qui ont mobilisé les agents du département informatique et les membres des équipes projets.

L'édition des cartes du combattant et des titres de reconnaissance de la nation a été remise en service grâce aux efforts conjugués du département informatique et de la direction de projet, sans oublier les utilisateurs référents du pôle OPEX du département reconnaissance et réparation de Caen ainsi que l'équipe chargée de la certification du CAPM. Ce sont près de 24 800 cartes et 17 800 titres qui ont été imprimés et transmis à nos ressortissants en 2013.

Second chantier remarquable cette année, celui porté par la réglementation européenne concernant le nouveau prélèvement bancaire appelé SEPA dont la mise en application au sein de la zone euro est une obligation à compter de février 2014.

Une étude d'impact sur les applications impactées YOLE (comptabilité et budget) et GAUDI (indemnisation et rentes) a été conduite en interne et en partenariat avec l'éditeur du logiciel pour apporter les évolutions nécessaires et préparer le plan de migration. Ces applications génèrent quotidiennement des ordres de virement qui devront respecter à la fois le nouveau format BIC/IBAN de numérotation de compte et le format de fichier SEPA. La reprise des numéros de compte est conséquente car elle concerne près de 25 000 comptes fournisseurs actifs à mettre à jour en incluant le siège et les établissements.

Le département informatique a également été amené à analyser et traiter l'ensemble des formats introduits par cette nouvelle norme dans le cadre de l'application GRECO (prêts solidaires).

Les évolutions ont été testées avec les correspondants de la DRFIP de Paris et de Chalons en Champagne dès le mois de juillet afin de consacrer la fin d'année à préparer l'opération de migration dans les meilleures conditions.

Enfin, pour préparer la mise en application du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (DGB-CP), la réflexion a été lancée pour préparer un successeur à l'application YOLE qui n'implémente pas ces règles comptables et financières.

Une direction de projet et deux groupes de travail ont été constitués pour définir d'une part, les contours de la nouvelle organisation de la fonction financière de l'Office et d'autre part, traduire ces exigences fonctionnelles en un cahier des charges

qui permettra le lancement d'un marché d'appel d'offre pour l'acquisition de ce nouveau SICF (Système d'information comptable et financier).

Le calendrier étant serré la mise en place doit être activée pour janvier 2016 et le projet revêtant un caractère stratégique, le recours à une assistance à maîtrise d'ouvrage spécialisée s'est avéré nécessaire pour accompagner l'ONACVG afin de réduire les risques et garantir la réussite de ce projet.

B_L'INVENTAIRE DU PARC INFORMATIQUE, PRÉALABLE INDISPENSABLE À TOUTE DÉFINITION DE STRATÉGIE INFORMATIQUE

La campagne d'inventaire du matériel informatique s'est achevée au dernier trimestre et a confirmé une obsolescence conséquente du parc des sites départementaux. Près de 80% des postes de travail ont largement dépassé leur durée d'amortissement et bien qu'ils restent pour la plupart en état de fonctionnement, ils devront être remplacés pour permettre le déploiement des nouvelles versions de système d'exploitation et des suites bureautiques. Un plan d'équipement a été initié accompagné d'une prévision budgétaire sur deux ans pour étaler le coût de l'investissement. Le renouvellement du parc concerne plus de 600 postes de travail.

L'inventaire a révélé également un parc important d'imprimantes dites « personnelles » (221 recensées) qui sont génératrices de coûts importants en consommables. Le ratio est sur certains sites d'une imprimante par agent. La politique de rationalisation des moyens d'impression est actuellement bloquée par l'architecture actuelle du réseau qui ne permet pas de bénéficier des fonctionnalités d'impression des photocopies multifonctions dont sont tous dotés les sites. Une refonte de cette architecture devrait permettre de corriger cet état de fait et d'optimiser le budget consacré aux consommables en retirant progressivement les imprimantes individuelles devenues redondantes.

C_VERS L'ÉLABORATION D'UN SCHÉMA DIRECTEUR INFORMATIQUE...

Doter l'ONACVG d'une visibilité sur ses systèmes d'information et ses moyens informatiques constitue une priorité.

Les bases d'un schéma directeur informatique ont donc été posées au second semestre 2013.

Le schéma directeur dressera une cartographie du périmètre couvert par les applications existantes, proposera une série d'indicateurs clefs permettant de juger de l'alignement de l'informatique de l'Office avec la stratégie de la direction et permettra d'orienter ses choix pour l'avenir en définissant une politique d'investissement cohérente et maîtrisée.

